

Equipements - Services - Commerces

s o m m a i r e

| | |
|--|-----------|
| <i>Les équipements et services dans le Pays de Montbéliard, Situation - Evolution - Enjeux :</i> | |
| <i>Et si nous faisons le point ?</i> | 3 |
| <i>L'offre d'équipements et de services dans le D.U.P.M.</i> | 4 |
| - <i>Les grands équipements de l'agglomération</i> | 4 |
| - <i>Les grands types d'équipements de l'agglomération et la nature des services rendus</i> | 7 |
| <i>Sport - Loisirs - Culture</i> | 9 |
| <i>Santé</i> | 11 |
| <i>Enseignement - Formation - Recherche</i> | 23 |
| <i>Equipements et services sociaux</i> | 29 |
| <i>Equipements et services commerciaux</i> | 31 |
| <i>Les autres grands types d'équipements</i> | 41 |
| <i>Les caractéristiques de la "demande".</i> | 43 |
| - <i>Des évolutions socio-démographiques : quelle demande des populations en terme d'équipements ?</i> | 43 |
| - <i>Des évolutions économiques : quels besoins d'équipements et services de la part des entreprises ?</i> | 43 |

Janv
1996



AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT

Le code de l'urbanisme précise que le Schéma Directeur devra définir en premier lieu les **grands équipements publics** à créer, leur localisation et les principales phases de réalisation. Cependant, le DUPM dispose déjà d'un panel important d'équipements essentiels.

Aussi, dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'agglomération à long terme, le D.U.P.M., soucieux d'améliorer son attractivité et son cadre de vie, pourrait orienter ses réflexions dans deux directions :

- définir les équipements et services nouveaux *à réaliser* tel que le précise le code de l'urbanisme,
- réfléchir au devenir des équipements et services de base ou de proximité *existants et prévus*, dans le cadre d'un véritable projet stratégique de développement (gestion, accessibilité...).

L'objectif est de définir une offre d'équipements et de services capable de satisfaire les besoins actuels et futurs des populations et des entreprises. Mais c'est également d'orga-

niser celle-ci de manière cohérente dans l'espace (lisibilité, structuration et attractivité).

Les équipements et services sont aussi des instruments de développement capables de produire des effets d'entraînement, parce qu'ils assurent des fonctions spécifiques, que n'assurent pas d'autres villes ou agglomérations, ils sont ainsi à même d'attirer des flux de personnes ou d'activités qui profitent en retour à la richesse locale.

Les équipements et services sont ainsi, un moyen efficace de mesurer le degré de développement d'un bassin d'habitat et de situer ce dernier dans une hiérarchie urbaine.

Des études récentes menées par les analystes du développement urbain ont permis de réaliser un palmarès des villes françaises, en fonction de leur niveau d'équipement.

Puisqu'ils génèrent des flux, et parce que les équipements sont des superstructures présentes sur le territoire urbain, ils participent à l'organisation urbaine. Pour certains d'entre eux, ils sont même de puissants facteurs

d'urbanité, parce que leur fonction implique et permet la présence de manifestations qui rassemblent des groupes de personnes importants ou événements de grande notoriété (théâtres, palais des congrès, hall d'exposition, etc...).

En terme d'offre (Cf. p. 4), l'essentiel des équipements publics de base est à ce jour réalisé ou projeté dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la culture et des loisirs, de la gestion des ressources et des nuisances... Nous devons pourtant nous interroger sur les évolutions possibles et souhaitées de ces grands équipements pour les vingt prochaines années : pôle universitaire, usine d'incinération, hôpital, Prés-la-Rose, base nautique de Brognard, etc... De même, nous devons réfléchir à l'intégration et au développement futur d'équipements majeurs d'ores et déjà programmés tels que la gare T.G.V., le port de plaisance, la polyclinique des Portes du Jura.

En ce qui concerne «la demande» (Cf. p. 43), le D.U.P.M. connaît de profondes mutations socio-économiques et démographiques. Elles engendrent une «complexification» de la société et donc de nouveaux comportements et modes de vie de la part des populations. Les entreprises ont de nouvelles stratégies et exigences. «Les besoins» sont beaucoup plus hétérogènes et se traduisent par une demande très diversifiée en termes d'équipements, mais surtout en termes de services de qualité. La mobilité s'est accrue et la notion de bassin de vie à l'échelle de l'Aire Urbaine notamment devient fondamentale. Mises à part les fonctions administratives spécifiques, les équipements et les services sont «consommés» indifféremment du fait qu'ils se situent à Montbéliard ou Belfort. Aussi un souci de complémentarité s'impose pour ne pas annihiler les efforts de chacune des collectivités. En terme d'attractivité, la nature de l'offre, sa diversité, ainsi que sa qualité deviennent des éléments déterminants. Ceci est le signe évident que la société du Pays de Montbéliard, comme les autres agglomérations françaises, évolue vers une société dite tertiaire.

Un des enjeux principal pour le D.U.P.M. n'est donc pas de multiplier les structures mais de «rentabiliser» l'existant au mieux des intérêts des populations, des entreprises et de chacune des collectivités.

Comment, à partir de l'offre importante d'équipements existants, développer les services nécessaires pour satisfaire les nouveaux besoins des populations et des entreprises ? Il s'agit peut-être de tirer un «rendement» optimum des équipements et services en terme d'image, d'attractivité, d'emploi, de richesse locale, de qualité du cadre de vie. Il est nécessaire pour cela, de considérer chaque type d'équipements et de services et définir pour chacun une stratégie de développement appropriée avec les acteurs compétents : type d'enseignement et de formation à promouvoir, nature des commerces à privilégier, etc...

Le deuxième enjeu fondamental, plus spatial celui-là, concerne :

- d'une part, l'intégration optimale des équipements et services existants ou projetés dans le territoire (accessibilité, lisibilité, visibilité, etc...),
- d'autre part, la localisation des futurs équipements dans l'agglomération en fonction du choix d'un modèle d'organisation du territoire.

Quel bilan peut-on faire en 1995 concernant «l'offre» d'équipements et services dans le Pays de Montbéliard ? Quels sont les acteurs, les grands processus de réalisation ou de gestion ? Comment l'offre est-elle répartie sur le territoire districale ?

Quelles sont les caractéristiques et les évolutions de la société montbéliardaise ?

Quels sont les impacts sur «les besoins» des populations et des entreprises ?

L'offre est elle adaptée à la demande ? Quels sont les enjeux et orientations possibles pour les 20 prochaines années ? Quels sont les nouveaux équipements et services à créer, pour quelle population et quelles entreprises ? Quels sont les sites d'implantation à privilégier en fonction de quels principes d'organisation de l'agglomération ?

Autant de questions sur lesquelles nous devons nous pencher.

DE MONTBÉLIARD EN 1995
Situation - Évolution - Enjeux

Et si nous faisons le point ?

L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES DANS LE D.U.P.M.

LES GRANDS ÉQUIPEMENTS DE L'AGGLOMÉRATION

● *Un panel conséquent : l'essentiel des équipements est à ce jour réalisé*

Le fonctionnement de l'agglomération est assuré par la présence de nombreux équipements de base (Cf. liste en annexe).

Cependant, il s'organise également à partir des équipements et services de proximité (pôles) dont la densité participe à la qualité de vie au sein des quartiers, des communes et donc du District Urbain du Pays de Montbéliard.

L'essentiel des grands équipements du D.U.P.M. est à ce jour réalisé. Le District, créé en 1959 a contribué à la réalisation de la majorité d'entre eux, soit :

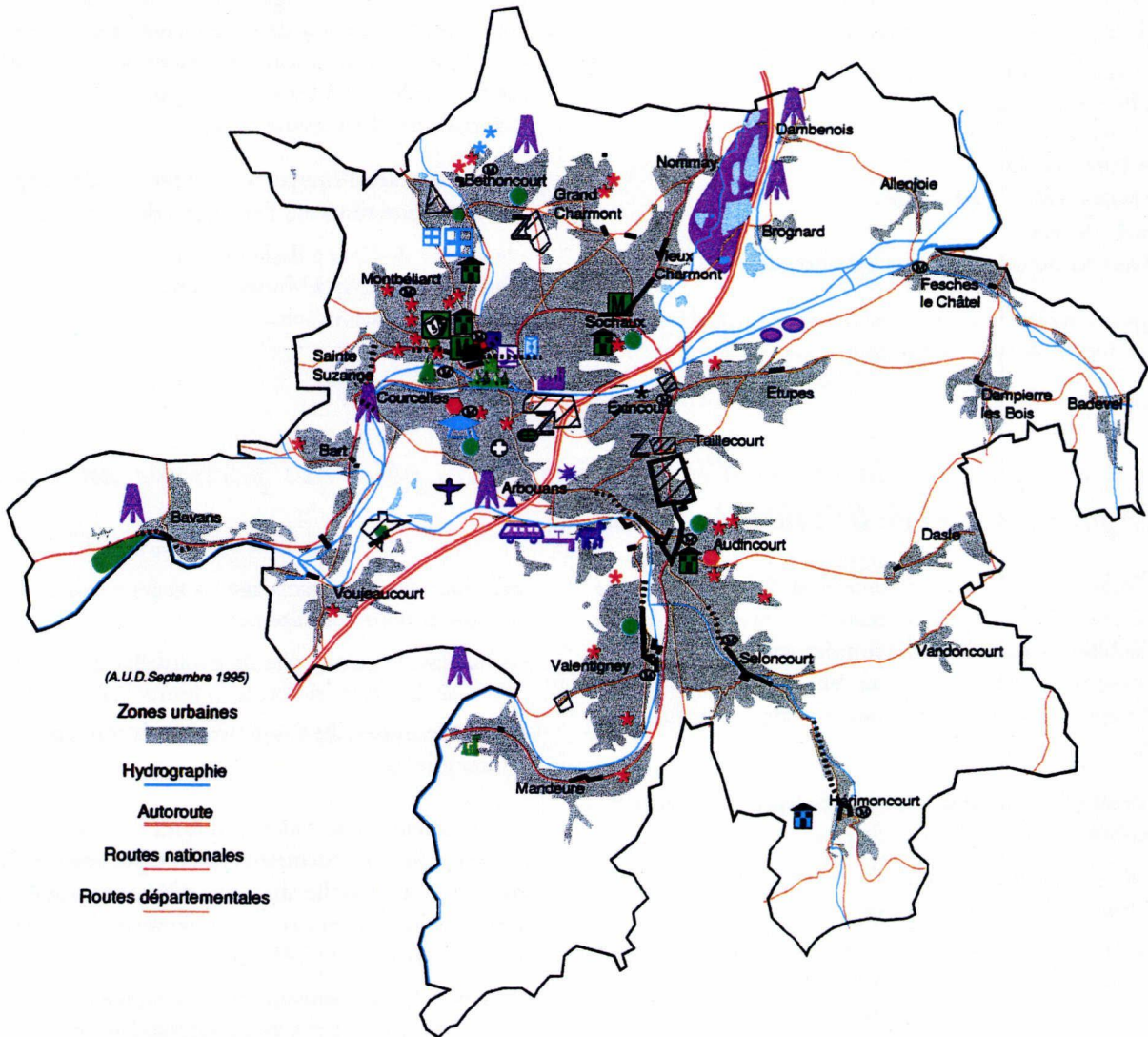
- dans le cadre de ses propres compétences (cf. liste en annexe),
- grâce à une participation financière significative,
- en constituant un interlocuteur privilégié de l'Etat, de la Région, etc...

Bon nombre de ces équipements et services ont une portée qui dépasse le simple cadre du District et s'étend aux communes périphériques ou agglomérations voisines (hôpital, université, zone de chalandise des zones commerciales). De même, les équipements les plus importants des agglomérations voisines participent au fonctionnement du D.U.P.M. dans la mesure où ils exercent une forte attractivité sur les populations districales. Ils sont, soit, complémentaires (services spécialisés d'hôpitaux, patinoire), soit, directement « concurrentiels » (zones commerciales, pôles commerciaux de centre-ville,

etc...). Ils exercent une attractivité au sein d'un bassin de vie et notamment auprès des populations de l'Aire Urbaine. La fréquentation des équipements et la consommation des services dépendent dorénavant de la nature de l'offre, de sa diversité et de la qualité des prestations.

Des équipements d'agglomération à l'initiative des communes : les communes du District ont elles-mêmes promu des équipements et services dont la portée s'affirme à l'échelle de l'agglomération et au-delà (centre de congrès, etc...). Plusieurs communes ont sollicité le District pour prendre en charge des équipements communaux de type piscine (groupe d'études techniques créé). Faut-il redéfinir une politique générale de gestion des équipements ?

Depuis les lois de décentralisation, les compétences en matière d'équipements sont très distinctement établies. (Cf. annexe répartition des compétences).



(A.U.D. Septembre 1995)

- Zones urbaines
- Hydrographie
- Autoroute
- Routes nationales
- Routes départementales

| Equipements DUPM | Equipements Communes | Equipements Privés et commerciaux | Equipements Multipartenariaux |
|--|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Pénitence et hôtel d'entreprises Casernes de pompiers (projet) Usine d'incinération des Ordures Ménagères Zone naturelle et loisirs nautiques Abattoir Stations d'épuration et de pompage | <ul style="list-style-type: none"> Port de plaisance Théâtres, salles de spectacles Acropole/Château Musées Centres de congrès, de conférences, ... Zone de loisirs nautiques | <ul style="list-style-type: none"> Théâtre antique Parc Urbain du Pré la Rose Stade d'Athlétisme Piscines découvertes Centres d'Art et de Plaisanterie Equipements Etat, dépt, régions Gare SNCF Lycées, Collèges, Centres administratifs | <ul style="list-style-type: none"> Hôpital Pôle Universitaire Stade Bonal Centre international de Création Vidéo Maternité dialyse AFPA, CFA |
| <ul style="list-style-type: none"> Aérodrome Siège DUPM (projet) CTPM Ecole de musique Auberge de jeunesse, espace des pouges Service des eaux (C.G.E.) | <ul style="list-style-type: none"> Stade d'Athlétisme | <ul style="list-style-type: none"> Polyclinique (projet) Marchés Hypermarchés Commerce continu/discontinu Zones d'activités commerciales | |

● *Une répartition assez globale sur le territoire, mais quelques pôles majeurs d'équipements et un "axe" de concentration Nord-Ouest / Sud-Est*

Malgré une répartition assez générale sur le territoire du District, les équipements, commerces et autres services sont regroupés au sein de l'agglomération en quelques pôles majeurs distribués le long d'un fuseau Nord-Ouest/Sud-Est. Les plus importants sont :

- le centre-ville de Montbéliard,
- la Petite Hollande,
- le Pied des Gouttes,
- les Portes du Jura,
- le centre-ville d'Audincourt,
- les Arblétiers,
- le secteur du Géant Casino à Exincourt.

L'agglomération est plus particulièrement articulée le long de ce fuseau depuis Bethoncourt jusqu'à Hérimoncourt

en raison de la concentration des équipements, mais également des densités de populations et d'emplois (Cf. dossier territoire). C'est d'ailleurs à partir de cet «axe» que la C.T.P.M. souhaite réorganiser le réseau de transport en commun. La création de Technoland et le renforcement d'un pôle d'emploi conséquent, déforment aujourd'hui ce fuseau vers le Nord-Est en s'appuyant sur une infrastructure majeure : l'autoroute A.36.

Les autres pôles d'équipements et services de l'agglomération sont disséminés sur l'ensemble du territoire :

- le secteur de Cora à Bethoncourt,
- la zone de la Cray à Voujeaucourt,
- C.T.P.M., abattoirs, etc...

● *Un déficit de liaison et d'intégration de ces pôles qui participe au manque d'organisation et de lisibilité du territoire.*

A l'échelle du District, l'éclatement de ces pôles, mais surtout le déficit de liaison existant entre eux (problème de lisibilité et de hiérarchisation des voies, faible densité du tissu urbain) participent au manque de cohésion du territoire et nuisent à la lisibilité globale de l'agglomération.

En ce sens, la réalisation de la voie de liaison Audincourt - Montbéliard est un élément clé pour :

- d'une part, relier l'ensemble des pôles qui sont situés dans ce fuseau du Nord-Est au Sud-Ouest,
- d'autre part, affirmer la position centrale des deux pôles majeurs d'équipements de l'agglomération (Montbéliard et Audincourt) en les reliant avec un véritable «axe urbain».

Les secteurs des Gros-Fallots et de «gare Nailles» sont également des éléments stratégiques à l'échelle de l'agglomération,

car ils constituent les traits d'union entre les principaux pôles d'équipements :

- à l'Ouest, le centre-ville de Montbéliard, la Z.A.C. du Pied des Gouttes, les Portes du Jura et la Petite Hollande,
- à l'Est, le centre-ville d'Audincourt et la zone des Arblétiers notamment.

Ils constituent les secteurs privilégiés capables d'accueillir des programmes structurants (dont équipements d'agglomération) à l'échelle du D.U.P.M. tout entier. Ils se trouvent notamment à la croisée des deux axes majeurs qui structureraient le D.U.P.M. :

- l'autoroute qui assure une desserte rapide avec le Nord et le Sud du District et avec les agglomérations voisines,
- la futur liaison Audincourt-Montbéliard qui constituerait la partie centrale de l'axe urbain Nord-Ouest / Sud-Est du D.U.P.M..

A plus petite échelle, ce déficit de liaisons entre les pôles d'équipements est aussi une réalité.

A Montbéliard notamment, le centre-ville semble «détaché» du quartier de la Petite-Hollande qui concentre pourtant un très grand nombre d'équipements d'agglomération (université, sécurité sociale, impôts, polyclinique, etc...). Une meilleure cohésion entre Petite Hollande, centre-ville, Pied des Gouttes, Portes du Jura et usine Peugeot ne permettrait-elle pas d'affirmer un pôle central à

l'échelle du District (concentration d'équipements, diversité des fonctions, nombre d'emplois, poids de population et densité) ?

Audincourt constitue un deuxième pôle important notamment par rapport aux équipements commerciaux qu'il propose et le poids démographique qu'il représente.

Une problématique importante concerne donc l'élaboration d'une armature urbaine.

LES GRANDS TYPES D'ÉQUIPEMENTS DE L'AGGLOMÉRATION ET LA NATURE DES SERVICES RENDUS

- *Sport - Loisirs - Culture et tourisme*
- *Santé*
- *Enseignement et formation*
- *Équipements et services sociaux*
- *Équipements et services commerciaux*
- *Autre : environnement, économie, transports, administration, justice, sécurité, lutte contre l'incendie.*

Les tableaux comparatifs ci-après présentés pour chaque type d'équipements et services sont issus des travaux de l'I.N.S.E.E. et plus précisément des documents suivants:

- *les équipements urbains - Franche-Comté 1994,*
- *les inventaires communaux de 1990 pour les communes qui n'ont pas été prises en compte dans le document précédent (la définition I.N.S.E.E. de l'agglomération de Montbéliard ne considère qu'une vingtaine de communes),*
- *l'emploi tertiaire en Franche-Comté.*

SPORT - LOISIRS - CULTURE ET TOURISME

Ce volet sera développé ultérieurement

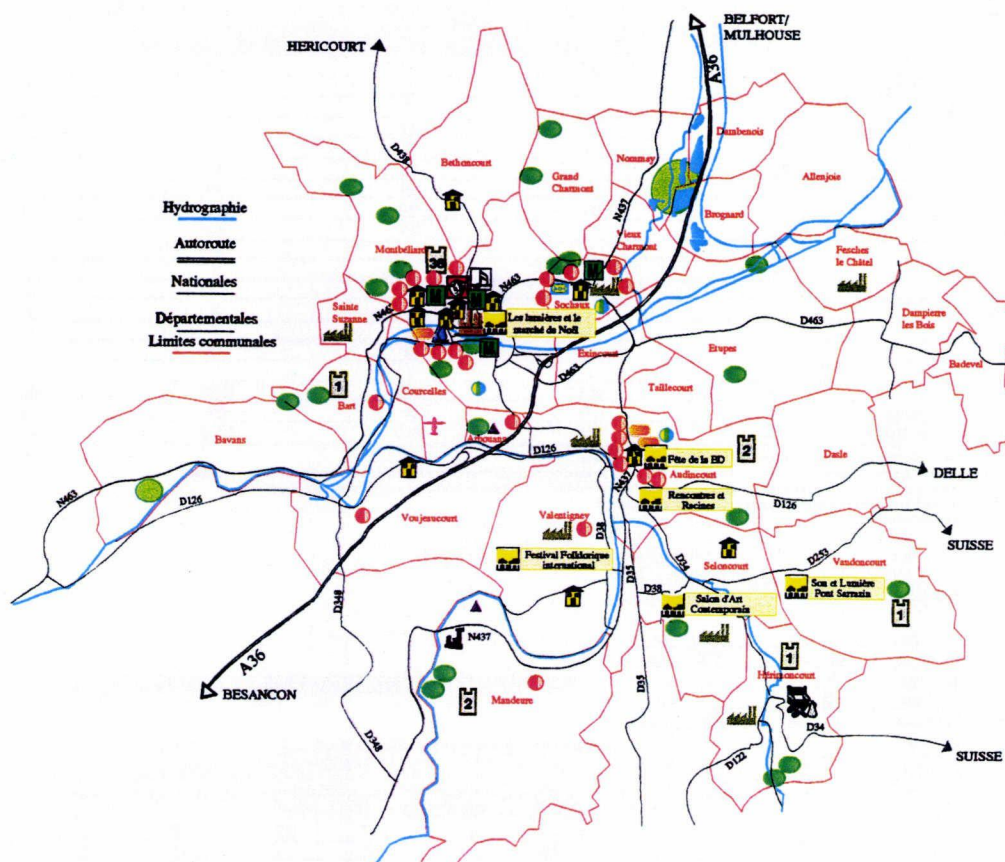
Dans le cadre du contrat de ville, un diagnostic sur l'offre culturelle dans le Pays de Montbéliard sera réalisé dans les prochains mois.

Celui-ci pourra servir de base à la réflexion et nous aider à définir une stratégie de développement culturel dans les prochaines années.

2

Sport - loisirs - culture - Tourisme

Sources : AUD 1995



SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES

- Théâtre Gallo-Romain EPOMANDUODURUM
- Château des Ducs de Wurtemberg Princes de Montbéliard
- Tourisme industriel
- Autres sites ou Monuments Historiques (Le chiffre correspond au nombre de bâtiments)

ESPACES DE DETENTE, ACTIVITES DE PLEIN AIR

- Piscines découvertes
- Zones naturelles et de Loisirs nautiques
- Autres espaces de détente et loisirs (parcours vitae, belvédère, ...)

AUTRES EQUIPEMENTS

- Aéroport
- Port de plaisance
- Stade Bonal
- Camping, Auberge de jeunesse
- Hôtels

EQUIPEMENTS CULTURELS

- Compagnie théâtrale (centre d'art et de plaisanterie)
- Centre International de Création Vidéo
- Ecole de musique
- Musées
- Grandes manifestations
- Principales Salles de spectacles et Bibliothèques; cinémas et théâtre
- Autres lieux de manifestations culturelles (foires, marchés, ...)

LA CULTURE

| CULTURE | DUPM | | Besançon | | Belfort | | Mulhouse | | Troyes | |
|---|--------|-----------------------|----------|-----------------------|---------|-----------------------|----------|-----------------------|--------|-----------------------|
| Monument ouvert à la visite | 38 | | 29 | | 17 | | 19 | | 36 | |
| Musée | 5 | | 7 | | 3 | | 15 | | 6 | |
| Exposition temporaire | EE | | EE | | EE | | EEE | | EE | |
| Conservatoire (musique, art dramatique) | E | | E | | E | | EE | | E | |
| Bibliobus | E | | E | | EE | | EE | | E | |
| Audiotèque ou discothèque de prêt | E | | E | | E | | EE | | E | |
| Vidéotheque de prêt ou de consultation | 0 | | E | | 0 | | E | | | |
| Commerce location cassettes vidéo | EE | | E | | E | | EE | | E | |
| Ecole d'arts plastiques | E | | E | | E | | E | | E | |
| Atelier d'artistes | 3 | | 0 | | 0 | | 3 | | 2 | |
| Palais des congrès | 1 | | E | | 1 | | | | E | |
| | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. |
| Bibliothèque | 32 | 2,59 | 20 | 1,63 | 21 | 2,70 | 23 | 1,03 | 19 | 1,55 |
| Salle de cinéma | 13 | 1,05 | 14 | 1,14 | 10 | 1,28 | 19 | 0,85 | 11 | 0,90 |
| Université du 3 ^{ème} âge | 1 | 0,08 | 1 | 0,08 | 3 | 0,39 | 3 | 0,13 | 2 | 0,16 |
| Commune jumelée | 9 | 0,73 | 10 | 0,82 | 7 | 0,90 | 14 | 0,63 | 11 | 0,90 |
| Salle des fêtes | 27 | 2,19 | 13 | 1,06 | 23 | 2,95 | 53 | 2,37 | 28 | 2,28 |
| Centre culturel | 17 | 1,38 | 8 | 0,65 | 14 | 1,80 | 30 | 1,34 | 6 | 0,49 |
| Maison des jeunes | 17 | 1,38 | 6 | 0,49 | 4 | 0,51 | 19 | 0,85 | 10 | 0,81 |
| | Nbre | | Nbre | | Nbre | | Nbre | | Nbre | |
| Salle de spectacles | 6 | | 12 | | 6 | | 14 | | 12 | |
| | Places | Places pour 1000 hab. | Places | Places pour 1000 hab. | Places | Places pour 1000 hab. | Places | Places pour 1000 hab. | Places | Places pour 1000 hab. |
| | 2 570 | 20,82 | 1 935 | 15,78 | 600 | 7,71 | 4 994 | 22,31 | 5 800 | 47,25 |

E : Indique la présence de l'équipement sur le territoire, trois échelles sont proposées E, EE, EEE

Source : INSEE

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

| EQUIPEMENTS ET COMPLEXES SPORTIFS | DUPM | | Besançon | | Belfort | | Mulhouse | | Troyes | |
|--|------|--|----------|--|---------|--|----------|--|--------|--|
| Terrain de grands jeux (1) | 39 | | 12 | | 25 | | 28 | | 17 | |
| Terrains de petits jeux (en plein air) (2) | 31 | | 5 | | 13 | | 21 | | 14 | |
| Piste d'athlétisme (en plein air) | 17 | | 3 | | 7 | | 14 | | 8 | |
| Court de tennis (en plein air) | 28 | | 8 | | 17 | | 18 | | 12 | |
| Court de tennis (couvert) | 19 | | 4 | | 7 | | 15 | | 6 | |
| Salle de sport (une seule) | 33 | | 9 | | 11 | | 17 | | 12 | |
| Salles de sport (plusieurs) | 16 | | 3 | | 10 | | 15 | | 7 | |
| Vestiaires et douches (3) | 51 | | 14 | | 16 | | 38 | | 23 | |
| Complexe sportif (total) | 57 | | 18 | | 33 | | 43 | | 27 | |
| Centre équestre | 5 | | 6 | | 2 | | 6 | | 2 | |
| Terrain de golf (4) | 0 | | 1 | | 0 | | 1 | | | |
| Piscine de plein air | 3 | | 2 | | 0 | | 3 | | 1 | |
| Piscine couverte ou découvrable | 6 | | 1 | | 1 | | 3 | | 4 | |
| Piscine mixte | 0 | | 0 | | 1 | | 1 | | | |
| Patinoire de plein air | 1 | | 0 | | 0 | | 0 | | | |
| Patinoire couverte | 0 | | 1 | | 1 | | 1 | | 1 | |
| Tennis (plusieurs courts) | EEE | | EE | | EE | | EEE | | EEE | |
| Tennis (plus. courts - courts couverts) | EE | | EE | | E | | EE | | EE | |
| Sports praticables dans une association | 304 | | 125 | | 159 | | 355 | | 201 | |

E : Indique la présence de l'équipement sur le territoire, trois échelles sont proposées E, EE, EEE

Source : INSEE

(1) Nombre de complexes sportifs comportant, en plein air, au moins un terrain de jeu pour la pratique de sports tels que football, rugby, hockey, base-ball...

(2) Nombre de complexes sportifs comportant, en plein air, au moins un terrain de jeu pour la pratique de sports tels que volley, basket, handball...

(3) Nombre de complexes sportifs comprenant un bâtiment abritant des vestiaires et douches.

(4) sont exclus les mini-golfs et les simples pratiques.

| | Troyes | DUPM | Mulhouse |
|-------------------------------|----------|----------|------------|
| POPULATION | 122 763 | 123 533 | 223 856 |
| HOTELLERIE | | | |
| Hôtel * / Nbre de chambres | 6 / 72 | 6 / 135 | 8 / 132 |
| Hôtel ** / Nbre de chambres | 19 / 624 | 16 / 601 | 23 / 946 |
| Hôtel *** / Nbre de chambres | 4 / 232 | 1 / 65 | 7 / 591 |
| Hôtel **** / Nbre de chambres | 1 / 28 | 0 / 0 | 1 / 76 |
| TOTAL | 30 / 956 | 23 / 801 | 39 / 1 745 |

LA CAPACITE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

| Capacité d'accueil | DUPM | | Besançon | | Belfort | | Mulhouse | | Troyes | |
|--------------------|------|-----------------------|----------|-----------------------|---------|-----------------------|----------|-----------------------|--------|-----------------------|
| | Nbre | Chambres/emplacements | Nbre | Chambres/emplacements | Nbre | Chambres/emplacements | Nbre | Chambres/emplacements | Nbre | Chambres/emplacements |
| Hôtel | 28 | 935 | 28 | 1 286 | 24 | 917 | 57 | 2 216 | 28 | 994 |
| Terrain de camping | 1 | 80 | 1 | 113 | 1 | 30 | 2 | 311 | 1 | 200 |
| TOTAL | 29 | 1 015 | 29 | 1 399 | 25 | 947 | 59 | 2 527 | 29 | 1 194 |

LES EMPLOIS

| SERVICES RECREATIFS, SPORTIFS, CULTURELS | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 0,50 | 0,90 | 1,30 | 0,70 | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 2,60 | 4,10 | 6,70 | 2,70 | 3,90 | 5,20 |
| HOTELS, CAFES, RESTAURANTS | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France |
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 1,40 | 2,80 | 3,00 | 2,70 | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 7,30 | 12,30 | 16,00 | 10,10 | 11,70 | 12,90 |

SANTE

Les principaux acteurs dans ce domaine sont la D.R.A.S.S., la D.D.A.S.S., l'hôpital, la C.P.A.M., la C.R.A.M. et diverses associations. Le D.U.P.M. constitue un interlocuteur privilégié, mais n'a pas de compétence directe.

Les services sanitaires s'articulent autour de nombreux secteurs et domaines d'intervention : Médecine, Chirurgie, gynécologie-Obstétrique (compétence régionale), psychiatrie et suivi des personnes âgées (compétence départementale). En terme de capacité d'accueil des équipements de santé, il faut distinguer le court, moyen et long séjour.

Globalement, le D.U.P.M. dispose d'un nombre important d'équipements de santé aussi bien publics (centre hospitalier) que privés (cliniques). Il constitue ainsi le deuxième pôle sanitaire de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard. Pourtant, la capacité d'accueil de ces structures est-elle suffisante pour satisfaire localement la demande actuelle dans tous les domaines (court, long séjour, médecine, chirurgie...)?

D'une manière générale, l'augmentation des dépenses de santé souligne une croissance continue des besoins. De plus, le vieillissement structurel de la population n'engendre-t-il pas une augmentation importante de la demande ?

En ce qui concerne le court séjour, dans les domaines de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Obstétrique (M.C.O.), le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (S.R.O.S.) préconise pour les 5 années à venir une diminution générale de la capacité d'accueil (nombre de lits installés) dans le D.U.P.M. et prône une complémentarité accrue à l'échelle de l'Aire Urbaine (étude en cours). Ces prévisions sont-elles d'ores et déjà satisfaisantes ? Quelle prospective peut-on réaliser à plus long terme ?

Quelles sont les prévisions du schéma départemental en terme de capacité d'accueil long séjour dans le domaine psychiatrique et des personnes âgées ? (Etude à compléter).

● Les équipements et services sanitaires : L'offre privée conforte l'offre publique

Le D.U.P.M. constitue le deuxième pôle sanitaire de l'Aire Urbaine. Il dispose de plus d'une dizaine d'établissements

d'hospitalisation et de plus de 1000 lits et places dont les 3/4 dans le domaine public. Cf. liste ci-jointe.

Les grandes infrastructures

Les équipements publics

- Un centre hospitalier multi-sites :

Le centre hospitalier est composé d'un hôpital général et d'établissements annexes décentralisés sur différents sites ou communes. Le centre André Bouilloche de Montbéliard est un établissement intercommunal réparti sur 4 sites géographiques :

- l'hôpital général à Montbéliard,
- le Mitan (psychiatrie) à Montbéliard,
- les établissements de moyen et de long séjour à Grand-Charmont,
- la maison de retraite de Pont-de-Roide.

- De nombreux services et une modernisation progressive :

Le centre hospitalier propose aujourd'hui de très nombreux services : neurologie, pédiatrie, etc... (cf. liste ci-jointe). Par ailleurs, il s'est développé et modernisé pour diversifier les services et améliorer la qualité des prestations sanitaires :

- création d'une nouvelle maternité et d'un service de dialyse au site du Mitran,
- rénovation du service de médecine,
- implantation d'un accélérateur linéaire et service de médecine nucléaire.

- construction d'un service de pédopsychiatrie,
- service de scanographie,
- création d'une unité de lits de long séjours.

Au regard des lourds investissements réalisés ces dernières années (accélérateur linéaire et médecine nucléaire), l'hôpital n'a pas à ce jour de grands projets d'évolution.

Les équipements privés

Les principaux équipements sanitaires privés sont :

- la clinique du Château (I.V.G., gynécologie et obstétrique),
- la clinique Laennec (chirurgie générale, pharmacie d'établissement),
- la clinique de la Citadelle (médecine générale, chirurgicale...).

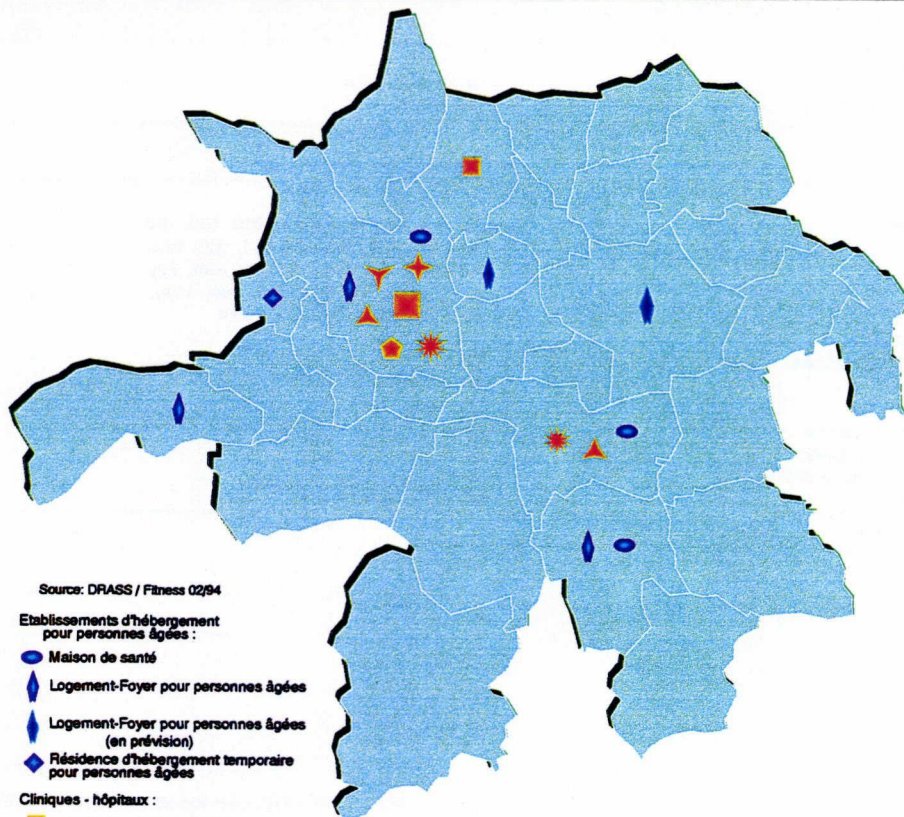
En terme de capacité d'accueil, ces établissements représentent moins d'un quart du nombre de lits disponibles dans l'agglomération (2 à 300). Les services proposés sont complémentaires de ceux des établissements publics.

La future polyclinique regroupera les cliniques du Château, de la Citadelle, ainsi que la clinique de l'Est située à Belfort. Celle de Laennec restera sur place.

La localisation des principaux équipements

La commune de Montbéliard concentre plus des trois quart des structures d'hospitalisation existantes et de lits médicaux disponibles (700 places pour 5 établissements). Elle constitue ainsi le pôle sanitaire public ou privé majeur de l'agglomération : cliniques Laennec, de la Citadelle et du Château, l'hôpital général André Bouilloche et ces annexes

au Mitran. Les autres pôles de santé de l'agglomération sont Grand-Charmont (annexe hôpital général et centre de long séjour : 200 lits) et Audincourt (clinique Lucine : 30 places). Si l'on considère les structures médico-sociales, d'autres pôles non négligeables émergent, comme Seloncourt et Etupes par exemple. (cf. carte)



Source: DRASS / Finess 02/94

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées :

- Maison de santé
- ▲ Logement-Foyer pour personnes âgées
- ▲ Logement-Foyer pour personnes âgées (en prévision)
- ◆ Résidence d'hébergement temporaire pour personnes âgées

Cliniques - hôpitaux :

- Centre hospitalier général
- ▲ Maison de santé annexe
- ★ Centre médico-psychologique
- ◆ Centre de long séjour
- ◆ Etablissement d'hospitalisation chirurgicale
- ★ Maison de santé médico-chirurgicale

Etablissements d'hospitalisation publics/privés (cf verso services réalisés dans chaque établissement)

| | Nbre | Places/lits |
|--|-----------|--------------|
| Centres Hospitaliers Généraux : | 3 | 734 |
| - Hôpital Général «André Bouilloche» à Montbéliard (1) | | 540 |
| - «Le Mittaa» annexe de l'Hôpital à Montbéliard (1) | | 74 |
| - Centre Sanitaire à Grand-Charmont (1) | | 120 |
| Maisons de santé Annexes | 2 | 56 |
| - Clinique Lucine à Audincourt (Sécurité sociale) | | 30 |
| - Clinique du Château à Montbéliard (S.A.R.L.) | | 26 |
| Maison de santé médico-chirurgicale | 1 | 66 |
| Clinique de la Citadelle à Montbéliard (S.A.R.L.) | | |
| Centres Médico-psychologiques | 3 | |
| (1 à Audincourt et 2 à Moabéillard) | | |
| Etablissement d'hospitalisation de chirurgie | 1 | 66 |
| Clinique Laennec à Montbéliard (Société Anonyme) | | |
| Etablissement de long séjour à Grand-Charmont (1) | 1 | 80 |
| Total établissements d'hospitalisation | 11 | 1 002 |

(1) Etablissements publics intercommunaux d'hospitalisation

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées :

| | Nbre | Places/lits |
|---|----------|--------------|
| Maisons de retraite | 3 | 96 |
| - «Résidence du parc» à Audincourt (1) | | 30 |
| - Maison d'accueil pour personnes âgées à Montbéliard (2) | | 56 |
| - Maison de retraite privée «le Patio» à Seloncourt (3) | | 10 |
| Logements-Foyers | 5 | 80 |
| - Unité de vie pour personnes âgées à Bavaas (3) | | 24 |
| - Unité de vie pour personnes âgées à Etupes (3) | | En prévision |
| - Logements-Foyers pour personnes âgées à Montbéliard (4) | | 56 |
| - Unité de vie pour personnes âgées à Seloncourt (3) | | |
| - Unité de vie pour personnes âgées à Sochaux (3) | | En prévision |
| Hébergement temporaire | 1 | 11 |
| 1 résidence à Sainte-Suzanne (3) | | |
| Total établissements d'hébergement personnes âgées | 9 | 187 |

Source : DRASS - FINESS 94

(1) Etablissement public communal social

(2) Fondation

(3) Association 1901 reconnue d'utilité publique

(4) Centre communal d'action sociale

SERVICES SPECIALISES DES HOPITAUX ET CLINIQUES

| | Disciplines | Capacités d'accueil des malades |
|------------------------------------|---|------------------------------------|
| AUDINCOURT | | |
| Clinique Lucine | 824, 309, 163* | 30 |
| Centre médico-psychologique | 236, 230 | |
| GRAND-CHARMONT | | |
| Centre sanitaire | 627 | 120 |
| MONTBELIARD | | |
| CHG "André Bouloche" | 43, 48, 62, 84, 97, 101, 105, 106, 108, 110, 111, 130, 137, 142, 153, 156, 157, 161, 164, 165, 172, 181, 197, 208, 211, 236, 308, 309, 391, 598, 599, 600, 601, 634, 637, 758, 797, 824 | 540 |
| Le Mitan annexe du CHG | 34, 135, 230 | 74 |
| HOP de jour pédopsychiatrique | 236 | 0 |
| Clinique du Château | 824, 309, 163 | 26 |
| Clinique Laennec | 137, 824 | 66 |
| Centre médico-psychologique | 230 | |
| Centre médico-psychologique | 230 | |
| Etablissement long séjour Le Mitan | 176 | 80 |
| Clinique de la Citadelle | 101, 174, 181, 824 | 53 |

* cf codes des disciplines ci-dessous

Source : DRASS/FINESS 02/94

Codes des disciplines

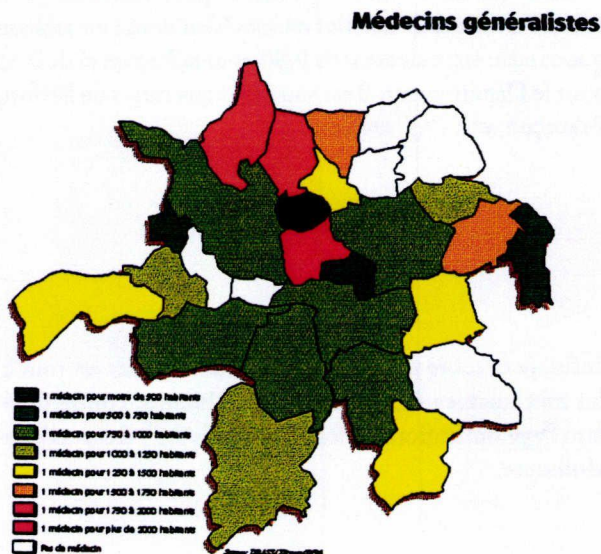
| | | | |
|-----|---|-----|---|
| 34 | Radiostandard | 172 | Rééducation fonctionnelle et réadaptation polyvalente |
| 43 | Curiothérapie | 174 | Médecine générale et spécialisation chirurgicale |
| 48 | Exploration fonctionnement neurologique | 176 | Long séjour |
| 62 | Anatomie et cytologie pathologique | 181 | Chirurgie générale et spécialisation chirurgicale |
| 84 | Biologie médicale | 197 | Consultations et soins dentaires |
| 97 | Anesthésiologie | 208 | Unité mobile hospitalière |
| 101 | Médecine générale ou médecine interne | 211 | Urgences médico-chirurgicales |
| 105 | Réanimation polyvalente | 230 | Psychiatrie générale |
| 106 | Surveillance continue-médecine | 236 | Psychiatrie infanto-juvénile |
| 108 | Pédiatrie | 308 | Urgence |
| 110 | Pédiatrie nouveaux-nés et nourrissons | 309 | I.V.G. |
| 111 | Pédiatrie nourrissons | 391 | Consultation, planification ou éducation médicale |
| 130 | Pneumologie | 598 | Médecine générale (Appareil circulatoire) |
| 135 | Radiothérapie | 599 | Médecine générale (Appareil respiratoire) |
| 137 | Chirurgie générale | 600 | Médecine générale (Appareil digestif) |
| 142 | Surveillance continue chirurgicale | 601 | Médecine générale (Autre) |
| 153 | Orthopédie-Traumatologie | 627 | Moyen séjour |
| 156 | ORL | 624 | Laboratoire de radio-isotopes |
| 157 | Ophthalmologie | 637 | Surveillance continue cardiologie |
| 161 | Urologie | 758 | Département d'informations médicales |
| 163 | Gynécologie et obstétrique | 797 | Hémodialyse adultes chroniques |
| 164 | Gynécologie | 824 | Pharmacie d'établissement |
| 165 | Obstétrique | | |

Les petites structures et services de proximité (médecine de ville et services paramédicaux, etc...).

Médecins généralistes : une situation satisfaisante

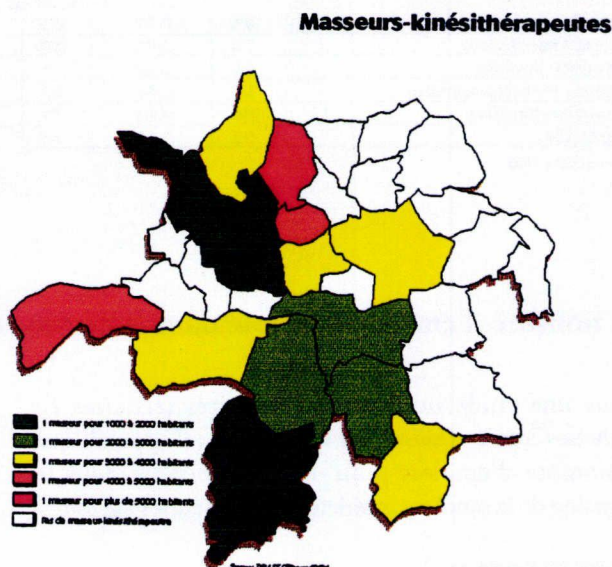
On recense 123 médecins généralistes sur le DUPM (décompte fait des médecins du CHG à Montbéliard, ECIA à Audincourt et Valentigney, et des médecins Peugeot à Sochaux) ce qui représente une moyenne d'environ 1 médecin pour 1000 habitants. A titre de comparaison, la densité pour le département du Doubs est d'environ 1,01 pour 1 000 habitants contre 0,97 pour la région de Franche-Comté, tandis que celle de la France est légèrement supérieure avec une moyenne de 1,07. Ils ne sont pourtant pas également répartis sur le territoire :

- 6 communes n'en ont pas,
- Exincourt en compte 1 pour 2 000 habitants,
- Sochaux et autres en ont 1 pour 750 habitants.



Des masseurs-kinésithérapeutes bien représentés

Sur un total de 48 masseurs kinésithérapeutes, 40 % exercent sur la commune de Montbéliard. Pour l'ensemble du District, la densité est de 0,39 pour 1 000 habitants ; c'est peu par rapport à la France (0,56), mais légèrement plus fort que la moyenne régionale (0,33).

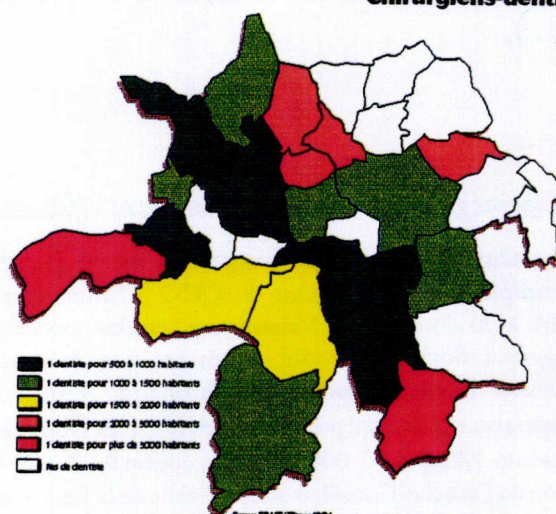


Une sur-représentation des chirurgiens-dentistes

Le DUPM totalise 100 chirurgiens-dentistes sur son territoire. C'est à Montbéliard et Audincourt que l'on retrouve la plus forte concentration. Notons que les habitants de 10 communes ne bénéficient pas de la présence d'un cabinet dentaire. Avec 0,80 chirurgiens-dentistes pour 1 000 habitants, le District est très bien doté ; en sachant que ce ratio est seulement de 0,50 pour la Région et de 0,55 pour le Département. Il est supérieur aux ratios de Belfort, Besançon, etc... (cf. tableau).

Enfin, le nombre de *pharmacies* par habitant est tout à fait raisonnable : 0,32 pour 1 000 habitants, contre 0,36 dans l'agglomération de Besançon, mais 0,29 dans celle de Mulhouse.

Chirurgiens-dentistes



EQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITE

| AUTRES STRUCTURES DE SANTE | DUPM | Besançon | Belfort | Mulhouse | Troyes |
|----------------------------------|------|----------|---------|----------|--------|
| Dispensaire, centre de soins | 16 | 10 | 2 | 12 | 5 |
| Centre médico-psychologique | 2 | 4 | 1 | | 2 |
| Centre médico-social | 17 | 11 | 1 | 16 | 5 |
| Laboratoire d'analyses médicales | 6 | 7 | 8 | 16 | 9 |
| Centre de soins dentaires | 2 | 2 | 1 | 5 | 0 |

Source : INSEE 1993

| SERVICES DE SANTE DE PROXIMITE | DUPM | | Besançon | | Belfort | | Mulhouse | | Troyes | |
|--------------------------------|------|---------------------|----------|---------------------|---------|---------------------|----------|---------------------|--------|---------------------|
| | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. |
| Médecin généraliste | 120 | 0,97 | 166 | 1,35 | 81 | 1,04 | 240 | 1,07 | 125 | 1,02 |
| Médecin spécialiste | 78 | 0,63 | 186 | 1,52 | 84 | 1,08 | 224 | 1,00 | 138 | 1,12 |
| Infirmière libérale | 46 | 0,37 | 41 | 0,33 | 36 | 0,46 | 70 | 0,31 | 0 | 0,00 |
| Masseur kinésithérapeute | 36 | 0,39 | 63 | 0,51 | 34 | 0,44 | 103 | 0,46 | 73 | 0,59 |
| Chirurgien dentiste | 100 | 0,81 | 77 | 0,63 | 56 | 0,72 | 141 | 0,63 | 82 | 0,67 |
| Pharmacie | 39 | 0,32 | 44 | 0,36 | 34 | 0,44 | 64 | 0,29 | 43 | 0,35 |

Source : INSEE 1993

Le nombre d'emplois proposé dans le secteur de la santé est relativement faible

Dans une étude intitulée « les activités tertiaires en Franche-Comté » réalisée par l'I.N.S.E.E., il apparaît que le nombre d'emplois pour 1 000 habitants dans le domaine de la santé est inférieur à celui d'autres agglomé-

rations et à la moyenne nationale. Ce secteur représente 22 emplois pour 1 000 habitants contre 32 à Belfort et 46 à Besançon.

SANTE ET EMPLOI

| | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France |
|--|-------|---------|----------|---------------|----------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 4,10 | 7,10 | 8,80 | 5,80 | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 21,80 | 31,50 | 46,20 | 21,90 | 24,50 | 25,00 |

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

Une capacité d'accueil suffisante et des services adaptées aux besoins ?

Les domaines de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Ostétrie (M.C.O.).

Le nombre de lits installés pour 1 000 habitants dans le D.U.P.M. semble inférieur à celui des autres agglomérations françaises (l'indice est un peu meilleur si l'on considère l'Aire Urbaine). Est-ce à dire que la demande est moindre ? D'après les données de la D.R.A.S.S. ayant servi

à élaborer le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire, la totalité des lits autorisés n'a pas été installée dans le DUPM. Malgré cela, la capacité d'accueil est supérieure à la demande et le nombre de lits en M.C.O. doit être révisé à la baisse. (cf. chapitre perspectives d'évolution).

CAPACITE D'ACCUEIL DE MCO EN 1994

| | France | Franche-Comté | Doubs | Bassin de Montbéliard | Belfort | Aire Urbaine |
|--|--------|---------------|--------|-----------------------|---------|--------------|
| Nbre de lits de médecine pour 1 000 habitants | 2,2734 | 2,1755 | 2,3298 | 1,5702 | 1,9076 | 1,7108 |
| Nbre de lits de chirurgie pour 1 000 habitants | 2,0721 | 1,9823 | 2,3690 | 1,3680 | 2,2280 | 1,7263 |
| Nbre de lits de gynécologie-obstétrique pour 1 000 habitants | 0,4846 | 0,6341 | 0,7119 | 0,5908 | 0,7228 | 0,6458 |

Source : Hôpital de Montbéliard - Memento 94 - DRASS

CAPACITE D'ACCUEIL DANS LE DUPM

| | Lits installés | autorisés | proposition |
|-------------|----------------|-----------|-------------|
| Médecine | 362 | 384 | 341 |
| Chirurgie | 321 | 334 | 284 |
| Obstétrique | 114 | 130 | 90 |
| Total | 797 | 848 | 715 |

Source : SROS 1994

17

L'accueil des personnes âgées nécessitant des soins médicalisés

Le présent tableau souligne la faiblesse de la capacité d'accueil du D.U.P.M. dans ce secteur. Ne s'agit-il pas d'une carence en ce qui concerne les lits long séjour : seulement 8 lits environ pour 1000 personnes âgées de

plus de 75 ans, la moyenne française étant de plus de 22 (cf. tableau) ? Où en est le schéma départemental et quelles sont ses grandes prévisions ? (complément d'étude à réaliser).

CAPACITE D'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES NECESSITANT DES SOINS MEDICALISES EN 1994

| | France | Franche-Comté | Doubs | Montbéliard | Belfort | Aire Urbaine |
|--|-----------|---------------|---------|-------------|---------|--------------|
| Habitants de 75 à 85 ans (a) | 2 514 017 | 46 800 | 18 100 | 7 420 | 5 300 | 12 720 |
| Habitants de plus de 85 ans (b) | 1 027 294 | 18 300 | 6 600 | 2 940 | 2 100 | 5 040 |
| Habitants de plus de 75 ans (c)=(a)+(b) | 3 541 311 | 65 100 | 24 700 | 10 359 | 7 400 | 17 759 |
| Nombre de lits de long-séjour (1994) | 77 161 | 1 643 | 634 | 80 | 250 | 330 |
| Lits de cure médicale pour 1000 habitants de plus de 75 ans (d) | 21,7888 | 25,2381 | 25,6680 | 7,7224 | 33,7838 | 18,5817 |
| Nombre de lits de cure médicale (1994) | 119 389 | 2 423 | 916 | 233 | 263 | 496 |
| Lits de cure médicale pour 1000 habitants de plus de 75 ans (e) | 33,7132 | 37,2197 | 37,0850 | 22,4915 | 35,5405 | 27,9288 |
| Nombre total de lits LS et CM (1994) | 196 550 | 4 066 | 1 550 | 313 | 513 | 826 |
| Lits médicalisés pour 1000 habitants de plus de 75 ans (f)=(d)+(e) | 55,5020 | 62,4578 | 62,7530 | 30,2140 | 69,3243 | 46,5105 |

Source : Hôpital de Montbéliard - Memento 94 - DRASS

Le secteur de la psychiatrie²

La capacité d'accueil dans le secteur de la psychiatrie est-elle suffisante ? (Études complémentaires à réaliser).

Le règlement départemental portant lutte contre la maladie mentale, l'alcoolisme et la toxicomanie a rattaché trois secteurs de psychiatrie pour adultes et un inter-secteur de Pédopsychiatrie au Centre Hospitalier de Montbéliard.

La situation actuelle est donc la suivante :

A - Psychiatrie adultes :

Le secteur F : Ville de Montbéliard, 30 000 habitants, 24 lits d'hospitalisation, Une seule structure extra-hospitalière : le point d'accueil du Faubourg de Besançon.

Le secteur G : Cantons périphériques, Grand-Charmont, Sochaux, Audincourt, 65 000 habitants, 50 lits d'hospitalisation, Une seule structure extra-hospitalière : le point d'accueil de Sochaux.

Le secteur H : Cantons de Valentigney, Pont-de-Roide, Clerval, Isle-sur-le-Doubs et Maiche, 70 000 habitants.

Faute de moyens suffisants, tant humains que structurels, une convention datant de 1984 rattache, pour l'instant, ce secteur au Centre Hospitalier de Novillars distant de 70 kms.

Il faut ajouter que les urgences psychiatriques de l'Hôpital Général ne sont que partiellement assurées puisque les deux zones d'attraction (Secteur Sanitaire et Secteur Psychiatrique) ne se recoupent pas. Compte tenu des effectifs en personnel, il n'est pas possible d'assurer une présence médicale psychiatrique au service d'accueil des Urgences.

B - Inter secteur de pédopsychiatrie :

La population infanto-juvénile de ces trois secteurs adultes compose cet inter-secteur.

Et là encore, les moyens sont notoirement insuffisants puisque 14 agents en assurent la prise en charge.

Pas de lits d'hospitalisation, mais deux centres de Guidance Infantile :

l'un installé à Montbéliard, ZUP de la Petite Hollande, l'autre installé à Audincourt, Centre Ville.

● *Les perspectives d'évolution*

Médecine - Chirurgie - Obstétrique : les prévisions du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire

La carte sanitaire et le Schéma Régional d'organisation Sanitaire sont les documents de planification de référence dans le domaine la santé. Révisables à tout instant, ils sont valables pour 5 ans. Les derniers ont été arrêtés en 1994. Le S.R.O.S. détermine la répartition géographique des installations et activités de soins qui permettrait d'assurer une satisfaction optimale des besoins de la population. Le schéma est complété par une annexe qui indique, «*compte tenu de la nature et de l'importance de l'ensemble de l'offre de soins existante au moment où il entre en vigueur et des objec-*

tifs retenus par le schéma, les créations, les regroupements, les transformations ou suppressions des installations et unités qui seraient nécessaires à sa réalisation.» Art. L. 712-3-1. La région Franche-Comté compte quatre secteurs sanitaires pour les disciplines de médecine, chirurgie et gynécologie-obstétrique. Le secteur II regroupe les agglomérations de Montbéliard, Belfort et Héricourt. La réflexion concernant les équipements et services de santé se fait donc à l'échelle de l'Aire Urbaine.

² Note hôpital de Montbéliard novembre 1995

Les principaux objectifs retenus : améliorer l'existant et trouver des complémentarités

Les objectifs généraux : 5 axes stratégiques

- 1 - Développer des pôles hospitaliers hiérarchisés, de compétence et de référence, caractérisés par un plateau technique assez développé, une coexistence de services généralistes et de services spécialisés, des urgences autonomisées, etc...
- 2 - Renforcer les missions des établissements de proximité comme établissements de premier recours.
- 3 - Assurer la reconversion des établissements de santé dont l'activité revêt plus un rôle social que sanitaire.
- 4 - Favoriser les complémentarités entre établissements publics et/ou privés (priorités thérapeutiques, équipements lourds activités technico-administratives), en utilisant tous les modes de coopération proposés, de la convention au syndicat inter hospitalier.
- 5 - Ouvrir l'hôpital sur la ville en expérimentant les formules d'association avec les professionnels de santé médicaux ou paramédicaux que permet la loi hospitalière du 31 juillet 1991.

Les objectifs locaux : des besoins à la baisse, une offre plus qualitative que quantitative

Ils portent sur les établissements de Belfort, Montbéliard et Héricourt. En raison de leur proximité et des populations qu'ils desservent, ces agglomérations devront *développer une meilleure complémentarité* pour s'assurer du maintien d'un équipement médical et technique de haut niveau. Un cahier des charges vient d'être rédigé pour lancer une étude concernant les possibilités de complé-

mentarité entre toutes les structures et services de santé à l'échelle de l'Aire Urbaine (D.R.A.S.S., SANTÉ MARKETING, SODESCO). Le schéma propose de revoir à la baisse le nombre de places et lits dans les domaines de la médecine, la chirurgie et la Gynécologie-obstétrique.

19

Evaluation des besoins pour 1000 habitants :

Le Schéma régional considère une diminution globale de la demande et donc un réajustement à la baisse du nombre de lits/places proposé pour 1000 habitants.

INDICES DE BESOINS EN LITS ET PLACES D'HOSPITALISATION POUR 1 000 HABITANTS PAR SECTEUR ET PAR DISCIPLINE

| Secteur | Médecine | Chirurgie | Gynécologie-Obstétrique |
|-------------------------------|----------|-----------|-------------------------|
| Besançon-Pontarlier | 2,50 | 2,50 | 0,54 |
| Belfort-Héricourt-Montbéliard | 1,87 | 1,70 | 0,50 |
| Jura | 2,08 | 1,65 | 0,43 |
| Haute-Saône | 1,86 | 1,33 | 0,49 |

Les propositions de réajustement :

Les indices «médecine» : 45 lits en trop

D'après le S.R.O.S., l'excédent de lits et places dans ce domaine est de 45. L'offre de soins correspondant à la demande s'équilibrerait autour de 613 lits et places. Malgré une légère diminution, le D.U.P.M. conserverait dans ce domaine une capacité d'accueil supérieur à celle de Belfort.

INDICES "MEDECINE"

| Bassins d'emploi | Lits et places installés | Lits et places autorisés | Propositions |
|------------------|--------------------------|--------------------------|--------------|
| Belfort | 270 | 274 | 272 |
| Montbéliard | 362 | 384 | 341 |
| TOTAL | 632 | 658 | 613 |

Source : Carte sanitaire et Schéma Régional d'Organisation Sanitaire, 1993

Les indices « chirurgie » : une surcapacité de 100 lits

Avec les critères retenus, ce secteur fait apparaître un excédant de 100 lits, les besoins étant évalués autour de 560 lits et places. Les situations sont contrastées et imposent des révisions de capacité sur les deux bassins de population qui concerneraient essentiellement le secteur privé.

INDICES "CHIRURGIE"

| Bassins d'emploi | Lits et places installés | Lits et places autorisés | Propositions |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------|
| Belfort | 312 | 314 | 275 |
| Montbéliard | 321 | 334 | 284 |
| TOTAL | 633 | 648 | 559 |

Source : Carte sanitaire et Schéma Régional d'Organisation Sanitaire, 1993

Les indices « gynécologie-obstétrique » : un excédant de 64 lits

La surcapacité actuelle serait de 64 lits et conduit à fixer l'offre de soins à 165 lits, soit près de 22 % en moins, répartis également sur les deux agglomérations.

INDICES "GYNECOLOGIE-OBSTÉTRIQUE"

| Bassins d'emploi | Lits et places installés | Lits et places autorisés | Propositions |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------|
| Belfort | 97 | 99 | 75 |
| Montbéliard | 114 | 130 | 90 |
| TOTAL | 211 | 229 | 165 |

Source : Carte sanitaire et Schéma Régional d'Organisation Sanitaire, 1993

Un schéma qui repose sur des prospectives démographiques : la diminution de la population et son vieillissement

L'I.N.S.E.E. a réalisé des projections de populations en jouant sur différentes hypothèses en matière de fécondité, de mortalité et de migrations. Dans le cadre d'une planification à 5 ans, le S.R.O.S. considère en priorité les évolutions tendanciennes dans la mesure où il s'agit d'une période trop courte pour que les tendances s'inversent. Les évolutions tendanciennes retenues sont donc :

- poursuite du déclin démographique,
- vieillissement important de la population.

PROJECTIONS DE POPULATION POUR LE SECTEUR MONTBELIARD - BELFORT - HERICOURT

| | Population au 1 ^{er} janv. | Naissances | Décès | Solde migratoire |
|-------------|-------------------------------------|--------------|--------------|------------------|
| 1990 | 328 590 | 4 103 | 2 629 | - 3 032 |
| 1995 | 320 440 | 3 792 | 2 626 | - 2 890 |
| 2000 | 311 586 | 3 493 | 2 626 | - 2 750 |
| 2005 | 301 649 | 3 168 | 2 710 | - 2 613 |

Source : INSEE

INDICE DE VIEILLISSEMENT POUR LE SECTEUR MONTBELIARD - BELFORT - HERICOURT

| | Moins de 20 ans | Plus de 65 ans | Indice de vieillissement |
|-------------|-----------------|----------------|--------------------------|
| 1990 | 97 588 | 37 193 | 38 |
| 1995 | 86 142 | 45 122 | 48 |
| 2000 | 78 394 | 47 881 | 61 |
| 2005 | 69 602 | 52 434 | 75 |

Source : INSEE

● *Les enjeux et propositions d'orientations possibles*

Le principal enjeu concerne l'adaptation quantitative et qualitative des équipements aux évolutions de la société.

Dans le domaine du court séjour concernant la M.C.O., le S.R.O.S. préconise donc l'amélioration de l'existant et le développement des services en privilégiant une complémentarité des établissements publics et privés à l'échelle de l'Aire Urbaine. Une étude est en cours (DRASS - SANTÉ MARKETING - SODESCO) et permettra peut-être de définir quelques grands enjeux et perspectives d'évolution dans le cadre du projet d'agglomération du D.U.P.M.. Le SROS propose une réduction de la capacité d'accueil dans le DUPM (diminution du nombre de lits dans les équipements sanitaires). Cette proposition est-elle adaptée aux besoins réels du Pays de Montbéliard ?

Une étude devra-t-elle être engagée afin :

- d'une part, de vérifier les paramètres utilisés dans les prévisions du Schéma Régional,
- d'autre part, de réaliser une approche prospective à moyen et long terme de la demande en nature de santé et de l'offre à promouvoir.

D'ores et déjà, l'adaptation de l'offre en terme de capacité d'accueil long séjour en direction des personnes âgées semblent un enjeu important. En effet, le vieillissement de la population est un phénomène structurel qui devrait s'accélérer au début du troisième millénaire (arrivée à 60 ans des populations issues du «Baby-Boom»). Quelles sont les prévisions du schéma départemental (étude à compléter). Quelles sont les types d'équipements et de services à promouvoir ?

- une médicalisation à domicile accrue des personnes âgées (allocation dépendance en lien avec la politique nationale) ?
- une médicalisation dans les structures existantes et adaptées à cet effet en priorité ?
- création de nouvelles maisons de retraite médicalisées (combien, où et pourquoi) ?

Les personnes âgées ne sont-elles pas de plus en plus soucieuses de demeurer chez elles ? Aussi, l'enjeu ne concerne-t-il pas le développement des services de proximité comme par exemple les soins infirmiers et les gardes à domicile, l'aide ménagère, l'hospitalisation à domicile ou les services de voisinage (foyers restaurants, repas à domicile, transports collectifs) ? Ces considérations ne sont-elles pas par ailleurs susceptibles de favoriser la création d'emplois de services ? Le D.U.P.M. dispose déjà d'une école d'infirmières. D'autres formations spécifiques ne pourraient-elles pas être développées ? Une réflexion approfondie avec l'ensemble des acteurs pourrait être engagée.

Du point de vue spatial, les enjeux s'affirment, semble-t-il, à deux échelles :

- d'une part, la recherche d'une complémentarité au sein de l'aire urbaine en matière de santé impose peut-être une intégration des structures à cette même échelle (accessibilité rapide, desserte multimodale, lisibilité et repérage...),
- d'autre part, en terme d'organisation du territoire, la création de la polyclinique aux Portes du Jura à Montbéliard conforte un pôle d'équipement d'agglomération (université, Pied des Gouttes, Petite Hollande ...). Ce nouvel élément structurant ne pose-t-il pas une fois encore la question d'une meilleure cohésion urbaine de ce pôle, de son rapport au centre-ville de Montbéliard, de son accessibilité et de sa lisibilité au sein du District¹ ou de la pertinence de l'itinéraire de la voie de liaison Audincourt/Montbéliard ? Quel est le potentiel de réutilisation des locaux de la clinique de la Citadelle et du Château ?

¹ Le dossier de voirie d'agglomération traite l'accessibilité directe à l'hôpital de Montbéliard (cf. dossier transports)

Janv
1996

LES ÉTUDES DE L'AUD

ENSEIGNEMENT - FORMATION - RECHERCHE

Les types d'équipements et services promus dans le D.U.P.M. :

- un bon niveau d'équipements d'enseignement primaire, mais une offre qui diminue en raison de la baisse de population et des effectifs scolarisés,
- une croissance importante des effectifs scolarisés dans les équipements d'enseignement secondaire,
- l'enseignement supérieur, la formation continue, et l'apprentissage : des cartes maîtresses pour le D.U.P.M.,
- le développement de l'enseignement supérieur a comme corollaire, la croissance de la recherche publique.

L'organisation spatiale des équipements :

- Montbéliard concentre un grand nombre d'équipements sur son territoire communal.
- Ils sont globalement distribués dans le District au sein d'un fuseau orienté Nord-Ouest / Sud-Est depuis Bethoncourt jusqu'à Hérimoncourt et Valentigney (l'axe de fonctionnement urbain).
- L'université est un élément d'identité, mais elle est à ce jour difficilement repérable au sein de l'agglomération.
- La proximité de l'université et du lycée Viette conforte un noyau central géographique et fonctionnel au sein de l'agglomération composé du centre-ville de Montbéliard, de l'usine Peugeot, du Pied des Gouttes et de la Petite Hollande. Ce noyau ne manque-t-il pas de cohésion et d'unité spatiale.
- Les équipements sont distribués sans véritable stratégie spatiale. Pourtant, leur localisation est également un facteur d'attractivité résidentielle (Cf. dossier).

L'enjeu concerne moins la création de nouveaux grands équipements que le développement, l'amélioration et l'adaptation des formations aux réalités socio-économiques du DUPM. (Il s'agit de créer plus de synergies entre l'emploi, la formation, le développement économique et l'intégration sociale).

● L'offre : de la maternelle à l'université en passant par l'apprentissage.

Le District Urbain du Pays de Montbéliard affiche un taux d'équipements important. Le D.U.P.M. n'a pas de compétence attribuée par les lois de décentralisation dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle. Il joue cependant un rôle majeur dans l'appareil de formation initiale

supérieure et continue, en partenariat avec la Région et l'Etat. Deux domaines ont particulièrement été développés ces dernières années : l'apprentissage et l'enseignement supérieur. Ils restent des axes d'intervention privilégiés en termes d'équipements et services de formation et d'enseignement dans l'avenir.

La formation initiale : Des équipements scolaires dont le maintien est lié aux évolutions démographiques

Les maternelles et les écoles primaires :

- Un bon niveau d'équipements.

Le Pays de Montbéliard proposait en 1993, 67 maternelles et 61 écoles primaires à la charge des municipalités.

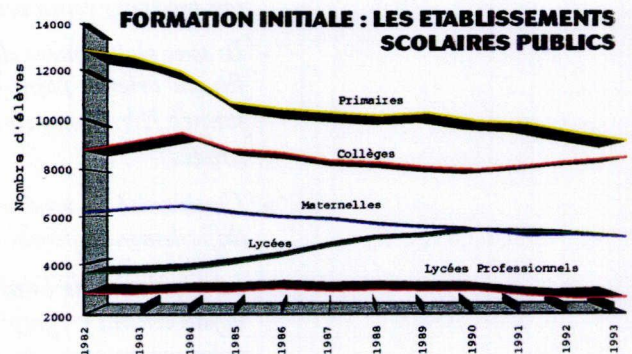
- La diminution du nombre d'habitants engendre une chute des effectifs.

Le D.U.P.M. a perdu 11 000 habitants entre 1982 et 1990. Conjointement, les écoles maternelles ont perdu 18 % de leurs effectifs et les écoles primaires 30 %. Des écoles ont fermé dans de petites communes du district et les maires, compétents en la matière, concluent des accords pour concentrer les élèves. En terme d'emploi, cela se traduit par des suppressions de postes d'enseignants. Le développement ou le maintien des équipements scolaires n'est-il pas plus largement lié à des enjeux démographiques et économiques ?

- Le maintien d'un bon niveau de service : une condition essentielle de l'attractivité.

Il s'agit d'une condition sine qua non, car le niveau

d'équipements scolaires est un critère qui influence largement les populations dans le choix du lieu de résidence au sein d'un vaste bassin de vie. Pourtant, en amont, avant les maternelles et les écoles primaires, la présence de crèches est fondamentale. Leur nombre semble a priori insuffisant dans le DUPM pour absorber la demande (étude complémentaire à engager).



Les collèges et lycées : une tendance à la croissance des effectifs :

- Le DUPM, un partenaire actif de la Région et du Département.

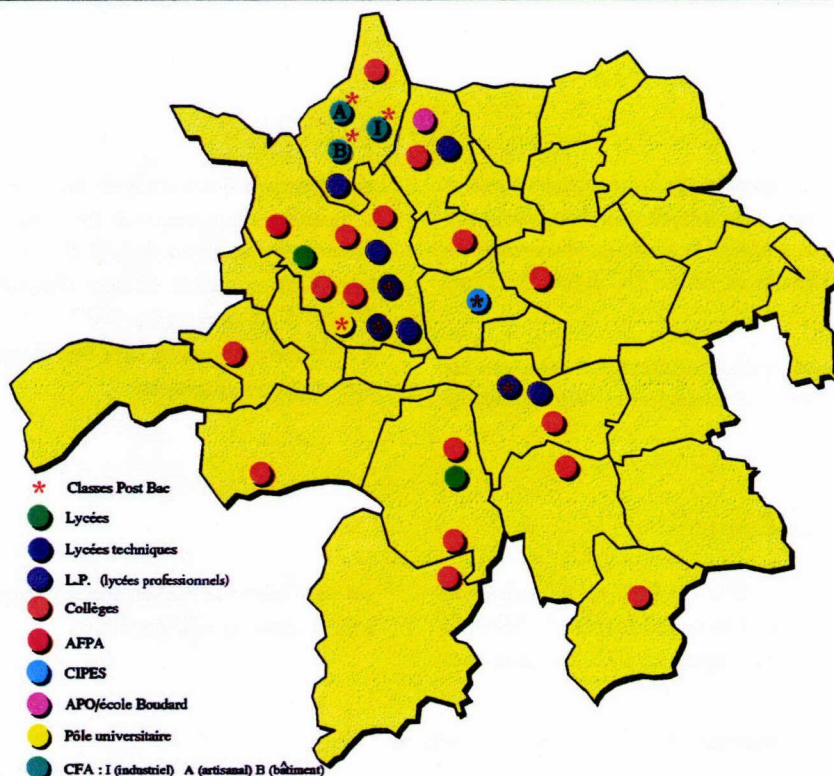
Le District n'a pas de compétence directe, mais il est un partenaire financier pour ce qui concerne l'ensemble des établissements du Pays de Montbéliard. A ce titre, il est associé comme le prévoit la loi, à la réflexion sur le Schéma Régional Prévisionnel des formations.

- 4 lycées dont 1 rassemble près de la moitié des effectifs.

Les 4 lycées du Pays de Montbéliard accueillent en 1993 5 060 élèves dont près de 2 000 dans le seul lycée Cuvier. A titre de comparaison, les lycées des unités urbaines de référence accueillent beaucoup moins d'élèves en moyenne (pas plus de 1 000). Cette forte densité a conduit les responsables à envisager la construction d'un cinquième lycée. Le projet est aujourd'hui abandonné ; il ne se justifiait pas au regard des projections démogra-

phiques du Pays de Montbéliard. En compensation, la région réalise une extension du lycée Viette pour permettre à terme de soulager le lycée Cuvier.

- Les chiffres ci-joints illustrent l'importance que le Pays de Montbéliard accorde à la formation professionnelle et technique : 8 lycées professionnelles de plus de 2 500 élèves, plus de 500 élèves en 3^{ème} et 4^{ème} technologiques... Le LEP Fernand Léger, qui dispose déjà de BTS, souhaite développer des bacs techniques ; il pourra ainsi prétendre au titre de lycée professionnel et technique. La création de la Maison de l'Audiovisuel (multimédias, télécommunications et association du CICV) est prévue en lien avec la restructuration du lycée Viette, ainsi qu'avec le développement de l'université. (Il s'agit d'un dossier actuellement à l'étude).



FORMATION INITIALE : LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS

| Établissements | Maternelles | Primaires | Collèges | Lycées Prof. | Lycées | Total |
|----------------------|-------------|-----------|----------|--------------|--------|--------|
| Nombre (1993) | 67 | 61 | 16 | 6 | 4 | 154 |
| Effectifs | | | | | | |
| 1982 | 6 186 | 12 869 | 8 768 | 2 816 | 3 611 | 34 250 |
| 1983 | 6 331 | 12 536 | 9 062 | 2 787 | 3 657 | 34 373 |
| 1984 | 6 429 | 11 896 | 9 381 | 2 873 | 3 745 | 34 324 |
| 1985 | 6 122 | 10 616 | 8 766 | 2 857 | 3 985 | 32 346 |
| 1986 | 5 940 | 10 334 | 8 608 | 2 957 | 4 266 | 32 105 |
| 1987 | 5 837 | 10 202 | 8 302 | 2 866 | 4 677 | 31 884 |
| 1988 | 5 617 | 10 071 | 8 192 | 2 908 | 5 007 | 31 795 |
| 1989 | 5 479 | 10 155 | 7 985 | 2 857 | 5 129 | 31 605 |
| 1990 | 5 394 | 9 832 | 7 906 | 2 860 | 5 330 | 31 322 |
| 1991 | 5 106 | 9 712 | 8 032 | 2 689 | 5 305 | 30 844 |
| 1992 | 5 149 | 9 378 | 8 230 | 2 533 | 5 258 | 30 548 |
| 1993 | 5 065 | 9 046 | 8 639 | 2 580 | 5 059 | 30 389 |

Source : Inspection Académique - Rectorat - Académie de Besançon - Année scolaire 93/94

ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES, COLLÈGES ET LYCÉES

| Formation initiale | DUPM | | Besançon | | Belfort | | Mulhouse | | Troyes | |
|---|------|-----------|----------|-----------|---------|-----------|----------|-----------|--------|-----------|
| | Nbre | Effectifs | Nbre | Effectifs | Nbre | Effectifs | Nbre | Effectifs | Nbre | Effectifs |
| Ecoles maternelles | 67 | 5 065 | 53 | 5 769 | 32 | 3 679 | 96 | 9 781 | 55 | 6 117 |
| Ecoles primaires | 61 | 9 046 | 53 | 8 505 | 46 | 5 814 | 78 | 17 452 | 69 | 9 241 |
| Collèges | 16 | 8 639 | 11 | 7 620 | 10 | 5 227 | 23 | 12 976 | 15 | 7 672 |
| 4 ^{èmes} et 3 ^{èmes} technologiques | | 515 | | 740 | | 351 | | 754 | | 606 |
| Lycées professionnels | 8 | 2 580 | 10 | 3 048 | 6 | 1 452 | 11 | 3 963 | 8 | 2 605 |
| Lycées | 4 | 5 059 | 8 | 7 829 | 6 | 4 002 | 8 | 6 410 | 8 | 5 556 |

Source : INSEE 1993

APPRENTISSAGE

| Apprentissage | DUPM | | Besançon | | Belfort | | Mulhouse | | Troyes | |
|---------------------------------------|------|-----------|----------|-----------|---------|-----------|----------|-----------|--------|-----------|
| | Nbre | Effectifs | Nbre | Effectifs | Nbre | Effectifs | Nbre | Effectifs | Nbre | Effectifs |
| Centre de formation d'apprentis | 1 | 620 | 4 | 2 206 | 3 | 911 | 4 | 1 860 | 4 | 119 |
| Classe préparatoire à l'apprentissage | | 0 | | 12 | | 0 | | 1 860 | | 59 |

Source : INSEE 1993

La formation continue :

Le DUPM participe aux côtés de la Région (collectivité compétente) à la définition et au financement des projets de développement de l'appareil de formation continue du

Pays de Montbéliard. Des structures se sont développées (AFPA, CFA...), dans lesquelles on espère un retour d'investissements conséquents.

L'apprentissage :

Le développement de l'apprentissage fait également partie d'une politique volontariste menée en collaboration avec la Région. Le D.U.P.M. a assuré la maîtrise d'ouvrage de la construction et de l'équipement de 3 C.E.A. (artisanat, industrie, B.T.P.).

En parallèle, une Bourse de l'apprentissage a été créée en 1991; ce sont des journées de rencontre et d'information

en direction des jeunes et des entreprises. Globalement, le nombre d'apprentis et de stagiaires a plus que doublé entre 1990 et 1994. L'A.D.F.P. gérant le C.F.A.I. prévoit une augmentation de son effectif en apprentissage de 30 % d'ici la rentrée 96/97, date à laquelle l'effectif global fréquentant le site (en alternance) sera de 1 000 apprentis ou stagiaires.

L'enseignement supérieur :

Aujourd'hui le pôle universitaire du Pays de Montbéliard compte environ 750 étudiants et ne subira plus le développement massif qu'il a connu jusqu'à ce jour. Lorsque tou-

tes ses filières actuelles auront été confortées, son format sera d'environ 850 étudiants.

Les équipements universitaires : un développement récent :

Par rapport aux autres agglomérations françaises, le Pays de Montbéliard s'est pourvu tardivement d'équipements de formation universitaire. L'Université de Technologie de Compiègne à Sévenans, future IPSE puis UTBM est créé en 1985.

A partir de 1990, le Plan Université 2000 a été l'occasion d'officialiser les multiples antennes universitaires sauvages qui s'étaient créées ainsi dans toute la France, à partir de simples conventions entre les Universités et les Collectivités locales.

Ce plan a permis d'édicter un certain nombre de règles pour l'ouverture de filières universitaires délocalisées.

Le DUPM qui disposait alors de dossiers prêts et qui pouvait se prévaloir d'un poids démographique et industriel suffisant a ainsi pu obtenir son statut de pôle universitaire.

Il est associé dans son développement à Belfort-Héricourt avec lequel il constitue un bassin unique de recrutement de près de 300 000 habitants. Ce point est particulièrement important puisqu'il permettra d'offrir aux bacheliers un nombre élevé de filières d'enseignement supérieur (S.T.S., I.U.T., U.F.R., Ecole d'ingénieur) contrairement à de nombreuses antennes, qui faute d'un poids démographique suffisant proposent une quasi mono orientation à leurs bacheliers (cf. DEUG A.E.S. d'Aurillac).

Un développement qui s'accélère depuis 1991 :

Entre septembre 1991 et septembre 1995, plusieurs formations nouvelles ouvrent à Belfort et Montbéliard :

- Filière A.E.S. à Belfort.
- Fort développement du pôle Génie Electrique de Belfort qui disposait depuis quelques années de seconds et troisièmes cycles construits à partir du département Génie Electrique de l'I.U.T. de Belfort-Montbéliard.
- Filières L.E.A. et Sciences de la Vie à Montbéliard.

Toutes ces filières seront regroupées dans une nouvelle Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) de l'Université de Franche-Comté appelée U.F.R. Sciences Techniques et Gestion de l'Industrie.

L'I.U.T. de Belfort-Montbéliard se développe également avec la création de 3 nouveaux départements :

- Mesures Physiques à Montbéliard
- Techniques de Commercialisation à Belfort
- Génie des Télécommunications et des Réseaux à Montbéliard.

Par ailleurs, le DUPM est également à l'origine de la création d'un Centre de Transfert Industriel en Traitement de Surface qui rassemblera sur le pôle des Portes du Jura des universitaires de Montbéliard en lien avec l'école des mines de Nancy (laboratoire CNRS de Sciences et Génie de Surfaces) et en association avec une dizaine d'entreprises industrielles dont PSA.

Les perspectives d'évolution :

Contrairement aux années passées, la tendance nationale est à la stagnation du nombre d'étudiants, sous l'effet de deux phénomènes :

- Le plafonnement probable du taux d'accès au baccalauréat et aux études supérieures. Aujourd'hui, 55 % d'une classe d'âge accède à l'enseignement supérieur.
- Un palier démographique.

Face à cette situation nationale de stagnation des effectifs, l'Académie de Besançon conserve une petite chance de développement qui tient à sa faiblesse actuelle.

Celle-ci a en effet un faible taux d'attractivité et quand elle attire un étudiant extérieur à la Région, elle en exporte deux autres. Par ailleurs et c'est directement lié, sa proportion d'étudiants en 3^{ème} cycle est particulièrement peu élevée.

Le Schéma Régional de Développement de l'enseignement supérieur de la Franche-Comté en cours d'élaboration préconise donc logiquement pour améliorer cette situation de réaliser avant tout un effort sur ce qui fonde l'attractivité des universités : les 3^{èmes} cycles et la recherche.

La recherche publique : un corollaire du développement universitaire

La mise en place de nouvelles filières supposait la création de postes d'enseignants chercheurs et surtout que ces enseignants chercheurs acceptent de venir à Belfort et Montbéliard.

Contrairement à ce qui se passait dans d'autres antennes universitaires, le DUPM a pris comme politique de ne pas surpayer des enseignants pour qu'ils viennent donner des cours à Montbéliard puis repartent dans la ville où ils effectuent leur recherche (Besançon par exemple), mais

plutôt de donner aux enseignants la possibilité de réaliser leur recherche sur place.

Cette politique présentée au Conseil de District en juillet 93 se concrétise aujourd'hui par l'ouverture dans les prochains jours d'un bâtiment qui accueillera entre 20 et 30 chercheurs (enseignants chercheurs ou thésards) dans les domaines des matériaux et des surfaces, mais aussi de l'environnement.

La répartition spatiale des équipements liés à l'enseignement dans le DUPM

- Montbéliard affiche une densité particulière en termes d'équipements d'enseignement, de la maternelle à la formation supérieure. Seuls les C.F.A. sont situés à Bethoncourt.
- D'une manière générale, ces équipements sont distribués selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est.
- L'université est un élément identitaire fort. Pourtant, du point de vue de l'organisation spatiale, des accessibilités etc..., il est aujourd'hui difficilement repérable à l'échelle de l'agglomération. L'université est une des composantes des Portes du Jura qui, associée au centre-ville de Montbéliard, à la Petite Hollande, au Pied des Gouttes et aux usines Peugeot (sites distants seulement de quelques centaines de mètres), constituent le pôle central

physique et fonctionnel de l'agglomération. Pourtant, ce noyau central paraît manquer de cohésion et d'unité spatiale.

- Enfin, les équipements sont distribués sans véritable logique d'ensemble. Cependant, la localisation et «l'intégration» des équipements scolaires peut être un facteur d'attractivité résidentielle. Par exemple, la possibilité de résider à proximité de ces derniers (maternelles, primaires et secondaires notamment) et les facilités d'accès offertes (itinéraire sur le trajet domicile-travail, déplacements en vélo possibles en toute sécurité, etc...) sont des éléments déterminants dans le choix du lieu de résidence. Ils participent à la qualité de vie.

L'enseignement, la formation et l'emploi

Le Pays de Montbéliard compte 30,5 employés de l'enseignement pour 1 000 habitants et ce secteur représente 5,7 % de l'emploi local total. Ce sont des chiffres qui

tendent à évoluer depuis le recensement de 1990, grâce au développement du pôle universitaire.

L'EMPLOI DANS L'ENSEIGNEMENT

| Enseignement | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Rang* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|-------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 5,7 | 7,9 | 9,4 | 7,3 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 30,5 | 35,0 | 49,3 | 27,6 | 26,8 | 27,6 | 9 |

* Rang de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

● Les enjeux :

Dans le domaine de l'enseignement, les enjeux concernent peut-être moins à ce jour la promotion de nouveaux grands équipements que le maintien et le développement de structures existantes, leur adaptation aux réalités socio-économiques du Pays de Montbéliard ou encore leur intégration spatiale dans le territoire distric (desserte, accessibilité, lisibilité, etc...).

Une partie des populations de culture ouvrière issue du développement Peugeot reste peu qualifiée. En terme d'embauche, dans la société actuelle, le niveau de qualification est un critère de plus en plus déterminant. L'excellence du pôle automobile engendre des besoins de main-d'oeuvre et des formations spécifiques. Les mutations de la société font émerger de nouveaux besoins des populations ou des entreprises et donc un potentiel d'emplois (tertiaires et féminins notamment) et de formations diversifiées (santé, loisir, etc.). Alors que la population diminue, le maintien d'un bon niveau d'équipement d'enseignement et de formation, depuis les structures de gardes préscolaires jusqu'à l'université est une condition essentielle de l'attractivité de l'agglomération. Aujourd'hui, le Schéma

Des proposition d'orientations possibles :

- Promouvoir un pôle technologique à l'échelle de l'Aire Urbaine à partir de trois axes majeurs¹ :
 - le pôle Électricité, Énergétique, Électronique de Belfort
 - le pôle Conception de Produits de Sévenans
 - le pôle Traitement de Surface/matériaux de Montbéliard
- Poursuivre le développement de l'enseignement supérieur et conforter le pôle universitaire ; ce qui implique trois éléments d'intégration :
 - intégration de *nouvelles filières* en concordance avec de nouveaux métiers de l'automobile, de l'audiovisuel et du secteur tertiaire. Quels sont d'ores et déjà les impacts du développement de la formation supérieure vis-à-vis de la création de nouveaux emplois dans le DUPM ?
 - intégration des *étudiants dans la ville* (logements, laveries, produits de loisirs,...),
 - intégration du *pôle universitaire dans la ville et l'agglomération* (accessibilité, transports en commun, positionnement privilégié par rapport à la voie de liaison Montbéliard-Audincourt, raccordement au centre, répartition spatiale des logements, etc...),
- Mettre en place de *nouvelles formations*, absentes en Franche-Comté et dans la mesure du possible dans le Grand Est, en se structurant à partir du *pôle d'excellence* de l'automobile développant des activités connexes.
- Structurer un *pôle de compétences* sur les nouvelles technologies de l'information autour du Pôle Audiovisuel constitué par le Lycée Viette et le CICV et le pôle Télécommunications constitué par le Département GTR de l'IUT de Belfort-Montbéliard (création à court terme des options manquantes du BTS audiovisuel de Viette,

Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en cours de préparation préconise un développement plus qualitatif que quantitatif de l'université de Franche-Comté avec un effort particulier en direction de la recherche et des troisièmes cycles.

Aussi, au regard des caractéristiques actuelles, ne s'agit-il pas globalement de créer des synergies entre l'enseignement/formation, le développement économique, l'insertion sociale et la croissance démographique ? Quelles sont ces synergies potentielles identifiables ? De quelles manières peut-on les impulser ?

L'évolution de l'offre dans les vingt prochaines années dépend pourtant de celle de la démographie. Un exercice prospective semble donc nécessaire. Quelles seraient les besoins d'équipements préscolaires, d'enseignement primaire, secondaire, voire supérieur, au regard des différentes hypothèses d'évolution démographique ? (Etude à réaliser) (*D'autres éléments n'ont encore été appréhendés comme le degré d'adaptation de l'offre de garde préscolaire à la demande, ou les services de restauration scolaire.*)

création d'un laboratoire de recherche spécialisé dans le domaine autour du CICV, etc...¹).

- Rechercher une synergie entre la **politique de formation et une politique de développement des activités économiques tertiaires** notamment. Il s'agit de promouvoir de nouvelles qualifications donnant accès à des emplois dans les domaines de la santé et du social (besoins croissants d'aide à domicile et de services médicaux pour les personnes âgées), dans les secteurs des sports, de la culture et du tourisme (demande accrue en matière de loisirs, exploitation potentiel d'atouts touristiques), etc... Les pistes d'actions sont à définir (*voir dossier économie*).
- La **localisation** des laboratoires de recherche et des centres de formation est un élément **stratégique** : leur intégration sur le site des Portes du Jura **renforcera le pôle universitaire** tandis que leur présence sur une zone d'activité peut favoriser l'**émergence d'un technopole**. Le D.U.P.M. pourrait se pencher sur les modalités de rapprochement y compris physique entre les structures d'enseignement ou de recherche et les sites de production.
- Affirmer l'axe urbain nord-ouest/sud-est le long duquel sont distribués, entre autres, l'ensemble des équipements scolaires, d'enseignement et de formation et positionner l'université vis-à-vis de cet axe. (*Cf. dossier transports*).
- Définir un programme d'aménagement destiné à améliorer l'accessibilité des équipements depuis les principaux secteurs d'habitat selon les modes de transports privilégiés (transports en commun, vélo, à pied, en voiture). Une meilleure connaissance de ces déplacements s'impose (*Cf. dossier transport*).

1 Cf annexe : extraits du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 1995 - Commission n°2 "enseignement - formation - sports"

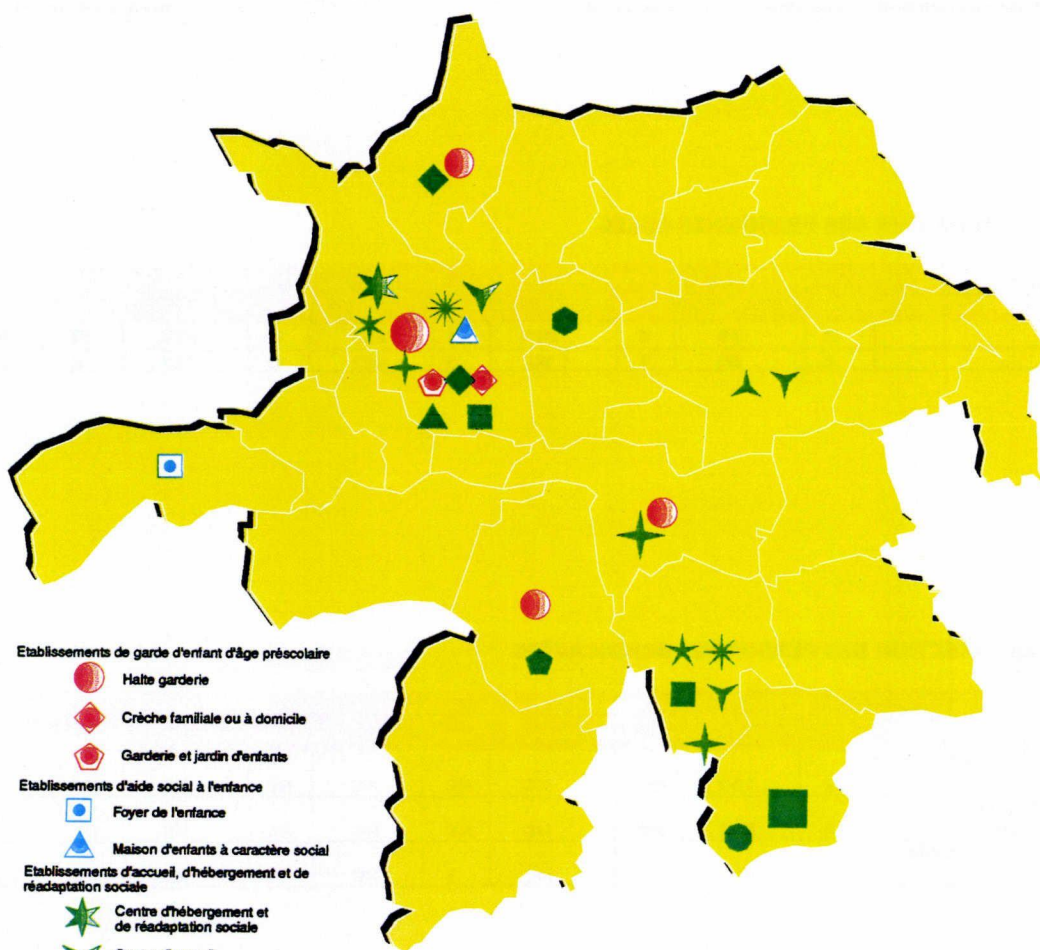
EQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIAUX

Ce volet sera développé ultérieurement




5

Les principaux équipements sociaux dans le DUPM



Sources : DRASS
Finess 02/94





Etablissements de garde d'enfant d'âge préscolaire

-  Halte garderie
-  Crèche familiale ou à domicile
-  Garderie et jardin d'enfants

Etablissements d'aide social à l'enfance

-  Foyer de l'enfance
-  Maison d'enfants à caractère social

Etablissements d'accueil, d'hébergement et de réadaptation sociale

-  Centre d'hébergement et de réadaptation sociale
-  Centre d'accueil non conventionné aide sociale

Etablissements pour enfance et jeunesse handicapée :

-  Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
-  Institut Médico-Spécialisé
-  Institut de rééducation
-  Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés
-  Centre médico psycho-pédagogique
-  Foyer d'hébergement pour enfants ou adolescents handicapés

Etablissements et services pour adultes handicapés :

-  Centre d'Atelier Technique
-  Atelier protégé
-  Foyer d'hébergement pour handicapés
-  Maison d'accueil spécialisée
-  Foyer occupationnel
-  Etablissement expérimental pour adultes handicapés
-  Service auxiliaire de vie pour adultes handicapés

L'ACTION SOCIALE ET L'EMPLOI

| Action sociale | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Part* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|-------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 1,7 | 2,9 | 3,8 | 3,1 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 9,3 | 13,0 | 20,1 | 11,6 | 11,8 | 11,3 | 11 |

* Part de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

ACTION SOCIALE EN DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA MERE

| Action sociale en direction de l'enfance et de la mère | DUPM | | Besançon | | Belfort | | Mulhouse | | Troyes | |
|--|------|--------|----------|--------|---------|--------|----------|--------|--------|--------|
| | Nbre | Places | Nbre | Places | Nbre | Places | Nbre | Places | Nbre | Places |
| Garderie périscolaire | E | | EE | | EEE | | EE | | EE | |
| Centre de loisirs, centre aéré | EE | | EE | | EE | | EEE | | EE | |
| Halte garderie | 8* | 175* | 8 | 102 | 4 | 95 | 26 | 626 | 8 | 148 |
| Crèche collective | 2* | 60* | 13 | 410 | 5 | 260 | 12 | 576 | 9 | 416 |
| Crèche familiale | | 80* | | 488 | | 146 | | 120 | | 440 |

E : Indique la présence de l'équipement sur le territoire, trois échelles sont proposées E, EE, EEE

Source : INSEE 1993, * DRASS 1994

ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES AGEES

| Action sociale en direction des personnes âgées | DUPM | | Besançon | | Belfort | | Mulhouse | | Troyes | |
|---|------|------|----------|-------|---------|------|----------|-------|--------|------|
| | Nbre | Lits | Nbre | Lits | Nbre | Lits | Nbre | Lits | Nbre | Lits |
| Maison de retraite | 3 | 96 | 8 | 603 | 1 | 205 | 18 | 1 758 | 13 | 830 |
| Foyer-logement | 4 | 80 | 7 | 1 147 | 3 | 422 | 17 | 1 057 | 9 | 368 |

Janv
1996

ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

| Action sociale en direction des personnes handicapées | DUPM | | Besançon | | Belfort | | Mulhouse | | Troyes | |
|---|------|--------|----------|--------|---------|--------|----------|--------|--------|--------|
| | Nbre | Places | Nbre | Places | Nbre | Places | Nbre | Places | Nbre | Places |
| Etablissements pour enfants* et jeunes handicapés | 7 | 290 | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Etablissements et services* pour adultes handicapés | 4 | 530 | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Soins à domicile pour handicapés foyers pour handicapés | 2 | 189 | 6 | NC | 3 | NC | 8 | NC | 2 | NC |

Source : INSEE 1993, * DRASS 1994

FOYERS DE TRAVAILLEURS

| | DUPM | Besançon | Belfort | Mulhouse | Troyes |
|------------------------|--------|----------|---------|----------|--------|
| | Lits | Lits | Lits | Lits | Lits |
| Foyers de travailleurs | 1 161* | 342 | 688 | 1 685 | 377 |

Source : INSEE 1993, * AIDPM 1995

EQUIPEMENTS ET SERVICES COMMERCIAUX

Le contexte commercial du Pays de Montbéliard n'est-il pas similaire à celui de beaucoup d'agglomérations françaises ?

- Forte croissance de la grande distribution aux entrées de ville.
- Recul du commerce traditionnel de centre-ville.
- Disparition progressive du commerce de proximité.
- Déclin de l'activité commerciale en milieu rural.
- Développement d'autres formes de distribution (discounters).

L'armature commerciale de l'agglomération est multipolaire :

- Montbéliard (30 % des commerces) et Audincourt (19 %) sont les pôles commerciaux majeurs du D.U.P.M.. Ces communes disposent d'une zone commerciale puissante et d'une concentration importante de commerces de centre-ville.
- D'autres communes, comme Exincourt (Géant Casino) par exemple ont une armature commerciale dont la zone d'activités est l'élément principal. La proximité de la zone commerciale de Géant Casino avec le centre-ville d'Audincourt et la zone des Arblétiers dessine un pôle commercial puissant au sein de l'agglomération.
- 13 communes du District (Sochaux, Hérimoncourt, etc...) se caractérisent plutôt par rapport à leurs commerces de centre-ville dont la portée est communale.
- Une dizaine de communes conservent des commerces de base pour leurs habitants (Arbouans, Badevel, etc...).

L'autoroute favorise la concurrence et l'évasion commerciale vers Belfort, Mulhouse... Aussi, les caractéristiques de l'offre, sa qualité et son degré d'adaptation à la demande sont des notions essentielles en terme d'attractivité. Quels sont les types de commerces à promouvoir pour renforcer l'attractivité du DUPM ?

Soucieuses d'accroître leurs ressources, chaque commune souhaite légitimement développer sa propre zone commerciale. Les actions sont-elles compatibles entre elles. Le risque n'est-il pas de promouvoir une multitude de zones commerciales communales de qualité et d'attractivité inégales ? Doit-on promouvoir de nouvelles zones commerciales ou conforter les zones existantes et lesquelles ?

La «structure» commerciale semble encore faible.*

- Les commerces de gros sont sous-représentés et les commerces de détail progressent par le biais de la multiplication des grandes surfaces au détriment des commerces de proximité.
- Le secteur des services marchands aux particuliers se développe lentement et inégalement selon les domaines.
- Le secteur des services marchands aux entreprises reste faiblement développé.

* Ce diagnostic est une esquisse qu'il convient de valider et de compléter avec les acteurs compétents et les données de l'observatoire commerce à l'échelle de l'Aire Urbaine en cours d'élaboration.

● L'armature commerciale et l'organisation du territoire

L'armature commerciale du D.U.P.M. repose sur l'existence de 9 zones commerciales et de regroupements de commerces dans les centre-villes ou dans les quartiers. Le plus souvent, les zones commerciales ou les regroupements de commerces s'organisent le long des axes de communication structurants. (Cf. carte p 35).

La seule considération des zones et des pôles commerciaux de centre-villes permet d'esquisser une typologie de l'armature commerciale dans le D.U.P.M.. Par contre il est beaucoup plus délicat de définir une hiérarchie des pôles malgré l'émergence de quelques secteurs dominants comme Montbéliard, Audincourt ou Excincourt, par exemple.

Typologie de l'armature commerciale du D.U.P.M. :

Commerces de centre-villes et zones d'activités commerciales développés : Montbéliard et Audincourt

La moitié des commerces du DUPM concentrée dans ces deux communes.

Sur le territoire distrital, elles sont les seules communes à offrir en même temps, un pôle commercial de centre-ville particulièrement développé et une zone commerciale importante. Grâce à cette armature, Montbéliard et Audincourt concentrent la moitié des commerces du D.U.P.M..

Montbéliard : le pôle commercial majeur de l'agglomération.

Avec 30 % des commerces (plus de 400), Montbéliard constitue le pôle commercial majeur du District (Audincourt 19 %).

Un poids commercial tout de même relatif à plus grande échelle

Pour un nombre équivalent d'habitants à celui de Montbéliard, Vichy par exemple compte deux fois plus de commerces. Par ailleurs, si l'on considère les études du cabinet Bérénice réalisée en 1990, l'attractivité de Montbéliard est moindre que celle de Mulhouse, Besançon et Belfort. L'attractivité commerciale du District devient néanmoins supérieure à celle de Belfort si l'on considère le «bi-pôle» Audincourt - Montbéliard.

LES VILLES-POLES DE LA REGION

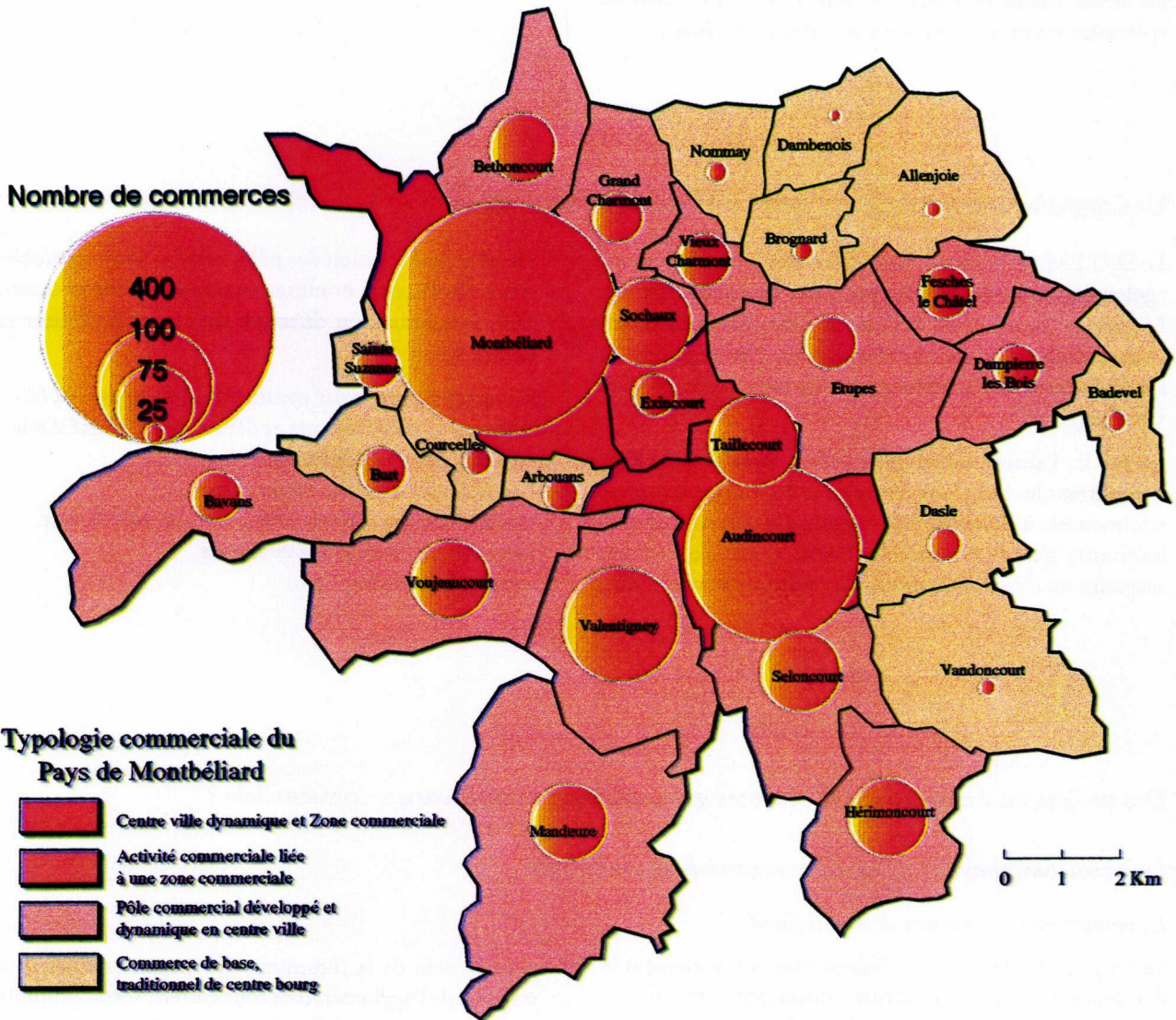
| | Population attirée en nbre d'habitants |
|------------------------------|---|
| LES POLES DOMINANTS | |
| Mulhouse | 293 000 |
| Besançon | 198 000 |
| Belfort | 119 000 |
| Montbéliard | 91 000 |
| LES POLES SECONDAIRES | |
| Vesoul | 78 269 |
| Remiremont | 56 910 |
| Altkirch | 45 562 |
| Guebwiller | 35 908 |
| Luxeuil | 33 183 |
| Lure | 29 274 |
| Thann | 28 803 |
| Héricourt | 18 896 |
| Delle | 10 732 |
| DONT POLES DU DOUBS | |
| Audincourt | 50 223 |
| Maïche | 16 390 |
| Pont-de-Roide | 15 179 |
| Isle-sur-le-Doubs | 12 519 |

Source : Etude Bérénice pour la ville et le commerce 1990

Armature commerciale communale développée autour d'une zone d'activités : Excincourt et Taillecourt.

Plus de 80 % des commerces de ces deux communes sont implantés dans une zone d'activités. La zone du Géant Casino est particulièrement attractive à l'échelle de l'agglomération et au-delà. Elle constitue, avec celle du Pied des Gouttes à Montbéliard et celle des Arblétiers à

Audincourt, une des zones d'activités commerciales majeures de l'agglomération. La zone de Taillecourt, avec peu d'implantations commerciales et d'emplois, est, dans l'état actuel des choses, une zone de moindre importance.



Armature commerciale organisée autour de commerces de centre-ville : 13 communes du District

Il s'agit de communes dont les commerces se développent plus particulièrement en centre-ville et bien souvent le long d'une infrastructure de communication importante.

Ces commerces sont essentiellement des commerces de proximité destinés à satisfaire les besoins d'une population avant tout communale.

Armature constituée de commerces de base, traditionnels de centre bourg : 11 communes du District.

Il s'agit de communes dont le nombre de commerces est particulièrement modeste. Ce sont des équipements de « première nécessité » destinés à la population locale.

Une organisation du territoire propice à l'évasion commerciale :

Le D.U.P.M. est situé sur une autoroute qui rend plusieurs agglomérations relativement proches : Besançon, Belfort, Mulhouse. Parmi elles, Belfort est plus particulièrement concurrente en terme de commerces. Les populations locales fréquentent indifféremment les commerces de l'Aire Urbaine.

Jusque là, l'absence d'un pôle urbain dans le D.U.P.M. concentrant les fonctions centrales et doté d'une armature commerciale à l'échelle d'une agglomération de 123 000 habitants n'avait pas permis l'émergence de certains magasins ou d'enseignes de niveau national en centre-ville.

De plus, la dispersion des pôles urbains pose un problème d'échelle. Pour ces nombreuses raisons, l'évasion commerciale notamment en direction du centre de Belfort était une réalité.

En terme d'attractivité commerciale de nouveaux facteurs deviennent déterminants et définissent le degré d'adaptation de l'offre à la demande :

- qualité et nature des aménagements,
- accessibilité et espaces piétonniers en centre-ville,
- nombre et prestige des enseignes,
- centralité urbaine, etc...

Des projets ou des réalisations récentes qui modifient cette armature commerciale ?*Les restructurations de l'armature commerciale en centre-ville.**La restructuration du centre de Montbéliard.*

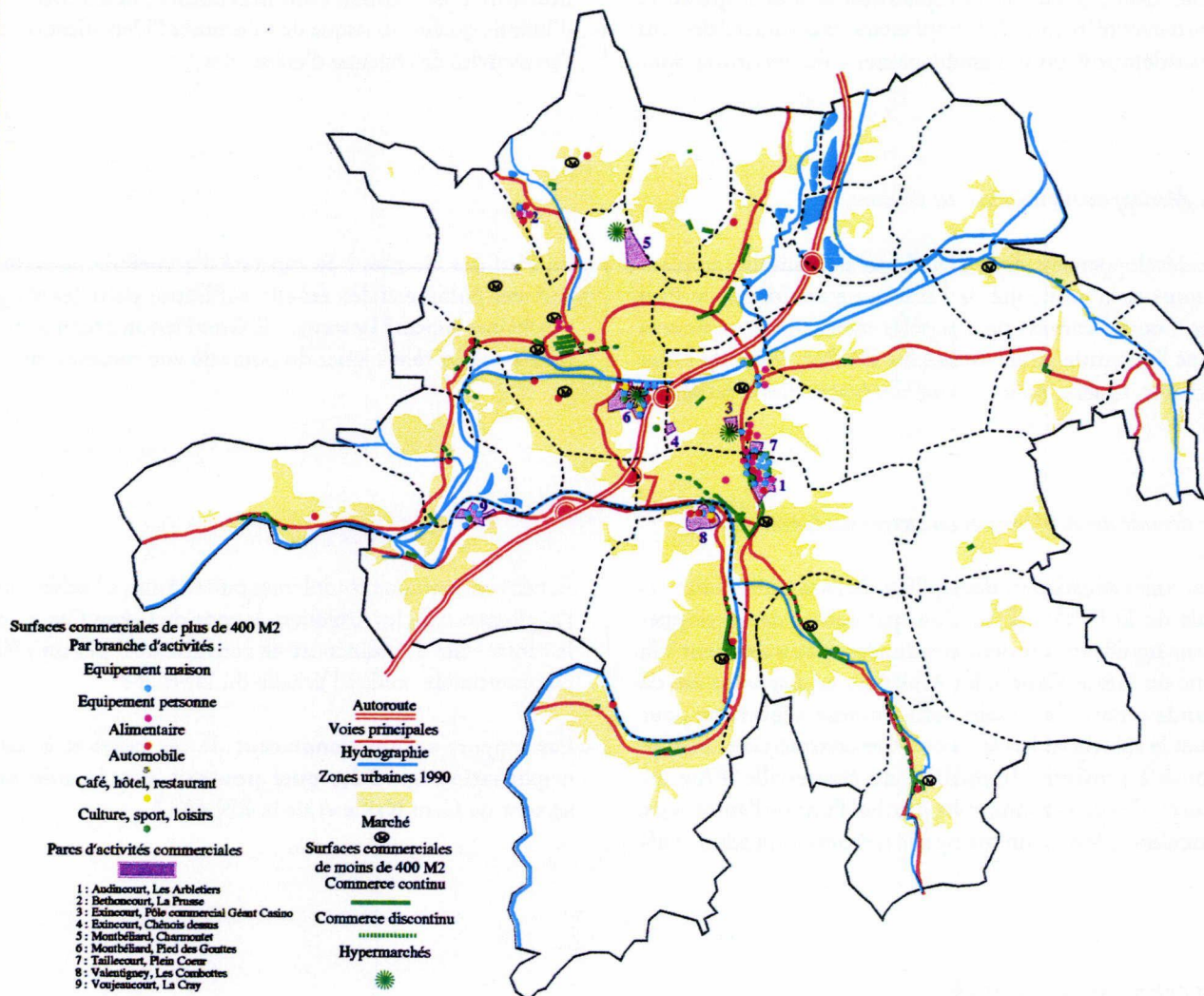
Le programme de la Z.A.C. Velotte vise non seulement le développement de la structure commerciale elle-même en centre-ville (moyenne surface alimentaire, galerie marchande), mais également la promotion d'éléments capables de favoriser les fréquentations commerciales quotidiennes de proximité et autres (logements, bureaux, etc...). Ce programme, complété de multiples interventions visant à dynamiser le centre (musées, etc...), devrait donc conforter le poids commercial du centre-ville, d'une

part, au sein de la commune elle-même, et d'autre part, vis-à-vis de l'agglomération tout entière. Cette promotion globale sera-t-elle suffisante pour renforcer la centralité urbaine propice au développement du commerce traditionnel et rétablir les équilibres en terme de fréquentation entre le centre-ville de Montbéliard et celui de Belfort ? Le centre-ville d'Audincourt sera-t-il un pôle commercial secondaire ou complémentaire ?

La restructuration du centre-ville d'Audincourt.

La réalisation d'une galerie marchande dans l'ancien Prisunic à Audincourt a un impact sur l'organisation de la structure commerciale de la commune, mais n'en a pas sur

l'armature commerciale à l'échelle de l'agglomération. Audincourt affiche tout de même le deuxième centre-ville de l'agglomération (nombre de commerces en centre-ville).



Le développement et la multiplication des zones commerciales.

La multiplication des zones.

Le mode de consommation de l'espace dans le Pays de Montbéliard (disponibilité de terrains, desserte rapide), est assez favorable à l'implantation des grandes surfaces et des zones d'activités commerciales. Par ailleurs, chaque commune, légitimement soucieuse d'accroître ses ressources, développe des zones d'activités commerciales ou mixtes pour augmenter les bases de leur taxe professionnelle. Ceci engendre la multiplication de sites de qualité et d'attractivité inégales. Des implantations commerciales sans considération pour l'aménagement du territoire sont

particulièrement préjudiciables et peuvent contribuer, sinon à la désorganisation du territoire, au moins à son manque d'urbanité.

Vaut-il mieux promouvoir quelques zones commerciales puissantes et attractives capables de considérer une zone de chalandise locale et à l'échelle de l'Aire Urbaine ou multiplier des zones commerciales concurrentes et d'inégale qualité au risque de minimiser l'identification et l'attractivité de chacune d'entre elles ?

Le développement du Pied des Gouttes.

Le développement de la Z.A.C. par de nouvelles implantations et la proximité de l'autoroute confortent le Pied des Gouttes comme un des pôles majeurs et structurants dans l'armature commerciale du DUPM, voire de l'Aire Urbaine. Quelles sont les possibilités actuelles d'extension

du Pied des Gouttes ? Sa capacité d'accueil de nouvelles surfaces commerciales est-elle suffisante pour les vingt prochaines années ? Le secteur de Gros Pierron situé à proximité a-t-il un rôle à jouer du point de vue commercial ?

Le devenir des Arblétiers et du secteur du Géant Casino.

Ces zones constituent deux piliers de l'armature commerciale du D.U.P.M.. Elles n'ont pas connu de développement significatif ces dernières années. Contrairement à la zone du Géant Casino, les Arblétiers ne disposent pas de grande surface alimentaire suffisamment importante pour jouer le rôle de véritable locomotive commerciale, mais se trouve à proximité immédiate du centre-ville d'Audincourt*. Ces deux zones, assez proches l'une de l'autre, sont articulées le long d'un même axe de communication et af-

fichent une certaine complémentarité. Ainsi, à l'échelle de l'agglomération, les Arblétiers, la zone du Géant Casino et le centre-ville d'Audincourt ne constituent-ils pas un pôle commercial de poids à l'échelle du District ?

Par rapport au fonctionnement de ces pôles et à leur organisation spatiale, quel pourrait être le rôle du secteur de Gare Naille et de la RN 437 ?

Les autres zones commerciales.

Elles sont de moindre importance si l'on considère le nombre de commerces et leur zone de chalandise. De plus, elles affichent des qualités urbaines très inégales. On trouve parmi ces zones commerciales :

- celle de la Cray à Voujeaucourt qui est particulièrement excentrée, mais qui bénéficiera à terme de la proximité de l'échangeur Sud,
- celle des Combottes à Valentigney,
- ou encore, celle des Champs du Moulin à Bethoncourt, etc...

(Cf. Atlas des pôles commerciaux du D.U.P.M. par commune - Activités dominantes - Équipements structurants - Observations - A.U.D. - Juin 1994)

Quel sera le devenir de chacune de ces zones à long terme ?

* L'Intermarché peut-il jouer ce rôle ?

● La structure commerciale

Plus d'équipements que de services

Si l'on considère les ratios de l'I.N.S.E.E. (nombre d'équipements et services par habitant), par rapport aux agglomérations de comparaison, le D.U.P.M. affiche des carences plutôt en termes de services marchands

(agences de voyages, agences immobilières, etc...) (cf. tableaux). En ce qui concerne les commerces de détail et notamment les grandes surfaces, le District affiche une situation relativement convenable.

COMMERCE ET SERVICES

| | DUPM | | Besançon | | Belfort | | Mulhouse | | Troyes | |
|--------------------------------|------|---------------------|----------|---------------------|---------|---------------------|----------|---------------------|--------|---------------------|
| | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. |
| Bureau de poste | 26 | 2,11 | 12 | 0,98 | 11 | 1,41 | 25 | 1,12 | 17 | 1,38 |
| Banque, caisse d'épargne | 51 | 4,13 | 47 | 3,83 | 27 | 3,47 | 74 | 3,31 | 49 | 3,99 |
| Bureau de l'ANPE | 1 | 0,08 | 2 | 0,16 | 1 | 0,13 | 2 | 0,09 | 2 | 0,16 |
| Agence de travail temporaire | 14 | 1,13 | 17 | 1,39 | 12 | 1,54 | 24 | 1,07 | 15 | 1,22 |
| Agence de voyages | 4 | 0,32 | 10 | 0,82 | 8 | 1,03 | 19 | 0,85 | 12 | 0,98 |
| Agence de location de voitures | 3 | 0,24 | 11 | 0,90 | 6 | 0,77 | 23 | 1,03 | 4 | 0,33 |
| Auto-école | 22 | 1,78 | 21 | 1,71 | 15 | 1,93 | 33 | 1,47 | 18 | 1,47 |
| Agence immobilière | 13 | 1,05 | 36 | 2,94 | 15 | 1,93 | 56 | 2,50 | 17 | 1,38 |
| Point de vente de carburant | 22 | 1,78 | 49 | 4,00 | 18 | 2,31 | 41 | 1,83 | 26 | 2,12 |

Source : INSEE

COMMERCE DE DETAIL

| | DUPM | | Besançon | | Belfort | | Mulhouse | | Troyes | |
|-------------------------------|------|---------------------|----------|---------------------|---------|---------------------|----------|---------------------|--------|---------------------|
| | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. | Nbre | Nbre pour 1000 hab. |
| Opticien | 9 | 0,73 | 17 | 1,4 | 7 | 0,90 | 26 | 1,16 | 10 | 0,80 |
| Marché de détail (1) | EE | | EE | | EE | | EE | | E | |
| Centre commercial (2) | 2 | 0,16 | 3 | 0,24 | 1 | 0,13 | 4 | 0,18 | 5 | 0,40 |
| Hypermarché (3) | 3 | 0,24 | 3 | 0,24 | 3 | 0,38 | 4 | 0,18 | 3 | 0,20 |
| Supermarché (4) | 24 | 1,95 | 42 | 3,40 | 10 | 1,28 | 67 | 3,00 | 19 | 1,50 |
| Magasin de surgelés | 4 | 0,32 | 3 | 0,24 | 2 | 0,25 | 4 | 0,18 | 4 | 0,30 |
| Grand magasin (5) | 0 | 0,00 | 1 | 0,08 | 1 | 0,13 | 2 | 0,09 | 3 | 0,20 |
| Grande surface spécialisée(6) | 1 | 0,08 | 11 | 0,09 | 0 | 0,00 | 15 | 0,70 | 4 | 0,30 |

E : Indique la présence de l'équipement sur le territoire, trois échelles sont proposées E, EE, EEE

Source : INSEE

(1) En plein air ou couvert, le marché doit être au moins hebdomadaire. Sont exclus les marchés entièrement réservés à des produits non alimentaires.

(2) Ensemble de magasins de détail et de services à activités diversifiées ayant fait l'objet d'une unité de construction dans l'espace et dans le temps. Il est donné comme seul "plancher" au moins une vingtaine de points de vente ou une dizaine de points de vente et un hypermarché.

(3) Magasin offrant en libre service sur 2 500 m² au moins, un large assortiment de produits en plus du détail alimentaire.

(4) Magasin offrant en libre service sur 400 à moins de 2 500 m², des produits principalement alimentaires. Sont exclus les rayons alimentaires de plus de 400 m² d'un grand magasin ou d'un magasin populaire en libre service.

(5) Magasin d'une superficie de vente de 2 500 m² ou plus, présentant principalement une large gamme de produits non alimentaires.

(6) Magasin en libre service d'une superficie de vente de 2 500 m² ou plus, spécialisé dans une catégorie particulière de produits non alimentaires (par exemple : habillement, articles de sport, bricolage...)

LES GRANDES SURFACES

| | Troyes | DUPM | Mulhouse |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Nbre pour 10 000 Hab. | Nbre pour 10 000 Hab. | Nbre pour 10 000 Hab. |
| Points de vente (> 400 m ²) | 6,0 | 6,8 | 9,6 |
| Hypermarchés (> 2 500 m ²) | 0,3 | 0,2 | 0,4 |
| Supermarchés (400 < 2 500 m ²) | 1,5 | 1,5 | 2,8 |
| Autres grandes surfaces | 4,2 | 5,1 | 6,4 |
| POPULATION | 122 763 | 123 533 | 223 856 |

Source : Tablaggios 1994

Les emplois commerciaux : un secteur économique à développer

Commerce de gros : un secteur peu représenté, sauf dans le domaine de l'inter industriel.

Le commerce de gros concerne trois domaines : alimentaire, non alimentaire et inter industriel. La Franche-Comté est la dernière région de France dans ce domaine et l'agglomération de Montbéliard y est particulièrement mal placée (9,1 emplois pour 1 000 habitants). Par contre, le

marché de gros inter industriel s'inscrit dans le marché de l'équipement aux entreprises qui se porte bien. Notons que le dynamisme de ce secteur a des conséquences évidentes quant au bon approvisionnement du commerce de détail. Quelle est la situation en terme de demande ?

LE COMMERCE DE GROS

| | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Place* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 1,7 | 3,1 | 3,5 | 2,8 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 9,1 | 13,8 | 19,5 | 10,7 | 16,0 | 18,2 | 22 |

* Place de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE 1990

*Commerce de détail *: le développement des grandes surfaces au détriment des structures de proximité*

Entre 1982 et 1990, la Franche-Comté par exemple gagne 3 400 emplois dans le commerce de détail alimentaire de grande surface. Elle en perd dans le même temps 3 000 dans le commerce de détail alimentaire de proximité ou spécialisé et 400 dans le non alimentaire spécialisé, soit un tiers des effectifs de ces deux derniers secteurs. On note également que les non salariés (c'est-à-dire les petits

commerçants propriétaires) sont les plus touchés. Avec 30,7 emplois dans le secteur du commerce de détail pour 1 000 habitants, le D.U.P.M. affiche une situation relativement correcte vis-à-vis de la moyenne nationale ou régionale, mais moins bonne par rapport à Belfort ou Besançon.

LE COMMERCE DE DÉTAIL

| | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Place* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 5,7 | 7,8 | 9,4 | 7,3 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 30,7 | 34,3 | 49,6 | 27,3 | 28,4 | 28,9 | 16 |

* Place de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

Services marchands aux particuliers et aux entreprises :

Par rapport aux unités de comparaison retenues et aux moyennes régionales ou nationales, le District Urbain du Pays de Montbéliard développe moins d'emplois de services marchands aux populations ou aux entreprises. Ceci se vérifie notamment vis-à-vis des hôtels-café-restaurants, des activités d'études, de conseils et d'assistance, mais aussi des services financiers, des promoteurs et sociétés immobilières, etc...

Cependant, le développement progressif des équipements et services commerciaux est à l'origine de la lente croissance du secteur tertiaire dans le D.U.P.M. (+ 3 000 emplois entre 1982 et 1990). En Franche-Comté, les effectifs du secteur des services marchands aux entreprises

ont augmenté de 43,5 % entre 1982 et 1990. Malgré cette évolution, la région reste en retrait par rapport au niveau national.

Le développement des services marchands aux populations et aux entreprises est fondamental car les implications sont multiples :

- emploi de main-d'oeuvre féminine,
- satisfaction des besoins des populations et des entreprises,
- qualité du cadre de vie et attractivité résidentielle,
- rééquilibrage partiel du secteur tertiaire et secondaire, etc...

* Commerce de détail alimentaire de grande surface ou de proximité, non alimentaire spécialisé ou non

SERVICES MARCHANDS AUX PARTICULIERS

| | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Place* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 2,0 | 2,7 | 2,5 | 2,3 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 10,6 | 11,9 | 13,1 | 8,7 | 10,8 | 11,7 | 20 |

* Place de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

HOTELS - CAFES - RESTAURANTS

| | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Place* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 1,4 | 2,8 | 3,0 | 2,7 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 7,3 | 12,3 | 16,0 | 10,1 | 11,7 | 12,9 | 16 |

* Place de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

SERVICES FINANCIERS

| | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Place* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 1,7 | 3,1 | 3,8 | 2,1 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 9,0 | 13,9 | 20,0 | 7,8 | 9,3 | 12,4 | 20 |

* Place de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

| | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Place* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 0,9 | 2,2 | 2,9 | 1,8 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 4,7 | 9,6 | 15,4 | 6,8 | 7,8 | 8,5 | 19 |

* Place de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

REPARATION ET COMMERCE AUTO

| | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Place* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 1,4 | 2,0 | 1,6 | 1,9 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 7,8 | 8,9 | 8,7 | 7,0 | 7,3 | 7,2 | 14 |

* Place de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

SERVICES MARCHANDS AUX ENTREPRISES

| | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Place* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 3,8 | 6,4 | 7,1 | 4,0 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 20,5 | 28,1 | 37,5 | 15,1 | 20,0 | 27,3 | 19 |

* Place de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

● Les enjeux et propositions d'orientations possibles

D'une manière générale, la faiblesse du secteur tertiaire dans le District exprime la nécessité de développer certains équipements et services marchands en direction des populations et des entreprises qu'il faudra définir avec les acteurs compétents. Le développement de la structure commerciale elle-même (nombre et nature des enseignes, type de commerces et de services aux populations et aux entreprises, etc...) est donc un enjeu fondamental qui concerne entre autre directement : la qualité du cadre de vie, l'attractivité du District, la croissance économique et la création d'emplois tertiaires). L'adaptation amorcée des centres-villes et des commerces de proximité semble être également un enjeu fort face à la croissance des grandes surfaces et l'apparition de nouvelles formes de distribution comme les «Hard-Discounters». La volonté de s'adapter au nouveau contexte économique de la part des collectivités et des commerçants s'exprime au travers des opérations engagées (F.I.S.A.C, etc...) et la création d'associations.

Cette adaptation et les mutations nécessaires passent entre autre par une organisation spécifique du territoire et l'élaboration d'un véritable schéma d'urbanisme commercial. Aussi, le D.U.P.M. devra développer une armature commerciale suffisante, cohérente et performante pour :

- d'une part, satisfaire les besoins des populations et des entreprises et promouvoir la qualité de vie nécessaire à l'attractivité résidentielle du District,
- d'autre part, affirmer une aire de chalandise à l'échelle de l'Aire Urbaine, voire au-delà, pour maintenir et conforter le développement du commerce local,
- développer la principale activité tertiaire du D.U.P.M. et promouvoir des emplois dans un secteur qui absorbe prioritairement de la main-d'oeuvre féminine.

Il ne faut tout de même pas perdre de vue qu'en ce qui concerne l'implantation de grandes surfaces commerciales, les politiques d'Etat sont fondamentales.

Quelle armature commerciale pour le troisième millénaire ?

Dans un souci d'organisation cohérente de l'agglomération la question de la solidarité fiscale est essentielle.

Affirmer des pôles commerciaux structurants et structurés pour organiser le territoire districel, afin d'étendre l'aire de chalandise et enrayer l'évasion commerciale en direction de Belfort notamment.

Des pôles structurants :

Le projet Velote et le développement du coeur historique en général confortent la position de Montbéliard en tant que pôle commercial de centre-ville identitaire dans l'agglomération. Parallèlement, la croissance de la zone du Pied des Gouttes confère à la commune un rôle de noyau commercial puissant. A l'échelle de l'agglomération, le deuxième noyau n'est-il pas constitué du centre-ville d'Audincourt, de la zone des Arblétiers et du secteur de Géant Casino ?

Chacun d'entre eux génère tous les types de fréquentations commerciales (proximités, extérieures, etc...). L'enjeu

Des pôles structurés :

Le centre-ville de Montbéliard et la zone du Pied des Gouttes engendrent de fortes fréquentations pour le même motif «achat» de différente nature, mais semble physiquement séparés l'un de l'autre. L'enjeu ne consiste-t-il donc pas à définir les modalités de liaison entre ses deux «sites» (lien urbain, routier, etc...) ?

Le centre-ville d'Audincourt, la zone des Arblétiers et le secteur du Géant Casino sont situés sur le même axe de communication. Cependant, les discontinuités urbaines et

ne consiste-t'il donc pas à définir les principes d'un équilibre commercial entre ces deux noyaux ? La liaison Audincourt-Montbéliard devient un lien urbain majeur entre les deux principaux pôles commerciaux de l'agglomération. Elle dessert par ailleurs, les réserves foncières des Gros-Fallots et de Gare Naille qui offrent éventuellement l'opportunité de nouvelles implantations commerciales à long terme, par exemple. Cette voie de liaison deviendrait-elle pas ainsi un axe urbain structurant du point de vue commercial entre autres ?

fonctionnelles entre chacun de ces sites ne destructurent-elles pas ce puissant noyau commercial ? L'enjeu consiste peut-être à constituer une continuité urbaine, un lien entre les sites. Quel peut-être le rôle du secteur de Gare Naille ? Quelle que soit l'option retenue concernant le tracé de la RN 437, l'aménagement de cette voie (qualité, image...) n'est-il pas un enjeu urbain important pour requalifier l'ensemble du secteur ?

Conforter et intégrer les pôles commerciaux de proximité dans chacune des communes du District.

En centre-ville :

13 communes du District (Cf. P. 34) ont développé leur armature commerciale essentiellement autour de commerces de centre-ville. L'enjeu ne consiste-t-il donc pas pour chacune d'entre elles à s'appuyer sur ces commerces et l'aménagement de leur centre pour constituer un coeur de ville dynamique et ainsi devenir un véritable pôle relais

vis-à-vis des centres principaux (Audincourt - Montbéliard) ? Le maintien de ces commerces de proximité est essentiel pour la «vie» et l'animation sociale de la commune elle-même. Il est notamment lié aux évolutions démographiques et à la densité d'habitat de l'espace central dans la commune.

Dans les quartiers :

La question du devenir de l'armature commerciale dans les quartiers à long terme rejoint prioritairement le problème des quartiers d'habitat social. L'enjeu consiste donc a priori à déterminer l'évolution des quartiers

sociaux eux-mêmes à long terme. Le maintien des commerces dans ces quartiers n'est-il pas un enjeu fort pour éviter de constituer des espaces mono fonctionnels ?

Maintenir un minimum de commerces «de base» dans les plus petites communes.

Il s'agit d'un enjeu particulièrement difficile, car le maintien, ou même l'ouverture d'un minimum de commerces, dépend du nombre de «clients». Quoi qu'il en soit, il semble nécessaire, sinon de maintenir sur place quelques commerces (rôle social fondamental), au moins

d'assurer une possibilité de liaison aisée et rapide avec les «pôles» commerciaux voisins. L'évacuation du trafic de transit (D.V.A.) n'est-il pas un élément négatif pour ces petits commerces (clients occasionnels) ?

Déterminer le devenir au cas par cas de chacune des zones commerciales «secondaires».*

L'implantation cohérente de zones commerciales attractives et de qualité pose le problème fondamental de la solidarité fiscale, car ne semble-t-il pas aujourd'hui et pour les vingt années à venir, plus opportun de conforter les zones majeures de l'agglomération, que continuer à promouvoir de nouvelles zones commerciales d'inégales qualités ? Quoiqu'il en soit, chaque zone doit trouver sa vocation

afin d'éviter les implantations trop rapides qui donnent lieu à des friches ou laissent des zones inachevées. Un effort majeur doit-être consenti vis-à-vis de l'aménagement de ces espaces et leur intégration dans les sites, car ils sont des éléments à part entière qui doivent composer, structurer et permettre la lisibilité de l'agglomération.

* Du point de vue du nombre de commerces implantés et de leur attractivité.

LES AUTRES GRANDS TYPES D'EQUIPEMENTS

● Administration - Sécurité - Justice

Montbéliard concentre plus des 3/4 des équipements administratifs et para-administratifs de portée d'agglomération (cf. liste en annexe). Ils sont répartis d'une part, sur le quartier de la Petite Hollande et d'autre part, dans le centre-ville de la commune ou à proximité.

L'accessibilité de ces équipements par l'ensemble des communes du District est fondamentale. Le dossier de voirie d'agglomération devrait faciliter leur accessibilité notamment grâce à l'autoroute, les rocares et différents échangeurs (Cf. dossier transports et déplacements).

Cependant, comme pour l'ensemble des autres équipements, le renforcement d'un axe routier Nord-Ouest / Sud-Est pourrait très nettement améliorer cette accessibilité depuis Bethoncourt jusqu'à Hérimoncourt. La réalisation d'un tel axe desservant entre autres les grands équipements administratifs suppose une liaison affirmée

entre le centre-ville de Montbéliard et le quartier de la Petite Hollande (sécurité sociale, impôts, A.S.S.E.D.I.C., etc...).

En termes d'emplois, le D.U.P.M. n'est capitale, ni régionale, ni départementale. Cependant, le nombre d'emplois dans l'administration locale pour 1 000 habitants est supérieur aux moyennes régionales et nationales. Cela laisse supposer une bonne disponibilité vis-à-vis des habitants et une qualité plutôt convenable des prestations de services. Pourtant, la présence de certains équipements (sécurité sociale par exemple), ne dépend pas de la volonté districale. Le maintien de ces équipements est un enjeu capital, car au-delà du service rendu, ils représentent un pôle d'emplois de surcroît féminin.

La lutte contre l'incendie : ce chapitre sera développé ultérieurement.

ADMINISTRATION LOCALE

| | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Place* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 2,7 | 3,6 | 3,5 | 2,7 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 14,3 | 15,7 | 18,2 | 10,3 | 11,6 | 11,8 | 17 |

* Place de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

● Environnement

La majorité des grands équipements sont aujourd'hui réalisés en ce qui concerne la gestion des ressources et des nuisances. Cependant, des questions majeures subsistent concernant par exemple l'usine d'incinération, la station de captage, les équipements nécessaires à la lutte contre les

crues, les réseaux d'assainissement, etc... Bien souvent, les enjeux dans ce domaine dépassent le simple cadre territorial du D.U.P.M. et s'affichent à l'échelle de l'Aire Urbaine, voire au-delà. L'ensemble de ces considérations ont été développées dans le dossier environnement.

● Transports

Le D.U.P.M. dispose de grands équipements liés aux transports (gare S.N.C.F., C.T.P.M.). Il est également concerné par des projets importants : gare T.G.V., port de plaisance dans le cadre de la réalisation éventuelle du canal, développement de l'aérodrome.

La problématique concernant certains d'entre eux (T.G.V. par exemple), dépasse le seul périmètre du D.U.P.M.. Dans le cadre de la réflexion du projet d'agglomération et du Schéma Directeur, ces considérations sont intégrées et développées dans le dossier transports et déplacements.

Globalement, le nombre d'emplois de ce secteur pour

1 000 habitants semble moins important qu'ailleurs. Cependant, les emplois se multiplient aujourd'hui dans un souci d'amélioration du service rendu (agents d'ambiance par exemple).

Le développement des équipements et services de transports publics est une question politique et stratégique dont les grandes orientations traduiront un choix en terme de modèle d'organisation future de l'espace Districale (Cf. dossier transports et déplacements).

Une question majeure concerne par exemple le devenir du port de plaisance.

TRANSPORTS

| | DUPM | Belfort | Besançon | Franche-Comté | Province | France | Place* |
|--|------|---------|----------|---------------|----------|--------|--------|
| Part des emplois du secteur dans l'emploi local total (en %) | 1,3 | 3,7 | 3,2 | 2,8 | | | |
| Nombre d'emplois pour 1 000 habitants | 6,9 | 16,5 | 16,8 | 10,6 | 13,9 | 16,4 | 21 |

* Place de la Franche-Comté parmi les 22 régions

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 au lieu de travail

● Développement économique

Sans parler des parcs d'activités, le Pays de Montbéliard a créé depuis quelques années des équipements et services en direction des entreprises concentrées majoritairement sur Technoland : hôtel d'entreprises, pépinière, centre de vie et d'affaires. Le D.U.P.M. s'est également doté d'une agence de développement. La promotion de ce type d'équipements et de services est particulièrement importante pour :

- faciliter les mutations industrielles en cours,
- accompagner le développement économique en intégrant au mieux les entreprises nouvellement implantées,
- affirmer l'attractivité du D.U.P.M. en terme d'implantations d'entreprises,

- promouvoir un développement «endogène» par la création de sociétés de services aux entreprises.

Contrairement aux autres types d'équipements, l'enjeu dans ce domaine ne consiste pas seulement à conforter l'existant mais promouvoir de nouvelles structures et développer des services aux entreprises à ce jour trop faiblement représentés.

Quels équipements et quels services ? Quels acteurs et partenaires potentiels ?

Quelle localisation pertinente pour de nouveaux équipements ?

D'autres types d'équipements n'ont pas été pris en compte dans ce dossier, mais pourraient, dans le cadre du Schéma Directeur, faire l'objet d'une réflexion approfondie. C'est le cas par exemple des équipements mortuaires (cimetières), de culte, ou militaires, etc... Ces chapitres seront développés ultérieurement.

LES CARACTERISTIQUES DE LA "DEMANDE"

La société du Pays de Montbéliard a globalement changé au cours de ces dernières années. La population quasi exclusivement ouvrière aux besoins homogènes n'est plus (cadres - retraités - étudiants - femmes actives - chômeurs...). Elle s'est largement diversifiée et complexifiée. Les comportements et modes de vie évoluent (mobilité - achats loisirs - activités à la carte...). Les besoins en termes d'équipements et surtout de services sont hétérogènes (aide à domicile, crèche, structures d'intégration, etc...). Les populations «consomment» des

équipements et services sur un territoire de plus en plus vaste (Aire Urbaine - Mulhouse - Besançon...).

Les entreprises évoluent également. Par exemple, Peugeot externalise certaines fonctions de production. Ceci engendre l'émergence d'entreprises «secondaires supérieures» qui aspirent à davantage de services (comptabilité, cabinet de conseil, centre de vie et d'affaires, etc...). La notion de qualité dans les équipements proposés devient prépondérante.

Globalement, le Pays de Montbéliard évolue vers une société tertiaire dite de service, où la qualité importe autant que la quantité. Cependant, si l'offre d'équipements et de services est à peu près identifiée, la demande, les aspirations ou les attentes des populations et des entreprises sont pressenties, mais ne sont pas clairement définies. Pourtant, l'adaptation de l'offre à la demande est capitale pour l'attractivité globale du D.U.P.M.. Quels sont les besoins des personnes âgées, des étudiants, des femmes actives, des nouvelles entreprises... ? Le leur a-t-on demandé ? Que pensent-ils de la situation et du ni-

veau d'équipements actuel ? Une étude complémentaire sur les comportements et modes de vie, complétée d'une approche prospective, permettrait de définir une offre plus adaptée, propice au développement local (emplois, attractivité résidentielle, localisation pertinente des équipements, création d'entreprises, etc...). Elle permettrait également de dégager des éléments de programme dans le cadre du Schéma Directeur.

Quelques exemples d'évolutions de société qui ont un impact sur la demande d'équipements et de services...

43

DES EVOLUTIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES : QUELLE DEMANDE DES POPULATIONS EN TERMES D'EQUIPEMENTS ?

Le vieillissement de la société

Le vieillissement de la population (évolution structurelle) engendre par exemple :

- un besoin de suivi médical et d'assistance plus important,
- un recours aux services à domicile ou des modes d'hébergement adaptés (projet d'allocation dépendance),
- une augmentation des inactifs et une plus grande disponibilité en termes de «consommation» culturelle et de loisirs ...

L'activité féminine et la double activité des ménages

La croissance de l'activité féminine engendre des besoins accrus en termes d'équipements et de services spécifiques (aide ménagère, garde d'enfant, etc...).

| | 1982 | % | 1990 | % |
|--------------|----------------|------------|-----------------|------------|
| 0-19 ans | 43 891 | 33 | 34 820 | 29 |
| 20-39 ans | 42 258 | 32 | 35 971 | 30 |
| 40-59 ans | 29 798 | 23 | 30 746 | 25 |
| 60 ans et + | 15 793 | 12 | 19 234 | 16 |
| Total | 131 740 | 100 | 120 771* | 100 |

Evolution par sexe de l'activité dans le Pays de Montbéliard 1982-1990

| | Nombre d'actifs | | |
|-----------------|-----------------|---------------|----------------|
| | 1982 | 1990 | Evol 82/90 |
| Hommes | 36 149 | 31 383 | - 4 766 |
| Femmes | 20 999 | 21 233 | 234 |
| Ensemble | 57 148 | 52 616 | - 4 532 |

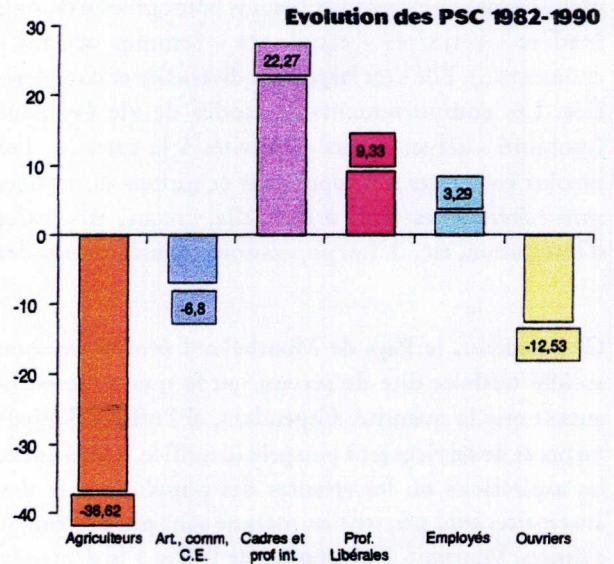
L'arrivée des étudiants

Les étudiants du Pays de Montbéliard sont essentiellement issus de Franche-Comté et des proches environs du District. Pourtant, le pôle universitaire a le mérite de

L'augmentation des catégories socio-professionnelles moyennes et supérieures

Les études socio-démographiques ont souligné une augmentation significative du nombre de cadres et d'une manière générale des catégories sociales moyennes et supérieures. Ces derniers ont des besoins particuliers qui n'ont pas été à ce jour véritablement évalués (loisirs à la carte, restauration, sport, culture, etc...). Globalement, le niveau moyen des revenus n'a cessé d'augmenter depuis 1990 (source D.G.L.C.). En terme de consommation d'équipements, commerces et autres services, cela a-t-il des répercussions ?

maintenir sur place une frange de population jeune dont les besoins sont spécifiques (loisirs, sports, restauration, transports, etc...). Quels sont ces besoins ?



Sources : AUD d'après données INSEE

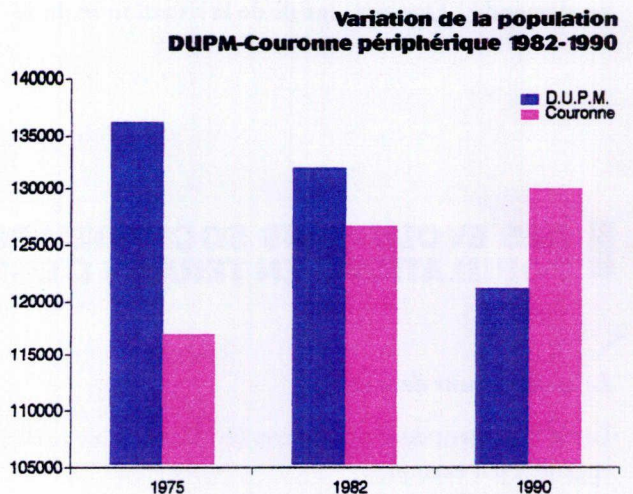
La diminution de la population districale au profit de communes périphériques : Quelles conséquences ?

Moins d'équipements et services de proximité :

La diminution de la population a des impacts sur le développement des équipements et services (diminution d'emplois, fermeture de commerces, suppression de postes d'enseignants, etc...). Ce sont les structures de proximité qui sont plus particulièrement concernées, car elles sont avant tout fréquentées par des populations locales.

Des équipements et services de plus en plus lourds à supporter financièrement :

La diminution du nombre de contribuables pour supporter la charge de fonctionnement de certains équipements oblige les collectivités à fournir un effort financier de plus en plus lourd qu'elles peuvent parfois répercuter sur la fiscalité locale (problème d'attractivité).



Sources : AUD d'après données INSEE

DES EVOLUTIONS ECONOMIQUES : QUELS BESOINS D'EQUIPEMENTS ET SERVICES DE LA PART DES ENTREPRISES ?

L'implantation de nouvelles entreprises peut également engendrer l'émergence de nouveaux besoins en termes d'équipements et de services. Quels-sont ces besoins

potentiels (cabinet de conseil, services financiers, assistance juridique, restaurant d'entreprises, etc... ?).

AGENCE D'URBANISME
ET DE DEVELOPPEMENT

N° inventaire : 262
Cote : 423 072

QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION ...

Les équipements sont des structures destinées à accueillir une activité, une fonction et à produire un service. **Les services** sont des "biens immatériels dont la production et la consommation sont simultanées". Ils ont pour objectif de satisfaire un besoin collectif ou individuel, une demande des populations et des entreprises. Dans la plupart des cas, les services s'appuient sur l'utilisation des structures (équipement en tant que bâtiment) mais ceci n'est pas inéluctable (service à domicile par exemple). Les services peuvent être marchands et non marchand, publics ou privés.

* Plusieurs types d'équipements qui assurent différents services...

- *Les équipements de base, superstructures et infrastructures :*

Ils sont destinés à assurer le fonctionnement de l'agglomération et constituent l'armature urbaine : réseaux (routier, eau, assainissement), gros équipements de type ports, caserne de pompier, hôpital, gare, marché, université, parc d'activité, etc.. Ces équipements sont pour la plupart publics mais non exclusivement (hyper marchés, polyclinique).

- *Les équipements et services de proximité :*

Publics ou privés, ils sont destinés à satisfaire une "demande" à l'échelle d'un quartier ou d'une commune. Ex : bureau de poste, guichet de banque, lieu de culte, coiffeur, commerce de détail, etc..

Le type d'équipement est déterminé par :

- l'aire d'attractivité (origine et importance de la fréquentation engendrée),
- l'échelle d'utilisation,
- la collectivité compétente (dans le cas d'un équipement public),
- la situation administrative du territoire considéré (capitale régionale, départementale, etc..).

On distingue ainsi les équipements et services de proximité (quartier - commune), des équipements et services d'agglomération, métropolitains, régionaux, etc..

* De nombreuses "dimensions" ...

- *Une dimension sociale.*

Si les équipements et services répondent à un besoin, ils sont également des lieux de rencontres et de fréquentation, des espaces de vie sociale, d'échanges et de contacts. Cependant, en fonction de leur nature (loisirs, culture, enseignement supérieur, etc.), ils ne s'adressent pas à toutes les populations (notion d'accessibilité sociale).

- *Une dimension économique.*

Les équipements et services font appel à la notion de rentabilité dans le domaine privé. Les équipements et services publics font davantage référence à des notions de continuité, de pérennité ou d'égalité par exemple, mais la recherche d'un équilibre budgétaire est tout de même une préoccupation légitime des collectivités. Publics ou privés, ils sont des générateurs d'emplois notamment tertiaires.

- *Une dimension urbaine, spatiale et territoriale fondamentale :*

- . La densité et la nature des équipements et services proposés par rapport au nombre d'habitants est déterminante du point de vue de la qualité de vie ("urbanité").

- . Lorsqu'ils sont intégrés dans le tissu urbain, les équipements et services participent de la vie d'un quartier et de son fonctionnement. En ce sens, ils peuvent être des éléments structurants au service de l'aménagement.
- . La dimension spatiale et territoriale s'affirme également par rapport à "l'aire d'attractivité effective" (zone de chalandise pour les commerces) des équipements et services (quartiers, agglomération, aire urbaine, etc.).
- . Leur localisation a une importance capitale pour l'organisation et le fonctionnement du territoire et dépend de plusieurs critères :

- * le choix du modèle de développement de l'agglomération : polarisé autour de centres forts identifiés grâce à la présence de nombreux équipements ou en tache d'huile et en réseau avec une répartition des équipements sur tout le territoire,
- * les possibilités d'accessibilité, de stationnement et la gestion des flux engendrés (organisation des réseaux et des transports en commun, plan de déplacement urbain),
- * le fonctionnement urbain, les logiques de comportements sociaux et modes de vie. En effet, les équipements et services engendrent des déplacements pour des motifs précis selon des modes différents (en voiture, en deux roues, à pied, etc.). Ils déterminent des itinéraires quotidiens ou exceptionnels. Par exemple, déposer quotidiennement les enfants à l'école avant de rejoindre son lieu de travail, déjeuner à midi à proximité, récupérer ses enfants et faire ses achats avant de rentrer chez soi; aller exceptionnellement au cinéma le samedi soir, etc.. La localisation des équipements et services est donc stratégique en terme d'organisation de l'agglomération. Il est nécessaire de distinguer ceux qui sont fréquentés par les populations résidentes et non résidentes; quotidiennement ou exceptionnellement.

Cette pratique de l'agglomération et ce fonctionnement urbain sont généralement appréhendés dans le cadre des "enquêtes ménages" : lieu de résidence, activités, caractéristiques socio-démographiques, taux de motorisation et mode de déplacement, motif du déplacement, itinéraires privilégiés, etc.

- Une dimension stratégique, politique, budgétaire et financière.

La définition des équipements et services publics à réaliser localement, dans le cadre des compétences des communes ou groupement de communes, est éminemment politique puisqu'elle dépend de la décision publique et des stratégies de développement affichées. Cependant, à l'échelle locale, cette décision est largement tributaire de considérations budgétaires (coût de l'investissement et de fonctionnement). Le potentiel fiscal diffère d'une collectivité à l'autre et les possibilités d'investissement sont de fait inégales.

Une politique en terme d'équipements et de services ne peut être stratégique que si elle considère l'ensemble de ces dimensions.

*** Différentes natures d'équipements et services**

Le panel d'équipements et services est très vaste : culture, tourisme, loisir, éducation, formation, santé, commerce, social, pour ne citer que ces derniers.

*** De très nombreux acteurs ...**

- **En matière d'équipements et services privés**, les acteurs sont soumis à des logiques de marché. Ils privilégient des notions de rentabilité, facteur prédominant dans le choix d'implantation.
- **Dans le domaine public**, la décentralisation a redéfini les compétences de chacun des acteurs en terme de production et de gestion des équipements et services (État, Région, Département, communes et groupement de communes). Localement, la constitution de ces derniers (les plus importants notamment) est bien souvent liée à un processus décisionnel complexe et s'intègre dans des schémas de développement nationaux, régionaux ou départementaux (formation supérieure et recherche, équipements sanitaires et sociaux, etc.).

15 Janvier 1996

FICHE DES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION (existants ou projetés)

Liste non exhaustive

SANTÉ

Hôpital (C.H.G.).
Polyclinique
Maternité - Dialyse

SOCIAL ET INTÉGRATION

Mission locale
Centre de planification et P.M.I.
Établissements pour enfance et jeunesse ou adultes handicapés
Foyers de jeunes travailleurs
Établissements d'hébergement pour personnes âgées
Établissements d'aide sociale à l'enfance
Halte garderie, crèche, jardins d'enfants
M.J.C.
Les Francas

ADMINISTRATION, SÉCURITÉ, JUSTICE

Siège du District
Caserne des pompiers
Prison
Tribunal
Commissariats
Autres pôles administratifs (A.N.P.E., sécurité sociale, centre des impôts, etc.)

ÉCONOMIE LOCALE

9 zones commerciales,
Technoland, pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprise, etc.

TRANSPORTS (hors infrastructures)

C.T.P.M.
Aérodrome
Gare S.N.C.F.
Port de plaisance

**TOURISME, CULTURE,
SPORTS ET LES LOISIRS**

Château/Acropole
Théâtre de Montbéliard
M.A.L.S.
C.A.P.
Stade d'athlétisme
M.J.C.
Centres de loisir.
Centre de congrès
Zone nature et Base nautique de Brognard
Zone de loisirs nautiques de Bavans
Parc urbain du Prés la Rose - Miches -
Église d'Audincourt
Piscines
École de musique
Musée Peugeot, Beurnier Rossel, etc.
Fort du Mont Bart
Théâtre antique de Mandeuve
Auberges de jeunesse
Espace des Pouges
C.I.C.V.
Stade Bonal

**ENSEIGNEMENT ET
FORMATION**

16 collèges et 10 lycées (professionnels inclus)
Pôle universitaire
A.F.P.A.
3 C.F.A.

**AUTRES ÉQUIPEMENTS
DESTINÉS AU
FONCTIONNEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION**

Stations d'épuration
Station de pompage
Usine d'incinération
Compostières et points R
Abattoirs ...



LISTE DES ATTRIBUTIONS DU DISTRICT URBAIN DU PAYS DE MONTBELIARD

1 - ATTRIBUTIONS DE PLEIN DROIT EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES QUI LE COMPOSENT

(en application des articles 3 et 4 de l'ordonnance du 5 Janvier 1959)

- Gestion des services de logement (créés en application des articles 326 et suivants du Code de l'Urbanisme),
- Coordination des centres de secours contre l'incendie (créés en application des articles 3 et 4 du Décret n° 55-612 du 20 mai 1955).

2 - ATTRIBUTIONS PAR TRANSFERT DES COMPETENCES DU SYNDICAT INTER-COMMUNAL DISSOUS LORS DE LA CREATION DU DISTRICT LE 1^{er} JUILLET 1959

- Agrandissement du Centre Hospitalier de Montbéliard,
- Construction d'un lycée mixte à Montbéliard,
- Traitement des ordures ménagères,
- Assainissement général de la région.

3 - ATTRIBUTIONS DU DISTRICT RESULTANT D'UNE DECISION PREFECTORALE PRISE A LA SUITE DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES COMMUNES

- Construction et gestion d'un abattoir intercommunal (délibération du 20 février 1960 approuvée),
- Création et gestion d'un bureau d'hygiène (délibération du 20 février 1960 approuvée - arrêté du 11 décembre 1974 - délibération du 25 juin 1984 - arrêté du 31 octobre 1984),
- Etude du plan directeur d'urbanisme intercommunal et plan de modernisation et d'équipement (délibération du 20 février 1960 approuvée),
- Etude de l'organisation des transports en commun (délibération du 20 février 1960 approuvée) et exploitation d'un réseau complet de transport en commun (arrêté du 10 octobre 1974),
- Travaux et gestion de voirie intercommunale (délibération du 19 janvier 1964 approuvée - arrêté du 18 juillet 1973),
- Production et distribution de l'eau (arrêté du 29 novembre 1971),
- Prise en charge des établissements scolaires du 2^{ème} degré, des annexes sportives, des transports scolaires, des fournitures scolaires et des demi-pensions (arrêté du 29 novembre 1971 modifié par arrêté du 25 juin 1973),

- Construction des installations sportives non annexées aux établissements scolaires du 2^{ème} degré (arrêté du 25 janvier 1973),
- Protection contre les crues des cours d'eau (arrêté du 23 juillet 1975),
- Constitution de réserves foncières (arrêté du 11 février 1976),
- Elaboration du dossier d'agglomération - préparation du VII^{ème} Plan (arrêté du 2 février 1976),
- Prise en charge de l'assainissement communal (arrêté préfectoral du 19 mai 1980),
- Prise en charge de tous les problèmes spécifiques des populations immigrées du District (arrêté du 19 mai 1980),
- Prise en charge dans le cadre du service d'incendie et de secours de l'ensemble des corps intégrés et des corps de 1^{ère} intervention existants ou à créer (arrêté du 15 avril 1980),
- Interventions économiques de caractère intercommunal (arrêté du 5 novembre 1980),
- Création d'un Observatoire de l'Habitat (arrêté du 5 mai 1984),
- Elaboration d'un Schéma Directeur (arrêté du 5 mai 1984),
- Plans d'eau de la Savoureuse - acquisition des terrains et gestion de la zone,
- Gestion de l'enseignement musical contrôlé par l'Etat (arrêté du 20 août 1993),
- Programme Local de l'Habitat (arrêté du 25 mars 1994),
- Aménagement : création et réalisation de ZAC et ZAD (arrêté du 25 mars 1994).

4 - AUTRES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU DISTRICT SANS RECOURS A LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES COMMUNES

- aménagement et gestion de terrain de nomades (7 juillet 1970),
- création d'une fourrière (délibération du 11 juin 1976),
- réalisation de la zone industrielle intercommunale d'EXINCOURT, ETUPES, VIEUX-CHARMONT, BROGNARD, FESCHES-LE-CHATEL et ALLENJOIE.

LA NOUVELLE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

| DOMAINES et dates des transferts | COMMUNE | DÉPARTEMENT | RÉGION | ÉTAT |
|---|---|---|--|--|
| 1 Planification régionale, aménagement du territoire développement économique (15-5-1983) | Élaboration et appro- bation de charges intercommunales de développement et d'aménagement | | <i>Participation à l'éla- boration et à la mise en œuvre du Plan national</i> | Élaboration du Plan national |
| | | <i>Avis</i> Programme d'aide à l'équipement rural | Élaboration du plan régional | |
| | <i>Accord</i> | <i>Accord</i> | Plan naturel régional | |
| 2 Formation professionnelle continue et apprentissage (1-6-1983) | | | Mise en œuvre des actions d'apprentis- sage et de formation professionnelle conti- nue | |
| | | | <i>Avis</i> | Choix et localisation des actions ; certaines actions de portée géné- rale |
| | | | Programme régional Fonds régional | |
| 3 Urbanisme et sauvegarde du patrimoine et des sites (1-10-1983) et (1-4-1984) | Élaboration intercom- munale des schémas directeurs | | | <i>Fixation du périmètre</i> |
| | Établissement du plan d'occupation des sols | | | <i>Contrôle des prescrip- tions et mise en demeure de réviser ou modifier le POS</i> |
| | <i>Avis</i> | <i>Avis</i> | <i>Avis</i> | Élaboration des sché- mas d'utilisation de la mer |
| | Délivrance du permis de construire et autres autorisations (si le POS est déjà approuvé) | | | |
| | <i>Accord</i> | | <i>Avis du collège du patrimoine et des sites</i> | Zone de protection du patrimoine architectu- ral et urbain |

| DOMAINES et dates des transferts | COMMUNE | DÉPARTEMENT | RÉGION | ÉTAT |
|---|--|--|--|---|
| 4 Action sociale et santé (1-1-1984) | Participation financière des communes aux dépenses du département — Pouvoir d'admission d'urgence à certaines formes d'aide sociale — Instruction des dossiers d'aide sociale par les bureaux d'aide sociale | Visite médicale — Aide sociale à l'enfance — Aide sociale aux familles — Aide aux personnes handicapées — Aide sociale aux personnes âgées — Protection maternelle et infantile — Service social départemental — Tutelle et contrôle des établissements sociaux (de la compétence du département) — Lutte contre la tuberculose et le cancer | | Prestations liées à des prestations de SS — Prestations qui relèvent de la solidarité nationale (dont personnes sans domicile de secours ou en situation d'inadaptation sociale) — Prestations de subsistance — Protection de la santé mentale — Planification — Tutelle et contrôle des établissements sanitaires et sociaux (de la compétence de l'État) — Lutte contre les toxicomanies y compris l'alcoolisme |
| | Hygiène publique | | | Contrôle |
| 5 Voies navigables canaux ports fluviaux (1-1-1984) | | | Compétence facultative création de canaux et ports fluviaux — Aménagement et exploitation des ports fluviaux et des voies navigables | Ports d'intérêt national et pouvoirs de police |
| 6 Ports maritimes (1-1-1984) | Ports de plaisance | Ports de commerce et de pêche | | Ports d'intérêt national |
| 7 Pêche (1-1-1984) | | | Renouvellement et modernisation de la flotte de pêche côtière | |
| 8 Cultures marines (1-1-1984) | | Aide aux travaux d'aménagement | Aide aux entreprises | |
| 9 Transports scolaires (1-9-1984) | Financement et organisation des transports scolaires ↓ ↓ dans le périmètre des transports urbains hors périmètres de transports urbains | | | |
| 10 Enseignement public (1986) | Création, construction et entretien des ↓ ↓ ↓ écoles élémentaires et classes maternelles collèges lycées et établissements d'éducation spéciale Utilisation des locaux scolaires pour des activités culturelles, sportives, socio-éducatives Organisation d'activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires dans les locaux scolaires | | | — Carte scolaire — Action éducative — Programme annuel d'investissement — Gestion des personnels — Dépenses pédagogiques nouvelles |
| | Modification des heures d'entrée et de sortie des élèves | | | |
| 11 Environnement et action culturelle (1986) | Services culturels, bibliothèques, musées | | | Contrôle technique de l'État |
| 12 Environnement (1986) | Avis sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée | Définition du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée | | |

DOSSIER ÉQUIPEMENTS - SERVICES - COMMERCE

**ELÉMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA
STRUCTURE COMMERCIALE DU D.U.P.M.**

LES SURFACES COMMERCIALES DE PLUS DE 400 M2

La majorité des surfaces commerciales de plus de 400 m2 est intégrée dans des zones commerciales équipées (57% des enseignes actuelles). Le pourcentage d'implantations commerciales en zones spécifiques s'est accru de moitié entre 1990 et 1994.

Les secteurs d'activités : situation - évolution

8 grands secteurs d'activités commerciales ont été recensés dans le Pays de Montbéliard. Les trois "poids lourds" en termes de nombre d'enseignes recensées sont :

- Les hypermarchés et supermarchés (21).
- L'habillement, la chaussure et le sport (20).
- Les meubles et la Hifi (18).

En terme d'évolution, l'offre commerciale du D.U.P.M. a globalement augmenté depuis 1990, aussi bien en nombre d'établissements proposés (+ 5) que de surfaces de vente développées (+ 4705 m2) mais ce chiffre global occulte des disparités importantes entre les secteurs d'activités.

5 grands secteurs commerciaux affichent une diminution des surfaces commerciales développées :

- Véhicules.
- Revêtement de sols et murs.
- Droguerie et maroquinerie.
- Habillement, sport.
- Alimentaire.

Pourtant, ces secteurs, à l'exception du commerce de véhicules, enregistre une augmentation du nombre d'enseignes. Ils constituent de toutes façons, les secteurs d'activités les moins importants dans le D.U.P.M., aussi bien en nombre d'enseignes proposées que de surfaces développées.

Si l'on considère l'association de ces deux critères (augmentation du nombre d'établissements et des surfaces), les secteurs commerciaux en "croissance" sont, par ordre d'importance :

- Meubles et Hifi.
- Supermarchés et hypermarchés.
- Bricolage et Jardin.

Certaines activités commerciales comme les activités liées à l'équipement de la personne, de la maison et l'alimentaire de grandes surfaces ont tendance à se regrouper.

Toutes activités confondues, les établissements de plus de 1000 m² représentent au total 79754 m² soit 664 m² pour 1 000 habitants soit beaucoup plus que la moyenne nationale (309 m²) mais moins que la moyenne départementale 730 m².

14 communes accueillent des surfaces commerciales supérieures à 400 m² mais Montbéliard et Audincourt s'affirment plus particulièrement. Ces deux communes concentrent 4 zones commerciales, deux hypermarchés et la moitié des enseignes de plus de 400 m² du Pays de Montbéliard.

Au total, 9 zones commerciales de par leur statut juridique ou de fait ont été recensées dans le D.U.P.M... Certaines d'entre elles disposent de "locomotives" commerciales de type hypermarchés qui ont engendré l'implantation de nombreuses enseignes. C'est le cas de la zone commerciale de la commune d'Exincourt par exemple, qui bénéficie de la présence de Géant Casino ou du Pied des Gouttes à Montbéliard avec la présence de Leclerc. Par contre, l'hypermarché Cora n'a pas véritablement joué son rôle de locomotive dans la mesure le nombre d'implantations induites par sa présence reste limité. Quelles en sont les explications?

La commune d'Exincourt affiche la particularité de proposer des établissements de très grandes taille. 2 800 m² en moyenne (établissements de plus de 400 m²).

En 1994, 5 428 m² de locaux de plus de 400 m² étaient disponibles. Le taux de vacance des locaux commerciaux est de 5% environ, ce qui reste une proportion relativement faible (chiffres 1993). La zone commerciale des Champs Moulin affiche des difficultés à se remplir, probablement en raison de sa situation géographique. En 1993, près de 2000 m² de locaux commerciaux à Montbéliard étaient vacants. Qu'en est-il aujourd'hui pour l'ensemble du D.U.P.M., quels sont les rythmes de rotations commerciales ?

LES SURFACES COMMERCIALES DE MOINS DE 400 M2

Les communes de Montbéliard et d'Audincourt s'affirment en matière de commerces de moins de 400 m². Elles disposent d'une zone de chalandise qui couvre l'ensemble du D.U.P.M. et s'étend largement au delà.

L'appareil commerciale montbéliardais est certainement le plus important au sein du Pays de Montbéliard (14 commerces de - de 400 m² pour 1000 habitants) mais il est moins varié, moins complet que celui d'Audincourt qui dispose cependant d'un ratio moins élevé (13 commerces pour 1 000 habitants). . Montbéliard affiche quelques carences en terme de panel commercial et conserve quelques "vêrues" comme l'ancien Prisunic.

Audincourt se caractérise par ailleurs par la proximité des regroupements commerciaux de centre-ville et des zones commerciales

La commune de Valentigney présente également, à une échelle moindres, un appareil commercial non négligeable.

La plupart des communes ont un appareil commercial bi ou tri polaire, divisé en autant d'entité urbaines (selon le cas, le centre bourg, les quartiers d'habitat social, les zones commerciales, etc.). L'implantation commerciale est en fait très liée à l'occupation urbaine du territoire, aux infrastructures traversant la commune, etc..

D'une manière générale, les regroupements commerciaux de moins de 400 m² (commerces traditionnels notamment) et les marchés sont associés au tissu urbain des centres anciens ou des nouveaux quartiers (Béthoncourt, la Petite Hollande). Les commerces n'ont pas la même fonction selon sa densité.

Cependant, certaines communes, d'organisation urbaine linéaire, disposent d'un appareil commercial implanté le long des axes de passage. Ce commerce s'organise alors de manière continue ou discontinue selon les cas. A Mandeure par exemple, les commerces sont implantés de manière discontinue le long d'une voie de communication et forment ainsi trois pôles de regroupements commerciaux ce qui dessert la notion de centralité communale et nuit à l'identité du centre-ville.

Par rapport au schéma classique de regroupements commerciaux en centre-ville, les communes de Tallecourt et d'Exincourt affichent la spécificité de concentrer la majorité de leur commerces de moins de 400 m² dans les zones commerciales (15 commerces pour 1000 habitants) au détriment des regroupements de centre-ville.

Globalement, les communes les mieux équipées au sein du D.U.P.M. sont celles qui offrent, outre les petites surfaces commerciales, un ou plusieurs marchés, gage d'animation locale, et une ou plusieurs zones commerciales, gage de dynamisme commercial (exception faite de Dampierre, Sainte Suzanne et Vieux-Charmont).

LA "VACANCE COMMERCIALE"

En terme de vacance commerciale, les premières enquêtes n'ont considéré que les rues commerçantes dignes de ce nom. Ainsi, la commune de Montbéliard affiche une situation "préoccupante" avec une cinquantaine de locaux commerciaux vacants. Ce phénomène de vacance a une connotation négative dans la mesure où les anciennes enseignes demeurent longtemps apparentes après le départ des commerçants.

Globalement; 108 locaux commerciaux vacants ont été recensés dans le Pays de Montbéliard ce qui correspond à un taux de vacance de 8,2% par rapport au total des locaux commerciaux recensés. Mais cette notion est trop largement subjective dans la mesure où les taux de rotation ne sont pas appréhendés.

L'analyse de la vacance commerciale, certes incomplète, souligne la "gravité" de la situation dans certaines communes telle Montbéliard, qui, malgré la présence de nombreux équipements, d'une fréquentation non négligeable, d'une "armature urbaine", affiche une vacance commerciale conséquente. Mais qu'en était-il de la situation antérieure ?

Liste des Administrations présentes sur le DUPM

Administration Préfectorale et de l'Intérieur :

| | | |
|-------------|--|-------------------------------|
| Montbéliard | Commissariat Central de Police et R. Généraux | 2, av. de Tassigny |
| | Sous-Préfecture | 16, rue de la Sous-Préfecture |

Administration de la Justice et Autorités Judiciaires :

| | | |
|-------------|-------------------------|----------------------------|
| Montbéliard | Conseil des Prud'Hommes | Cité Judiciaire rue Mozart |
| | Maison d'Arrêt | 2, rue Bois Bourgeois |
| | Tribunaux | rue Mozart |

Administration de la Culture des Sports et des Loisirs :

| | | |
|--------------|----------------------------|-----------------------|
| Hérimoncourt | C.I.C.V. | 5, rue P. Peugeot |
| Montbéliard | Centre d'action culturelle | 54, rue Clémenceau |
| Sochaux | M.A.L.S. | 1, rue Hôtel de Ville |

Administration de l'Economie et Finances :

| | | |
|--------------|----------------------------------|-----------------------|
| Audincourt | Perception | impasse Mairie |
| | Recette Locale des Impôts | 57 bis, Grande Rue |
| Hérimoncourt | Perception | 10, rue P. Peugeot |
| Montbéliard | Douanes | rue du Champ de Foire |
| | Douanes BMS | 3, rue Oehmichen |
| | Perception | 5, rue Blancheries |
| | Services Fiscaux | 1, rue P. Brossolette |
| | Trésorerie Principale Municipale | Centre des Alliés |
| Sochaux | Perception | Cité Administrative |

Administration de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle :

| | | |
|-------------|--|-----------------|
| Montbéliard | Inspection Départementale de l'Education Nat. | Cour des Halles |
| | IUT - Pôle universitaire | Portes du Jura |
| Sochaux | Inspection Départementale Ecoles Maternelles | avenue Leclerc |

Administration de l'Equipement, des Transports et de l'Environnement :

| | | |
|-------------|----------|--------------------------|
| Audincourt | D.D.E. | rue Viette |
| Mandeure | D.D.E. | 3, rue Breuil |
| Montbéliard | D.D.E. | Cour du Château |
| | S.E.D.D. | 23, rue du Petit Chénois |
| Seloncourt | D.D.E. | rue des Carrières |

Administration de la Santé et des Affaires Sociales :

| | | |
|-------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Mandeure | Centre Médico-Social | 2, rue des Graviers |
| Montbéliard | A.S.S.F.A.M. | 10, rue Lulli |
| | Centre d'hygiène alim. et d'alc. | 40, fbg de Besancon |
| | D.A.S.D. | 35, rue du G ^{al} Clémenceau |

Administration du Travail et de l'Emploi :

| | | |
|-------------|--|--|
| Montbéliard | A.N.P.E. A.S.S.E.D.I.C. D.R.T.E. Inspection du travail | 3, rue Velotte 7, rue Vivaldi 4, rue Charles Lalance |
|-------------|--|--|

Administrations départementales et locales :

| | | |
|-----------------|-----------------------------------|--|
| Montbéliard | Maison du Département D.U.P.M. | 4, place Saint- Martin 4, cour du Château |
| Allenjoie | Mairie | Grande Rue |
| Arbouans | Mairie | 23, rue des Ecoles |
| Audincourt | Mairie | 8, avenue A. Briand |
| Badevel | Mairie | 16, Grande Rue |
| Bart | Mairie | rue de la Mairie |
| Bavans | Mairie | 1, rue des Ecoles |
| Bethoncourt | Mairie | rue Léon Contejean |
| Brognard | Mairie | 15, rue Croze |
| Courcelles | Mairie | 6, route de Voujeaucourt |
| Dambenois | Mairie | 5, rue de la Mairie |
| Dampierre | Mairie | Grande Rue |
| Dasle | Mairie | 15, rue Centrale |
| Etupes | Mairie | 4, rue de la Poste |
| Exincourt | Mairie | 41, rue Croissant |
| Fesch-le-Chatel | Mairie | rue de la Mairie |
| Grand-Charmont | Mairie | 23, rue P. Curie |
| Hérimoncourt | Mairie | 3, rue P. Peugeot |
| Mandeure | Mairie | 32, rue de la Libération |
| Montbéliard | Mairie | rue de l'Hôtel de Ville |
| Nommay | Mairie | Grande Rue |
| Sainte-Suzanne | Mairie | 62, route de Besançon |
| Seloncourt | Mairie | place du 8 Mai |
| Sochaux | Mairie | 1, rue de l'Hotel de Ville |
| Taillecourt | Mairie | rue du Cimetière |
| Valentigney | Mairie | place E. Peugeot |
| Vandoncourt | Mairie | 2, rue Damas |
| Vieux-Charmont | Mairie | route de Belfort |
| Voujeaucourt | Mairie | place Boudry |

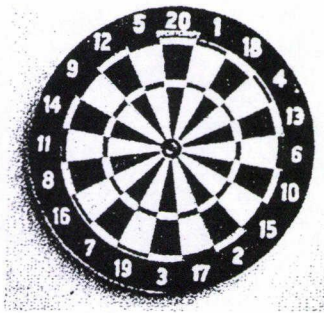
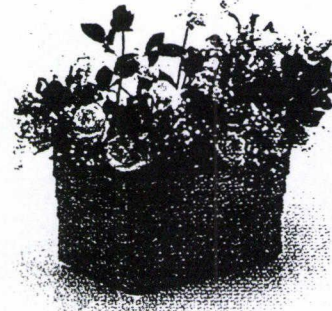
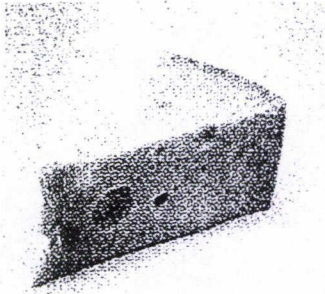
Autres organismes :

| | | |
|--------------|---|---|
| Montbéliard | Centre Gestion Fonction Publique C.T.A. Etat-Major des pompiers C.C.I. Chambre des Métiers C.H.G. André Boulloche EDF-GDF F-Comté Nord FR3 Montbéliard Gendarmerie Nationale Mission Locale Office du Tourisme Office National des Forêts | 20, avenue du G ^d Leclerc Site des Neufs Moulins 24, rue Roses 3, rue Etuve 2, rue D st Flamand 1, rue J. Foillet cour Halles 33, route Audincourt 31, avenue des Alliés 1, rue Henri Mouhot 2, rue Saint Saëns |
| Voujeaucourt | C.T.P.M. | La Charmotte |

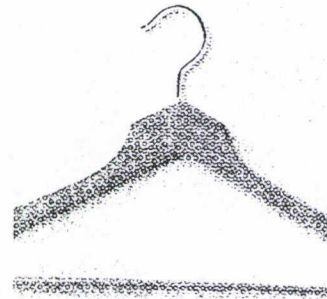
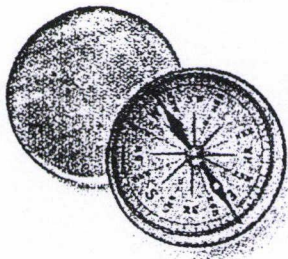
Les
nouveaux
consom-
mateurs



GB



Qui
sont-ils ?



Conférence
Débat
28 novembre
1995

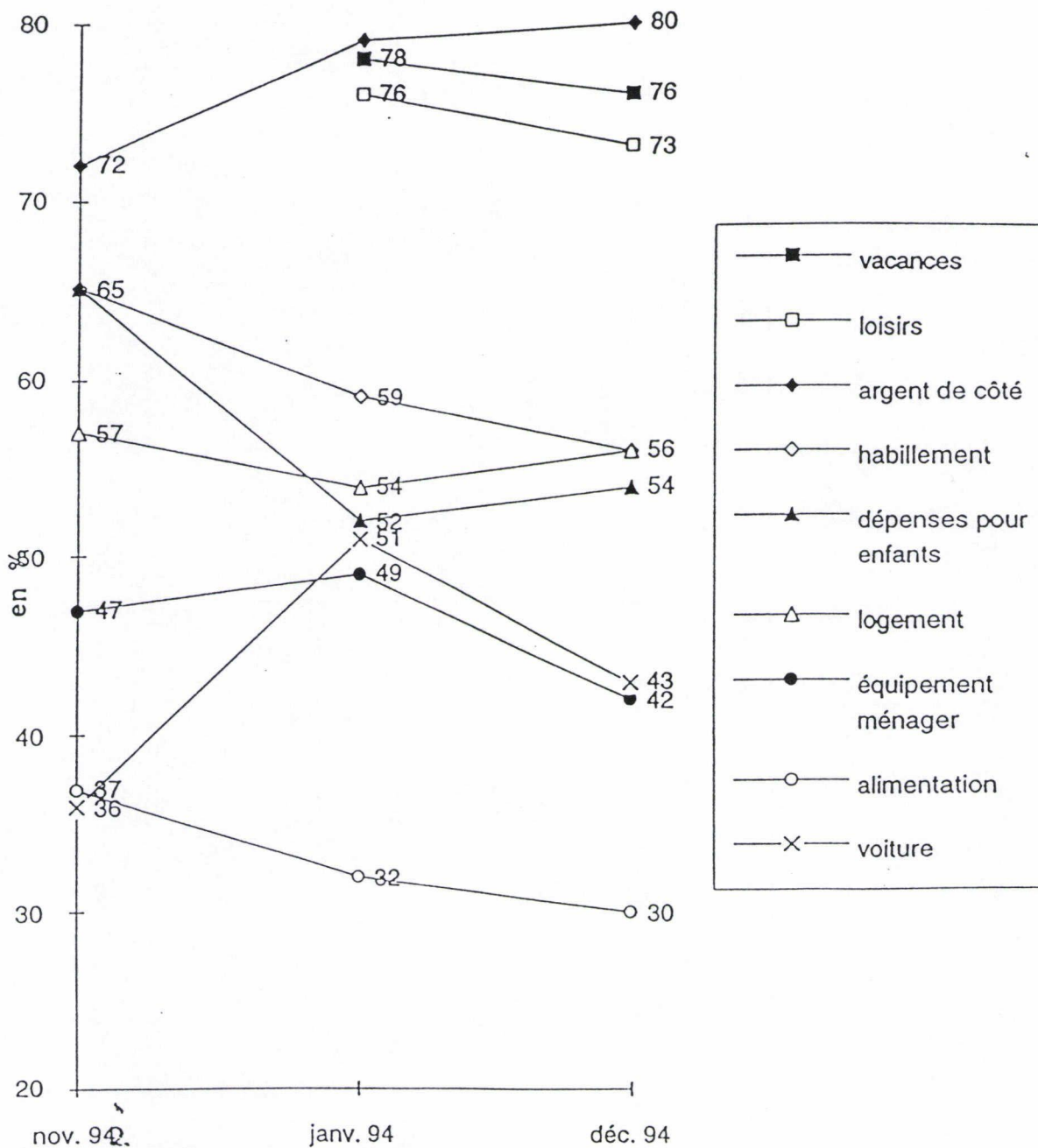
Intervention pour la CCI de Montbéliard

Mardi 28 novembre 1995

Les nouveaux consommateurs en 1995

- **Contexte général de la consommation en fin 1995**
- **Les nouvelles valeurs qui rassurent**
- **Le magasin idéal selon les consommateurs**

Intentions d'augmentation de budget selon les postes de dépenses



Enquêtes "consommation"

Source : CREDOC

Ceux qui comparent aujourd'hui davantage les prix par rapport à il y a 5 ans (62%)

---> Se restreignent sur plusieurs postes budgétaires (loisirs, vacances, habillement, voiture mais aussi pour certains l'alimentation).

---> Ont reporté un achat important dans les six derniers mois.

---> planifient les budgets des gros achats

---> Quand ils sont actifs, ils préfèrent une augmentation de pouvoir d'achat à un accroissement de temps libre.

Inquiets :

---> sont beaucoup préoccupés du chômage, du SIDA

---> estiment qu'un des membres de leur foyer est menacé de chômage

Pessimistes :

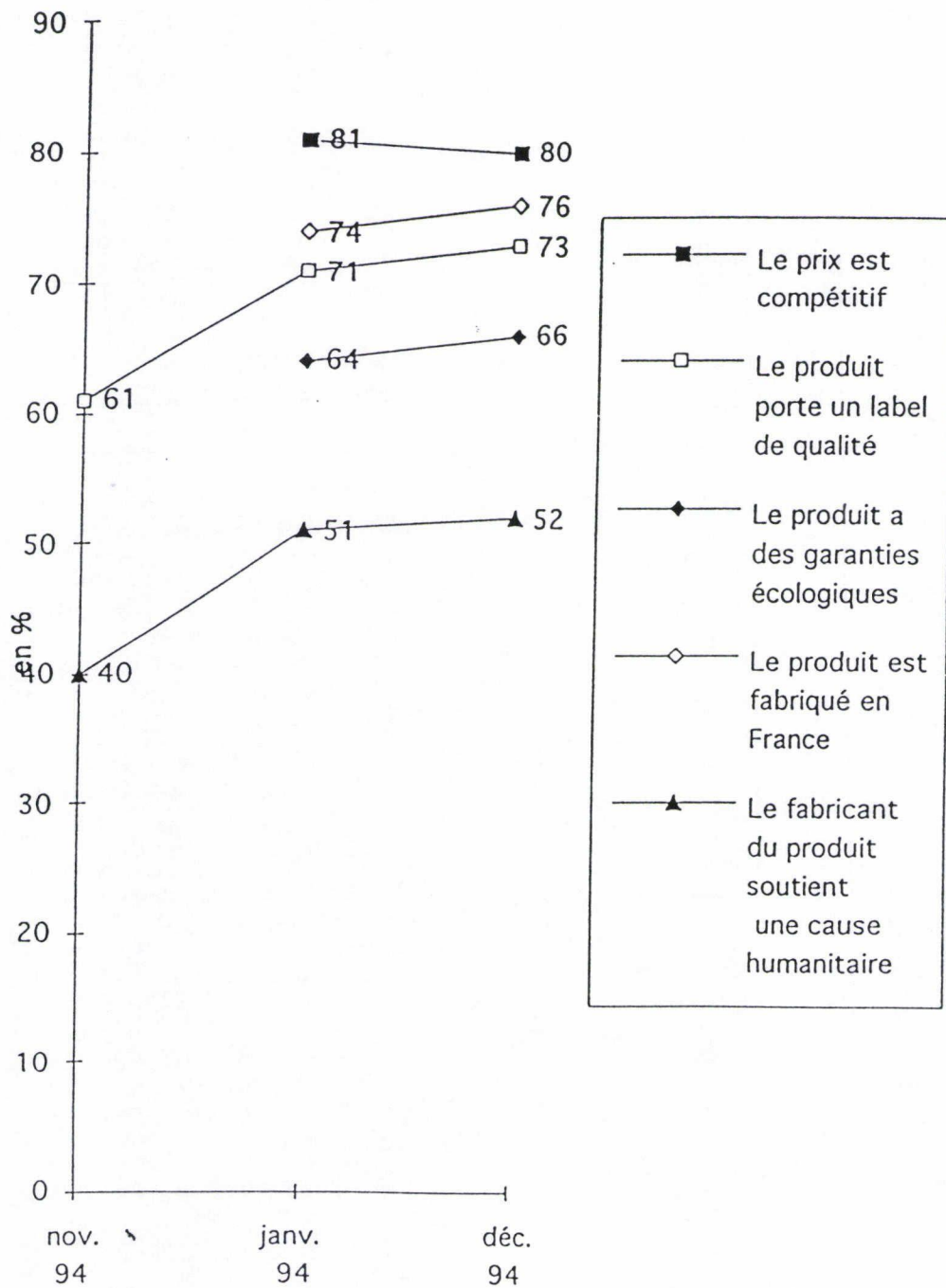
---> pensent que la crise va durer encore longtemps

---> pensent que leurs conditions de vie personnelles vont beaucoup se détériorer

Les "nouveaux inquiets" :

---> Femme, milieu employé ou ouvrier, 35 à 44 ans, revenus faibles ou moyens.

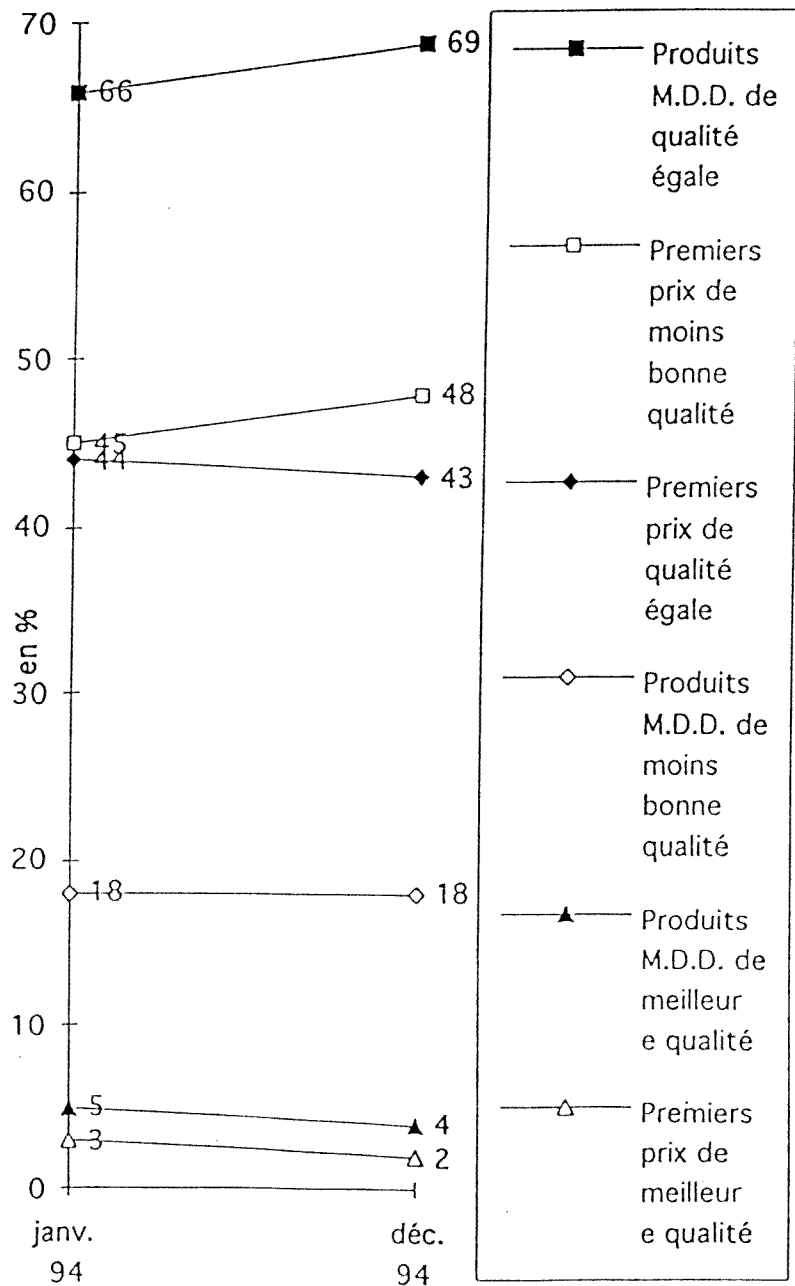
Incitations à l'acte d'achat



Source CREDOC

Enquêtes "consommation"

Jugement de la qualité des produits premiers prix et marques de distributeurs par rapport aux marques nationales



Source CREDOC

Enquêtes "consommation"

Part des produits haut de gamme en alimentation
(en volume)

| | |
|------|-----|
| 1988 | 25% |
| 1992 | 28% |
| 1995 | 30% |

Part des marques de distributeur (en volume)
au 1er semestre 1995

- Alimentation 21%
- Lavage et entretien ménager 13%
- Hygiène beauté 6%

Les valeurs qui rassurent :

- La santé

La maladie grave est la premier sujet d'inquiétude des Français

- La préférence pour les produits nationaux ou régionaux

75% des Français se déclarent incités par le « made in France »

- La famille, la convivialité

la famille protectrice, la femme double active à la recherche de service

- La solidarité et l'écologie : de nouvelles formes de citoyenneté

- Le terroir ou l'exotisme : plaisir et découverte

- Les doutes vis à vis de la science et du progrès, l'attrait du traditionnel

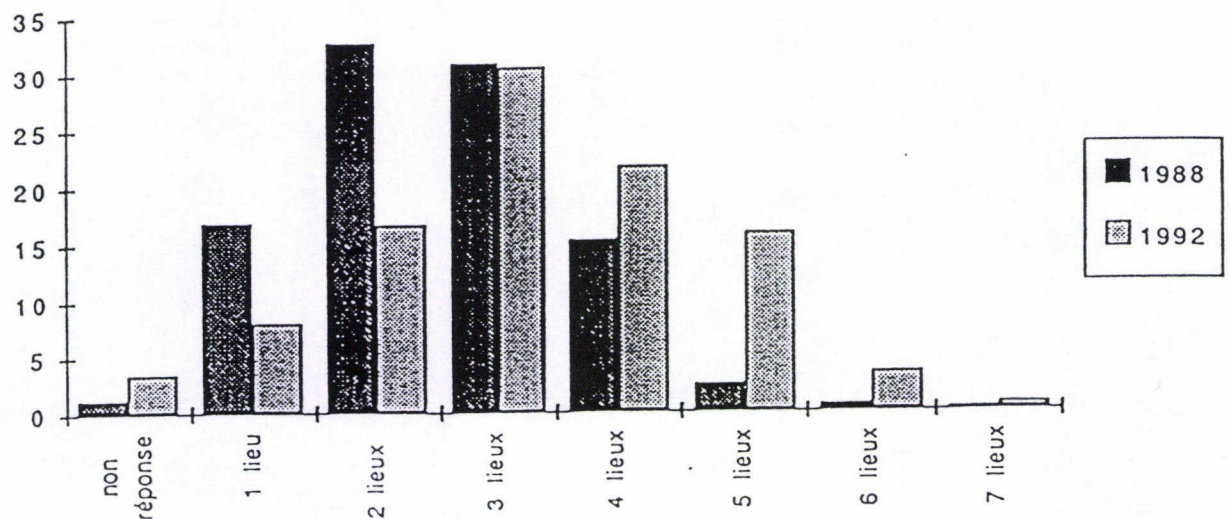
- Les marques de toujours et de partout : repères universels

Caractéristique majeure de la consommation des années 90
 l'immatériel de réassurance se prolongera peut-être au-delà de l'an 2000

| Thème de réassurance | Inquiétudes de motivation | Perspectives de croissance | Secteurs concernés | Consommateurs ciblés | Exemples |
|-------------------------------------|--|---|---|---|--|
| SANTÉ | MALADIE, VIEILLISSEMENT, INDIVIDUALISME | Très fortes, durables, montée en charge rapide | Tous | Tous | Produits vitaminés, vacances remise en forme, appareils d'autodiagnostic |
| ÉCOLOGIE | MONDIALISATION, INDUSTRIALISATION | Fortes, très durables, montée en charge progressive | Très nombreux. 2 directions : produits naturels, produits recyclables | D'abord les jeunes et les actifs, puis tous | Produits verts, fibres textiles recyclables, voitures électriques |
| TERROIR | PERTE DES RÉFÉRENCES TERRITORIALES FACE À L'ACCELERATION DE L'INTEGRATION CULTURELLE | Stabilisation probable | Alimentation, tourisme | Séniors au sens très large | Plats d'antan, AOC, visites patrimoniales |
| ETHNISME (Le terroir des autres) | | Assez fortes, développement | Tourisme, alimentation | Juniors au sens très large | Plats "Tex-Mex", tissus ethniques |
| FAMILLE | INDIVIDUALISME CHOMAGE | Assez fortes | Alimentation, logement loisirs, vacances | Tous | Préparations festives, monospaces |
| CULTURE, EDUCATION | CHOMAGE, FIN DES CARRIERES POUR LA VIE | Progressivement très fortes | Produits culturels, tourisme, loisirs | Actifs | Reproductions d'art, encyclopédies, expositions |
| SCIENCE | ACCELERATION DE L'HISTOIRE IMPREVISIBLE DE L'AVENIR | Assez fortes | Assez général, de l'alimentation aux biens durables | Tous | Astronomie, minéralogie |
| ANTI-MODE | PEUR DU TEMPS PRESENT | Moyennes | Objets "choisis" | Catégories aisées | Objets de "toujours", couteaux Laguiole, stylos Mont-Blanc |
| HUMANITAIRE, SOLIDARITE | CRISE DE CREDIBILITE DE LA POLITIQUE. | Aléatoires | Tous | Variables | Bon : chartes de respect Mauvais : produits "vignetés" |

Mode d'approvisionnement

Diversification des modes d'approvisionnement



Source CRÉDOC 1988 et 1992

Les points forts reconnus du commerce de proximité

La dimension humaine, l'accueil.

La qualité des produits.

La compétence, le conseil.

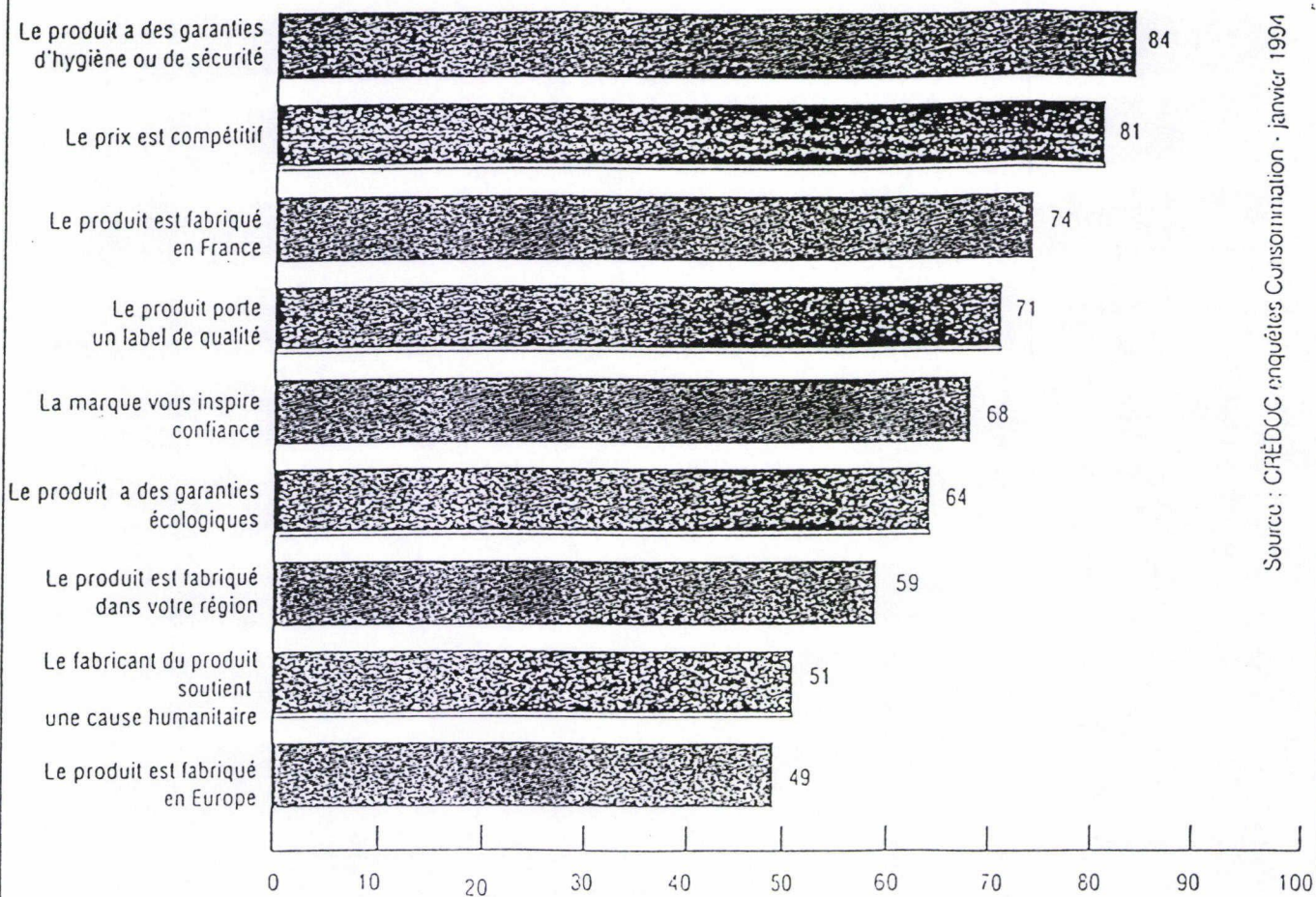
Exemple de réponse caractéristique :

Les grandes surfaces sont pratiques, mais ce n'est pas aussi bien que les petits magasins. Car nous ne sommes pas des numéros mais des clients. On vous appelle par votre nom, ce sont des commerçants qui choisissent leur marchandise et qui en principe ont de la bonne marchandise, de bonne marque. C'est la qualité, l'accueil de la personne.

Un prix compétitif mais à garanties de qualité et de sécurité égales

Part des consommateurs « beaucoup » ou « assez » incités à acheter un produit par :

(en %)



Source : CRÉDOC enquêtes Consommation - janvier 1994

Pouvez vous décrire en quelques mots le magasin idéal ?

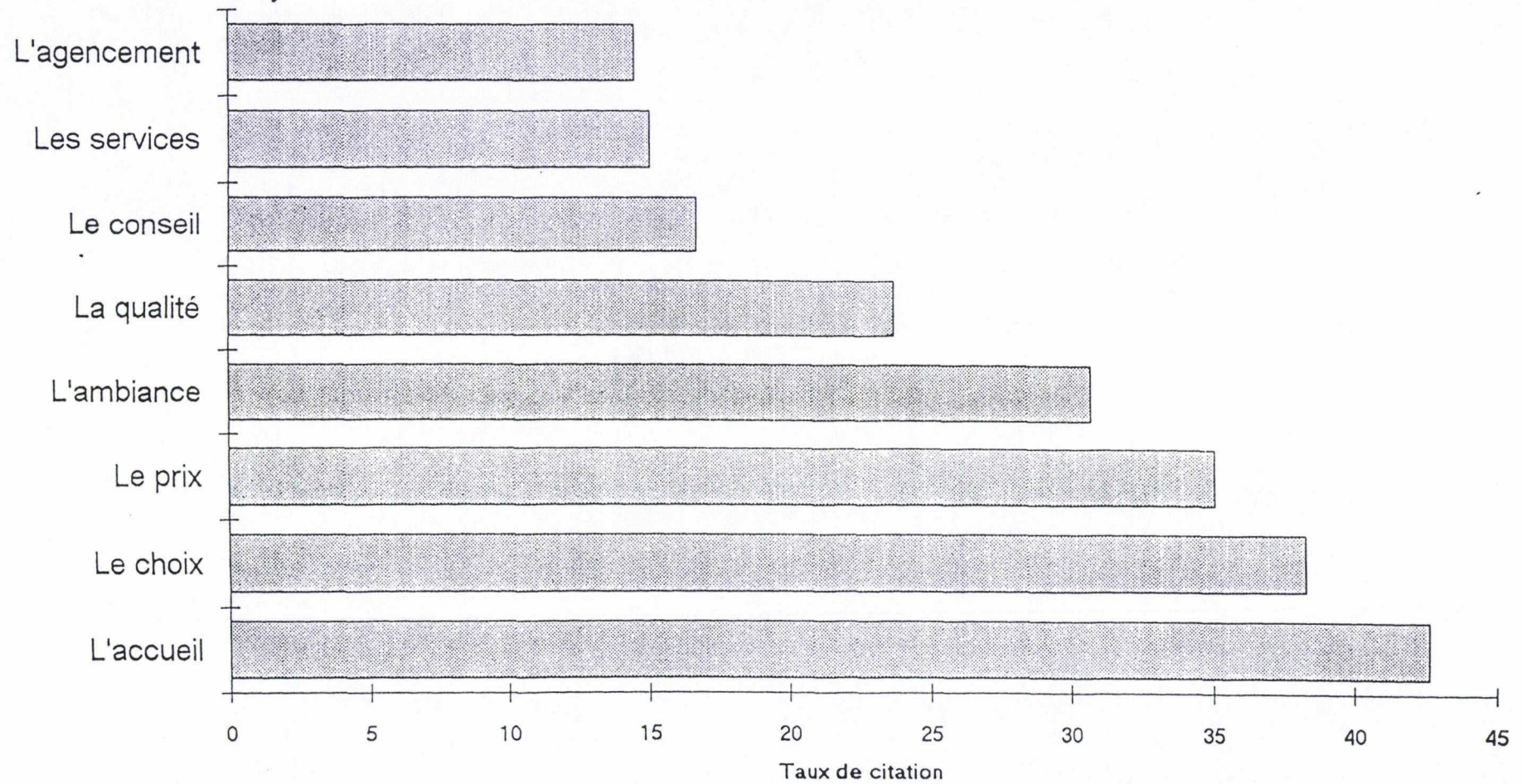
exemples de réponses en clair :

Des produits bons et pas trop chers, un magasin pas trop grand, pas la musique à fond au moment des promotions, des vendeuses agréables avec le sourire, clair et bien aménagé, pas de matraquage au niveau des prix ou des produits.

L'hypermarché est très intéressant car il y a un grand choix de tout, les horaires d'ouverture sont très intéressants de 8 heures à 22 heures, il vend tous les produits de toutes les gammes et même l'informatique ou la HI-FI, les produits alimentaires y sont toujours très frais.

Un magasin où l'on aura un bon accueil, des explications précises, des vendeurs compétents qui puissent vous donner des informations nuancées, un bon rapport qualité-prix, un magasin qui fait des facilités de paiement, un service après vente 7 jours sur 7.

Le magasin idéal



Source : CREDOC janvier 1994

Les services :

les petits plus qui peuvent faire la différence

Le service après vente

Les facilités de paiement : crédit et carte bleue

Les horaires : déjeuner, soirée ou week-end

La garantie, l'échange des produits défectueux

La carte de fidélité

Exemple caractéristique :

Un magasin où l'on aura un bon accueil, des explications précises, des vendeurs compétents qui puissent vous donner des informations nuancées, un bon rapport qualité-prix, un magasin qui fait des facilités de paiement, un service après vente 7 jours sur 7.

Le conseil

Les vendeurs compétents

Exemples de réponses caractéristiques :

Les magasins qui ont proposé une variété de produits, un concept agréable au niveau des décors, de l'espace, des vendeurs professionnels mais pas trop envahissants.

Des personnes polies à l'accueil, moderne, bien éclairé, bien agencé, personnalisé, un minimum de produits de qualité avec un bon rapport qualité-prix, des produits nouveaux sur le marché, des personnes qui conseillent bien les clients.

Que l'on puisse compter sur quelqu'un en cas de besoin de renseignement, qu'il puisse vous accueillir et vous renseigner.

Un magasin pas trop grand où le vendeur s'occupe de vous. Les grandes surfaces c'est froid et glacial, il n'y a personne pour vous renseigner. C'est aussi cher qu'ailleurs, on vous pousse à acheter plus.

L'agencement :

Une présentation attirante,

la facilité à trouver les articles recherchés

Exemples caractéristiques :

Les prix y sont plus bas, les dates de durée de consommation sont respectées sur tous les produits, un bon rangement des rayons, la propreté, l'accès facile, près de chez moi, je mets moins de temps pour y aller.

Où tous les articles sont réunis, où ils sont bien présentés, un bon service client, des vendeurs attentifs, où il y a emballage, où l'on s'occupe de nous sans nous envahir, où c'est un plaisir d'acheter.

Un magasin chaleureux, des vendeurs souriants et disponibles, où l'on peut circuler librement, les articles bien rangés, attrayants, la propreté.

L'ambiance

Le plaisir de faire des courses

La propreté

L'espace adapté à l'affluence

La beauté des couleurs, du cadre

La clarté, l'éclairage

L'ambiance sonore adaptée, l'odeur agréable

Propreté :

l'accueil est primordial, et autant le conseil, la présentation, la propreté, si tout ceci est réuni, je ne regarde pas les prix.

Espace adapté à l'affluence :

Un bon accueil, propre, vendeuses gracieuses et compétentes, une bonne présentation. Un magasin assez grand avec de l'espace pour une bonne circulation, un bon éclairage, un magasin qui donne envie, bien ordonné.

La beauté des couleurs, du cadre :

Un magasin relativement facile d'accès, où on peut se garer facilement. Le local est agréable, rénové au niveau de la décoration, propre. Les entretiens sont réguliers. Une organisation des produits qui ne changent pas régulièrement, il faut que les produits soient placés de façon à pouvoir être comparés par les clients, des rayons bien achalandés, du personnel souriant.

La clarté, l'éclairage :

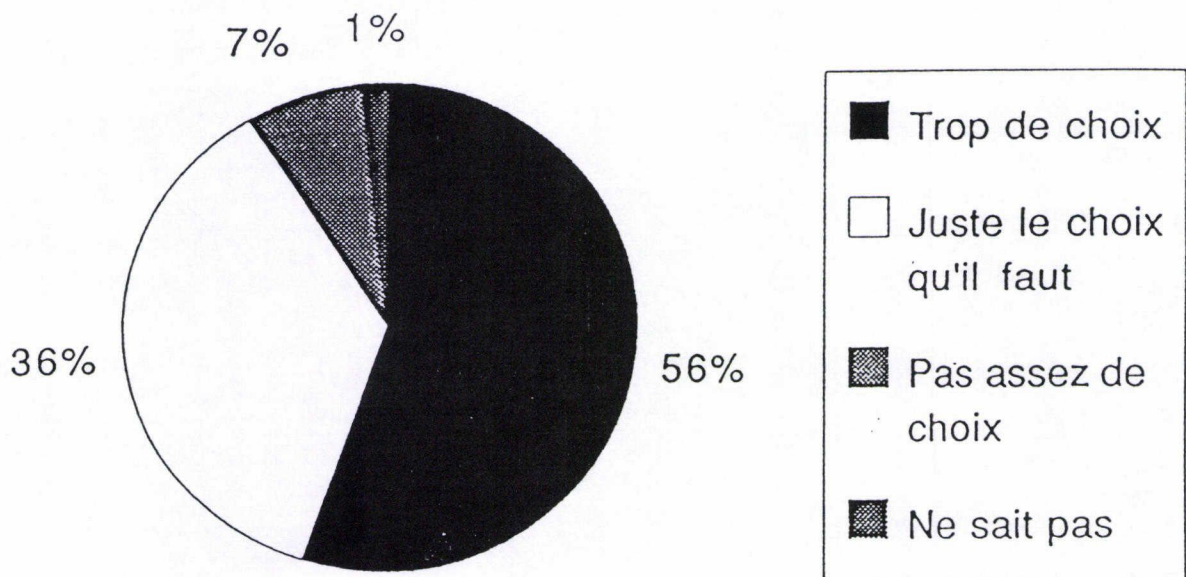
Un grand choix de marques avec d'autres produits du même style, des vendeurs, des conseils, l'aspect du magasin doit être attirant, des lumières, bien éclairé, propre, l'accueil avec l'amabilité des gens, c'est tout.

L'ambiance sonore adaptée, l'odeur agréable :

On peut y trouver toutes sortes de choses facilement, un bon parking, un magasin accueillant, des grandes allées qui permettent de voir partout sans être bousculé par les autres clients, que cela sente bon et frais, surtout pour les viandes et les poissons.

choix

Le choix



Source : CREDOC, janvier 1994

L'accueil

sourire et disponibilité, sans l'incitation à l'achat

Exemples de réponses caractéristiques :

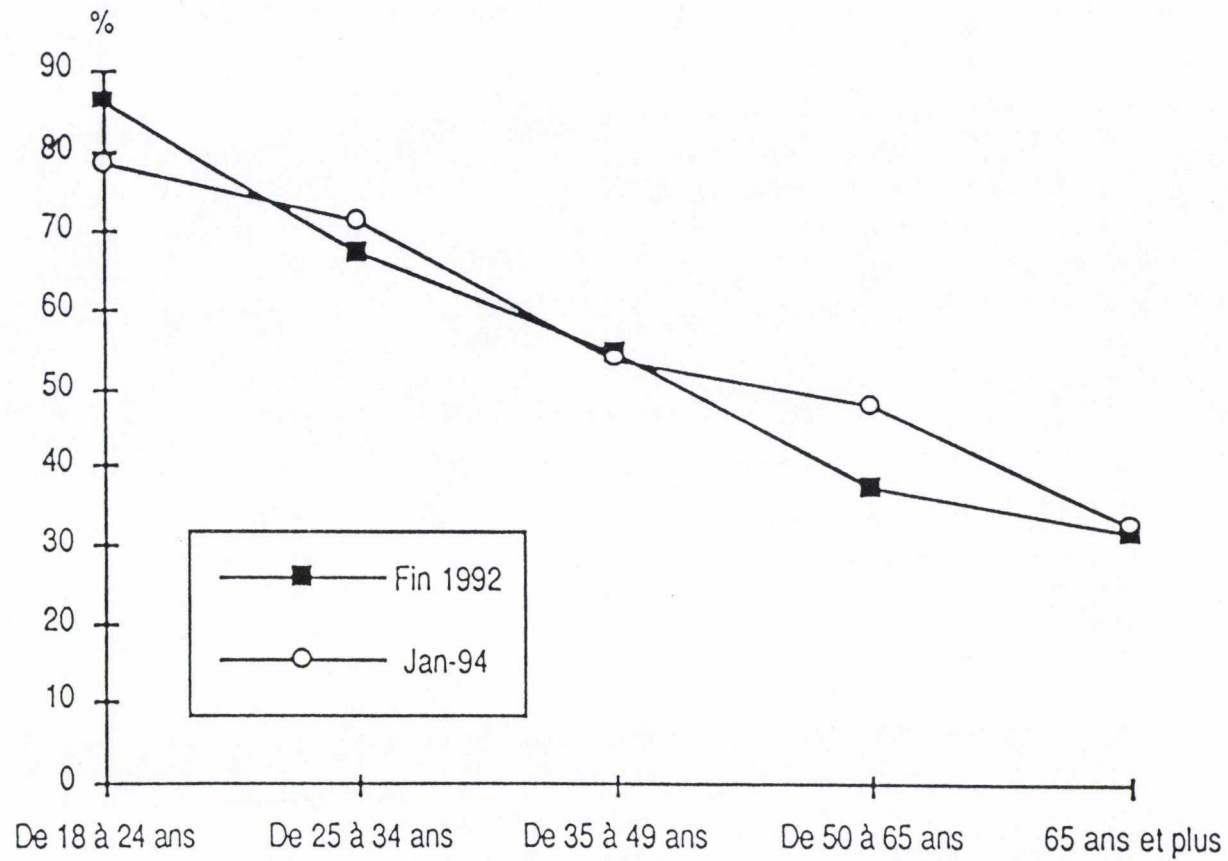
L'accueil, où les gens sont aimables, où l'on peut se renseigner facilement.

Des relations clientèle, l'accueil au niveau du client, l'accueil, l'information, ne pas forcer à acheter, facilité de paiement, un service après vente assuré, l'échange de produit en cas de défaut.

Bonne réception, chaleur humaine, qui comporte une grande gamme de produits, je suis d'accord avec les magasins spécialisés toujours en rapport qualité-prix.

Où l'on rentre facilement sans être harcelé par des vendeurs qui obligent à acheter, entrée libre, avec une bonne documentation, un magasin grand ou petit sans distinction, avec des sièges, accueil agréable, disponibilité des vendeurs, musique agréable, pas d'agressivité des vendeurs.

Parts des acheteurs impulsifs selon l'âge



Source : CRÉDOC Enquêtes Consommation novembre 1992 et janvier 1994

Les acheteurs "spontanés" (56%)

Orientés loisirs :

---> possèdent des équipements audio-vidéo (magnétoscope, platine laser)

---> augmenteraient leurs dépenses de loisirs et de vacances en cas de hausse de revenu

Fréquent recours au crédit :

---> ont une carte de crédit (carte bleue ou carte de magasin)

---> ont eu récemment un découvert et pensent qu'ils en auront un dans l'année à venir

Plutôt optimistes :

---> pensent que leurs conditions de vie vont un peu s'améliorer dans les années à venir

Jeunes et plutôt diplômés :

---> 18-24 ans ou 25-34 ans

---> Bac, Bac technique ou BTS-DUT

---> Etudiant, cadre supérieur et profession libérale

Autres :

Jouent plutôt rarement au loto et autres jeux

Les points forts reconnus de la grande distribution

Le choix. Toutes les gammes de qualité.

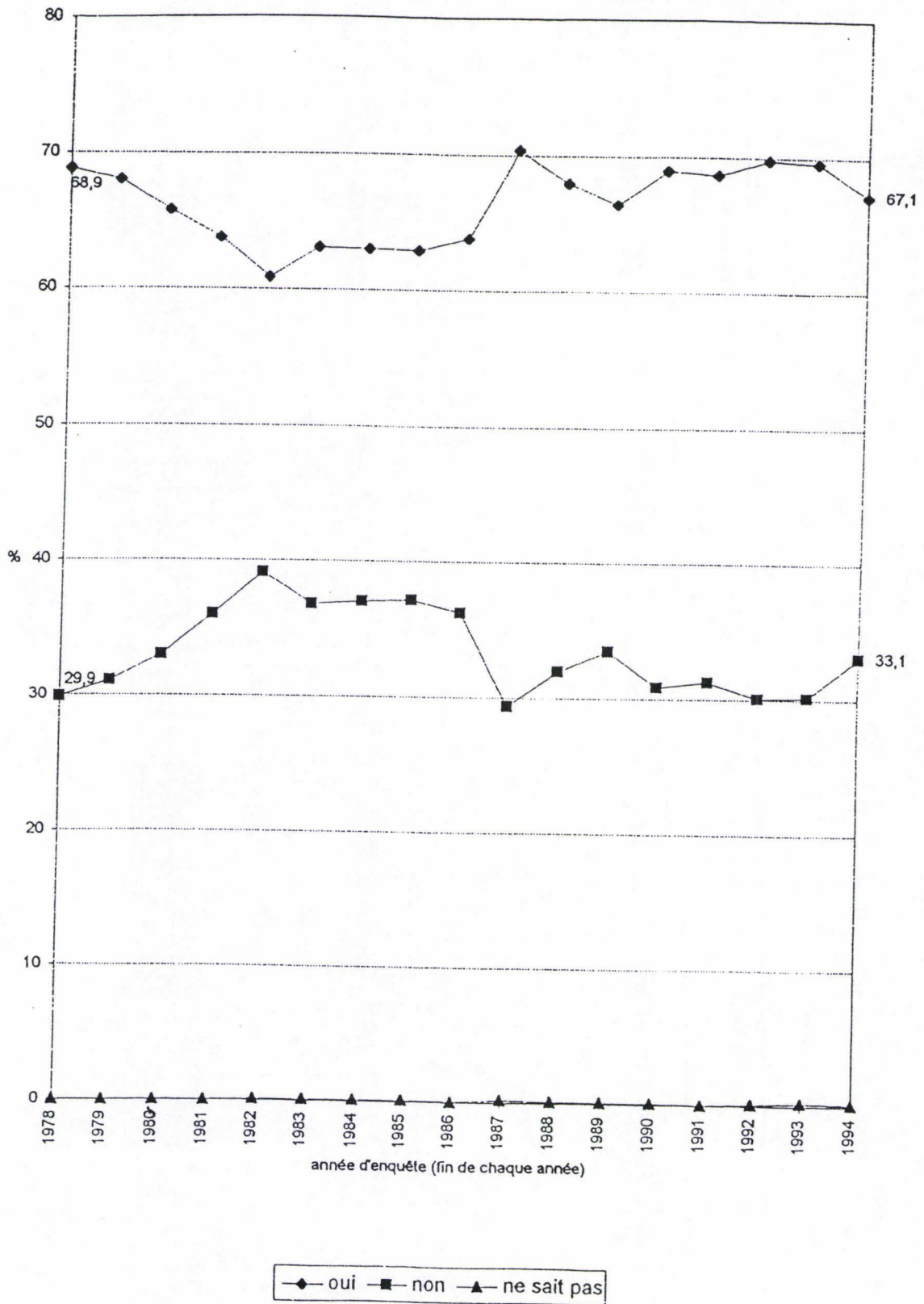
Tout au même endroit.

Le prix.

Exemple de réponse caractéristique :

Dans un grand magasin, on trouve de tout, on a la liberté de choisir. Il y a quantité de marchandises, on y va par habitude, ça a un côté pratique car on trouve tout dans le même magasin. Dans une grande surface, on peut choisir, on a la possibilité de tester, de choisir, d'acheter plus. Ne pas attendre, payer par carte bleue. Les produits sont plus renouvelés, il y a plus de débit de marchandises, plus de fraîcheur.

La famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu



Graphique n°2

Opinion sur l'institution du mariage

